

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
MINISTÈRE D'ÉTAT
SERVICE INFORMATION ET PRESSE

BULLETIN
DE DOCUMENTATION



20^e Année

30 AVRIL 1964

N° 5

SOMMAIRE

1) Mémorial (mois d'avril 1964)	2
2) Chambre des Députés (avril 1964)	3
3) L'inauguration du nouveau Théâtre de la Ville de Luxembourg	5
4) L'inauguration de la centrale hydro-électrique de Vianden	11
5) La XIII ^e Table Ronde des Problèmes de l'Europe à Luxembourg	18
6) La réunion à Luxembourg des Ministres des Finances de la Communauté Economique Européenne	28
7) Le Traité entre le Grand-Duché de Luxembourg et le Land Rheinland-Pfalz concernant la création d'un Parc Naturel Commun	29
8) Le 25 ^e anniversaire de l'Inspection des Finances de Belgique	30
9) L'inauguration de la nouvelle manufacture de cigarettes à Ettelbruck	32
10) Nouvelles de la Cour	35
11) Le Conseil de Gouvernement (mois d'avril 1964)	36
12) Nouvelles diverses	36
13) Le Mois en Luxembourg	44

Mémorial (mois d'avril)

Ministère des Affaires Economiques.

Un règlement grand-ducal du 4 avril 1964 modifie le règlement grand-ducal du 10 mars 1964 concernant les prix du gros bétail de boucherie.

*

Ministère des Affaires Etrangères.

La loi du 18 mars 1964 approuve le Protocole, signé à Luxembourg, le 13 avril 1962, concernant la création d'Ecoles européennes, établi par référence au Statut de l'Ecole européenne signé à Luxembourg le 12 avril 1957.

*

Ministère de l'Agriculture.

Un règlement ministériel du 25 mars 1964 prescrit un recensement de l'agriculture en 1964.

Un règlement grand-ducal du 27 mars 1964 détermine les conditions d'admission et de promotion des rédacteurs de l'Administration des Services Agricoles.

Un règlement grand-ducal du 11 avril 1964 règle l'importation des œufs à couver de volaille.

*

Ministère de l'Education Nationale.

Un règlement grand-ducal du 20 mars 1964 détermine les conditions d'admission et les modalités de l'examen prescrit pour la promotion des apprentis des établissements d'enseignement secondaire et d'enseignement professionnel aux fonctions d'assistant technique.

Un règlement ministériel du 18 mars 1964 crée un Service National de la Jeunesse.

*

Ministère d'Etat.

Un règlement grand-ducal du 4 avril 1964 règle le statut du personnel du Fonds National de Solidarité.

*

Ministère des Finances.

Un règlement ministériel du 23 mars 1964 détermine le régime fiscal des tabacs.

Un règlement grand-ducal du 27 mars 1964 règle le classement des bureaux de recette de l'administration de l'enregistrement et des domaines.

Un règlement ministériel du 4 avril 1964 accorde des délais pour le paiement des droits d'accise.

Un règlement grand-ducal du 11 avril 1964 détermine les conditions d'admission à la fonction d'expéditionnaire des postes.

La loi du 17 avril 1964 réorganise l'administration du cadastre.

Une deuxième loi du même jour réorganise l'administration des contributions directes et des accises.

Une troisième loi du même jour réforme l'administration de l'enregistrement et des domaines.

Une quatrième loi du même jour réorganise l'administration des postes, télégraphes et téléphones.

Un règlement grand-ducal du 15 avril 1964 fixe les conditions d'admission et de promotion dans les carrières d'expéditionnaire et de rédacteur de la Caisse d'Epargne de l'Etat ainsi que la procédure des examens de fin de stage et de promotion concernant ces carrières.

Un règlement grand-ducal du 22 avril 1964 fixe les conditions d'admission aux fonctions du grade 9 de la carrière de rédacteur de l'Administration des contributions directes et des accises.

Un règlement grand-ducal du 25 avril 1964 fixe l'organisation de l'administration des contributions directes et des accises.

Un règlement grand-ducal du même jour désigne trois emplois à attributions particulières du cadre moyen du rédacteur de l'administration des contributions et des accises.

La loi du 11 avril 1964 arrête le Budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1964. Le Budget est publié au Mémorial du 27 avril 1964.

*

Ministère de la Force Armée.

Un règlement grand-ducal du 23 mars 1964 modifie l'article 14 sub 2, b de l'arrêté grand-ducal du 27 décembre 1930, pris en exécution de l'article 5 de la loi du 29 juillet 1930 concernant l'étatisation de la police, tel qu'il a été remplacé par le règlement grand-ducal du 10 juin 1963.

*

Ministère de l'Intérieur.

Un règlement grand-ducal du 4 avril 1964 assimile des traitements des fonctionnaires des communes, syndicats de communes et établissements publics placés sous la surveillance des communes, à ceux des fonctionnaires de l'Etat.

*

Ministère de la Justice.

Un règlement grand-ducal du 27 mars 1964 crée l'honorariat de la profession d'avocat.

*

Ministère de la Santé Publique.

Un règlement grand-ducal du 28 février 1964 règle l'usage des matières colorantes dans les denrées destinées à l'alimentation humaine.

Un règlement grand-ducal du 27 mars 1964 fixe les conditions de nomination et les attributions de l'expert en radio protection attaché au médecin-directeur de la Santé Publique.

*

Ministère des Transports.

Un règlement grand-ducal du 27 mars 1964 modifie le statut du personnel de la Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois.

La loi du 14 avril 1964 complète la loi du 23 décembre 1930 autorisant le Gouvernement à édic-

ter un statut réglementant les conditions d'emploi, de travail, de rémunération et de mise à la retraite des employés et ouvriers au service des exploitants des chemins de fer situés sur le territoire du Grand-Duché.

*

Ministère du Travail et de la Sécurité sociale.

La loi du 29 avril 1964 règle les prestations familiales.

Chambre des Députés (mois d'avril)

- 7 avril 1964 : 49^e séance publique. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Analyse des pièces. — Questions posées au Gouvernement. — Règlement des travaux parlementaires. — Projet de loi portant réorganisation de l'administration du cadastre (N^o 1036). Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote des articles. —
Réunion du Bureau de la Chambre des Députés. — Réunion de la Commission du Travail. —
- 8 avril 1964 : 50^e séance publique. — Projet de loi portant réorganisation de l'administration du cadastre (N^o 1036). Vote sur l'ensemble du projet par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant réforme des cadres de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines (N^o 1037) et projet de loi portant réorganisation de l'Administration des Contributions directes et Accises (N^o 1038). Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote des articles. —
- 9 avril 1964 : 51^e séance publique. — Projet de loi portant réorganisation de l'Administration des Contributions et Accises (N^o 1038). Discussion et vote de l'article 3. Vote par appel nominal sur l'ensemble du projet de loi et dispense du second vote constitutionnel. — Dépôt d'une proposition de loi. — Projet de loi portant réforme des cadres de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines (N^o 1037). Discussion et vote de l'article premier. Vote par appel nominal sur l'ensemble du projet de loi et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant réorganisation de l'Administration des P.T.T. (N^o 1039). Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote par appel nominal sur l'ensemble du projet de loi et dispense du second vote constitutionnel. —
Réunion du Bureau de la Chambre des Députés. —
- 11 avril 1964 : Réunion de la Commission des Affaires sociales. —
- 14 avril 1964 : 52^e séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Projet de loi unique ayant pour objet l'amélioration et l'harmonisation des régimes de pension contributifs (N^o 1017). Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale. —
Réunion du Bureau de la Commission des Députés. — Réunion de la Commission du Travail. — Réunion de la Commission des Traitements. —
- 15 avril 1964 : 53^e séance publique. — Projet de loi unique ayant pour objet l'amélioration et l'harmonisation des régimes de pension contributifs (N^o 1017). Continuation de la discussion générale. —
- 16 avril 1964 : 54^e séance publique. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Règlement des travaux parlementaires. — Projet de loi unique ayant pour objet l'amélioration et l'harmonisation des régimes de pension contributifs (N^o 1017). Discussion générale. —
Réunion du Bureau de la Chambre des Députés. — Réunion de la Commission du Travail. —
- 18 avril 1964 : Réunion de la Commission Agricole. —
- 21 avril 1964 : 55^e séance publique. — Dépôt de deux projets de loi. — Règlement des travaux parlementaires. — Question posée au Gouvernement. — Projet de loi unique ayant pour objet l'amélioration et l'harmonisation des régimes de pension contributifs (N^o 1017). Continuation et fin de la discussion générale. Lecture et vote des articles. —
Réunion de la Commission agricole. — Réunion de la Commission des Traitements. —
- 22 avril 1964 : 56^e séance publique. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Projet de loi unique ayant pour objet l'amélioration et l'harmonisation des régimes de pension contributifs (N^o 1017). Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. Vote sur les motions. — Projet de loi portant

modification du régime de l'impôt sur le chiffre d'affaires (N° 1009). Seconde lecture. Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote de l'article amendé. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi concernant les prestations familiales (N° 965). Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote des articles. —

Réunion de la Commission des Affaires sociales. —

23 avril 1964 : 57^e séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Projet de loi concernant les prestations familiales. (N° 965). Discussion générale. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi ayant pour objet de remplacer les articles 68, 70, 71 et 74 de la loi du 23 juillet 1952 concernant l'organisation militaire et de modifier l'article premier de la loi du 26 mai 1954 réglant les pensions des fonctionnaires de l'Etat (N° 1040). Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi modifiant certaines dispositions de la loi du 23 juillet 1963 ayant pour objet de remplacer les chapitres I à V de la loi du 23 juillet 1952 concernant l'organisation militaire (N° 996). Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant réorganisation de l'Administration des Bâtiments Publics (N° 1060). Rapport de la Commission spéciale et renvoi à la Commission spéciale. — Projet de loi portant réorganisation des services de l'Aéroport de Luxembourg (N° 1049). Renvoi à la Commission spéciale. — Projet de loi portant réorganisation de l'Administration des Ponts et Chaussées (N° 1047). Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi concernant la réorganisation de l'Administration des Douanes et les traitements et indemnités du personnel (N° 1051). Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote des articles. —

Réunion de la Commission du Travail. — Réunion du Bureau de la Chambre des Députés. —

25 avril 1964 : Réunion de la Commission des Affaires Agricoles. —

28 avril 1964 : 58^e séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Questions posées au Gouvernement. — Lecture d'une proposition de loi. — Projet de loi concernant la réorganisation de l'Administration des Douanes et les traitements et indemnités du personnel (N° 1051). Discussion générale. — Projet de loi portant modification et complément des dispositions du Code des Assurances Sociales concernant l'assurance des

entreprises agricoles et forestières (N° 722). Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi concernant le contrat de travail à salaire différé (N° 746). Rapport de la Section centrale. Discussion générale. Lecture et vote des articles amendés. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi ayant pour objet la création d'une Caisse de Pension des Professions Libérales (N° 708). Rapport de la Commission spéciale. —

29 avril 1964 : 59^e séance publique. — Questions posées au Gouvernement. — Projet de loi ayant pour objet la création d'une Caisse de pension des Professions Libérales (N° 708). Continuation et fin de la discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote par appel nominal sur l'ensemble du projet de loi et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi complétant et modifiant la loi du 21 mars 1951 ayant pour objet la création d'une Caisse de Pension des Artisans, telle qu'elle a été modifiée et complétée par les lois des 24 décembre 1955 et 26 juillet 1956 (N° 854). Renvoi à la Commission spéciale. — Projet de loi portant réforme de la législation sur la Caisse de prévoyance des Fonctionnaires et Employés Communaux (N° 1050). Renvoi à la Commission spéciale. — Projet de loi ayant pour objet de modifier l'article 196 de la loi du Code des Assurances Sociales et l'article 48 de la loi du 29 août 1951 ayant pour objet la réforme de l'assurance-pension des Employés Privés (N° 702). Rapport de la Commission spéciale. — Projet de loi autorisant l'aliénation d'une parcelle domaniale située à Ettelbruck (N° 1054). Rapport de la Commission spéciale. Lecture et vote de l'article unique. Vote par appel nominal sur l'ensemble du projet de loi et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi autorisant l'aliénation, soit en adjudication publique, soit par vente de gré à gré, d'un immeuble domanial situé à Harlange (N° 1058). Rapport de la Commission spéciale. Lecture et vote de l'article unique. Vote par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi sur les transports routiers (N° 896). Renvoi à une séance ultérieure. — Projet de loi d'orientation agricole (N° 987). Renvoi à une séance ultérieure. — Projet de loi portant réorganisation de l'Administration des Bâtiments de l'Etat (N° 1060). Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote par appel nominal sur l'ensemble du projet de loi. —

Réunion de la Commission des Affaires Sociales.

30 avril 1964 : 60^e séance publique. — Questions à l'ordre du jour. — Questions posées au Gouvernement. — Projet de loi portant réorganisation de l'Administration des Bâtiments Publics (N° 1060). Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. —

Projet de loi concernant la réorganisation de l'Administration des Douanes et les traitements et indemnités du personnel (N° 1051). Vote sur les motions. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant a) réorganisation des établissements pénitentiaires et des maisons d'éducation; b) création d'un service de défense sociale (N° 1004). Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant réintégration de certains fonctionnaires dans le cadre de leur administration d'origine (N° 1019). Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant réorganisation des services de l'Aéroport de Luxembourg (N° 1049). Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant réforme de la législation sur la Caisse de Prévoyance des

Fonctionnaires et Employés Communaux (N° 1050). Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi complétant et modifiant la loi du 21 mars 1951 ayant pour objet la création d'une Caisse de Pension des Artisans, telle qu'elle a été modifiée et complétée par les lois des 24 décembre 1955 et 26 juillet 1956 (N° 854). Seconde lecture. Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote des articles amendés et retour du projet amendé au Conseil d'Etat. — Projet de loi ayant pour objet de modifier l'article 196 du Code des Assurances Sociales et l'article 48 de la loi du 29 août 1951 ayant pour objet la réforme de l'assurance-pension des Employés Privés (N° 702). Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote des articles amendés et retour du projet amendé au Conseil d'Etat. — Projet de loi sur les transports routiers (N° 896). Rapport de la Commission spéciale. —

Réunion de la Commission des Affaires Sociales. — Réunion de la Commission des Affaires Agricoles. —

L'Inauguration du nouveau Théâtre de la Ville de Luxembourg

Le 15 avril 1964 eut lieu, en présence de Leurs Altesses Royales Madame la Grande-Duchesse, Monseigneur le Prince de Luxembourg, Monseigneur le Grand-Duc héritier et Madame la Grande-Duchesse héritière, l'inauguration du nouveau théâtre de la Ville de Luxembourg, en présence d'une brillante et très nombreuse assistance parmi laquelle on remarquait la présence des membres du Corps diplomatique, des institutions européennes, du Gouvernement, du Bourgmestre de la Ville de Luxembourg entouré des membres du Collège échevinal et du Conseil Communal, du Bourgmestre d'honneur de la Ville de Luxembourg et des personnalités de la vie publique, culturelle et artistique.

L'orchestre de Radio-Télé-Luxembourg, placé sous la direction du maître Louis de Froment, prêta son concours à cette cérémonie et interpréta notamment la « Toccata » de René Merzig, « Tannhäuser », ouverture de Richard Wagner, et la deuxième suite de « Daphnis et Chloé », de Maurice Ravel.

La chorale mixte du Conservatoire, placée sous la direction de J.-P. Kemmer, et qui prêtait son concours à l'interprétation de la « Toccata », était renforcée pour la circonstance par un chœur italien.

L'adresse de bienvenue fut prononcée par M. Paul Wilwertz, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg. Voici les termes de cette allocution :

« Altesses Royales,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

— « L'espérance du lendemain,
ce sont mes fêtes — »

cette admirable parole, l'une de celles qu'à sept siècles de distance le bon trouvère Rutebœuf a, dans son „Miracle de Théophile” forgées pour nous, pour notre consolation et notre réconfort, cette parole je voudrais la mettre en exergue aux quelques mots de bienvenue que j'ai l'honneur et le plaisir de vous adresser aujourd'hui et en cette circonstance; parole que je voudrais voir figurer comme épigraphe au fronton de l'édifice que nous allons inaugurer, de cet édifice consacré aux fêtes de l'art et aux fastes de l'esprit.

La sagesse populaire veut que tout soit bien qui finit bien. Alors — même si ce nouveau théâtre dont les portes viennent de s'ouvrir n'est ni en Luxembourg ni ailleurs certes pas la seule construction d'envergure à avoir connu des vicissitudes aléatoires — nous nous réjouissons bien à raison de l'heureux achèvement d'un ouvrage appelé à donner une expression vivante de notre ville tant comme capitale du Grand-Duché que comme siège d'institutions européennes.

N'est-il pas significatif de voir le nouveau théâtre s'ériger entre le pont Grande-Duchesse Charlotte et le rond-point Robert Schuman, de constater que son inauguration coïncide avec les 45 ans de règne de Notre vénérée Souveraine et qu'elle se situe à l'approche du 9 mai, anniversaire essentiel dans l'histoire de la coopération européenne ?

Après ces quelques réflexions préliminaires qui n'ont d'autre prétention que de dégager tant soit peu le sens de l'événement qui nous réunit ce soir, il est de mon devoir d'exprimer au nom de la municipalité des remerciements et des félicitations.

Mes remerciements vont tout d'abord aux hôtes distingués qui ont bien voulu se rendre à notre invitation.

A Leurs Altesses Royales Madame la Grande-Duchesse,
Monseigneur le Prince,
Monseigneur le Grand-Duc héritier,
Madame la Grande-Duchesse héritière.

Altesses Royales, Votre présence parmi nous en cette heure qui voit se réaliser un projet qui nous tient tous à cœur depuis toujours, nous apporte, une fois de plus, le témoignage que tout ce qui nous est cher ne Vous laisse point indifférentes.

Je me fais l'interprète du Conseil municipal et de tous mes concitoyens en Vous renouvelant nos sentiments de profonde gratitude et de sincère attachement. Et j'ajoute que nous éprouverions tous une vive satisfaction si Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse Charlotte daignait considérer cette cérémonie d'inauguration comme un hommage respectueux de la Ville de Luxembourg à l'occasion du 45^e anniversaire de Son avènement au trône.

Madame, nous avons, avec émotion et tristesse, appris, il y a trois semaines par la voix de Monsieur le Ministre d'Etat, Votre décision de quitter le trône avant la fin de l'année 1964. Mais sachez, Madame, que si, selon Votre volonté, Vous cesserez de présider aux destinées de la patrie, jamais Vous ne cesserez de régner sur nos cœurs. Que ce théâtre construit et inauguré sous Votre règne soit souvent et pour de longues années encore un des hauts-lieux où le peuple luxembourgeois aura rendez-vous avec Sa Souveraine et où il communiera avec Elle dans les mêmes joies de l'esprit.

Altesses Royales, Excellences, Mesdames et Messieurs, j'ai encore l'agréable devoir de saluer la présence parmi nous à cet instant mémorable pour la vie culturelle de notre cité, de Messieurs les Ambassadeurs, de Messieurs les Présidents et membres représentant les plus hautes instances des institutions européennes, de Monsieur le Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, qui a bien voulu accepter de prononcer le discours de circonstance, de Messieurs les Ministres, de Monsieur le Président d'honneur de la Chambre des Députés, de Monsieur le Bourgmestre d'Honneur de la Ville, de Monsieur le Président de la Cour Supérieure de Justice et de Monsieur le Procureur général d'Etat, de Monsieur l'Evêque de Luxembourg, de Monsieur le Grand-Rabbin et de Monsieur le Pasteur du culte protestant; de Messieurs les Vice-présidents et membres du Conseil d'Etat et de la Chambre des Députés; de Monsieur le Commissaire de district et de Messieurs les Bourgmestres, sans oublier les représentants des différentes administrations, ainsi que les présidents et membres des chambres et organisations professionnelles, et je m'excuse de ne pouvoir être plus complet.

Il m'incombe la délicate mission et le difficile honneur de vous présenter un ouvrage à la concep-

tion et à l'achèvement duquel je n'ai pas grand mérite.

Je n'ignore pas les moments difficiles, voire quelques fois dramatiques qu'ont vécus les responsables à tous les échelons, ni la tenacité de laquelle ils les ont surmontés: du manoeuvre en passant par les corps de métiers, luxembourgeois et étrangers, jusqu'aux entrepreneurs, aux architectes et aux chefs d'administration. Je n'en nomme aucun puisqu'il m'est impossible de les nommer tous, mais à tous, au nom de la Ville de Luxembourg, je dis merci, merci de leur travail, de leur ardeur, de leur dévouement. Tous, je les félicite, fonctionnaires, artistes, artisans et ouvriers de l'œuvre magnifique qu'ils ont réalisée dans un admirable esprit d'équipe auquel je tiens à rendre hommage. Ils ont tous contribué de façon méritoire à la réalisation du nouveau théâtre, manifestation tangible et accomplissement pratique de la vocation européenne de la Ville de Luxembourg.

Je m'en voudrais cependant de ne pas avoir une mention particulière pour Monsieur Georges Reuter, qui s'est acquitté avec amour, avec endurance et à notre grande satisfaction d'une tâche des fois très ingrate dont nous pouvons admirer l'accomplissement. Il a droit à notre reconnaissance qu'ont méritée de même ses collaborateurs immédiats du groupe de travail Messieurs Eugène Schmit, Henri Beck, Josy Kons et Ferdy Reiff.

Il serait impardonnable si je n'adresserais pas un remerciement spécial à Monsieur l'Ambassadeur de Belgique et à son Gouvernement, ainsi qu'à la direction du Théâtre de la Monnaie de Bruxelles dont le concours nous vaut le spectacle qui sera présenté en apothéose de la soirée, le Ballet du XX^e siècle. Je ne voudrais pas non plus manquer de remercier le grand orchestre symphonique de Radio-Luxembourg d'avoir bien voulu prêter son précieux concours à cette séance inaugurale.

Qu'on me pardonne d'avoir réservé les remerciements au Gouvernement luxembourgeois pour la fin. Sans son aide précieuse, et plus particulièrement sans l'esprit compréhensif de Monsieur le Président du Gouvernement en sa qualité de Ministre des Finances et de Monsieur le Ministre de l'Intérieur et des Beaux Arts, nous n'assisterions peut-être pas à la présente inauguration. Car, de toute évidence, les seules ressources de notre Ville auraient à peine suffi pour mener à bonne fin une tâche dont l'ampleur dépasse de loin les moyens et peut-être aussi la mission d'une cité qui ne compte même pas 75 000 habitants. Ce qui m'amène à confesser en toute franchise que nous nous interrogeons, non sans anxiété, sur les possibilités financières de gestion et d'exploitation de notre nouveau théâtre qu'il sera difficile d'assurer avec nos seules disponibilités. D'autant plus, qu'il nous tient à cœur de réserver une large place aux manifestations culturelles de toutes sortes et de rendre le théâtre sympathique par la création d'abonnements populaires accessibles à toutes les bourses. De notre avis, le rôle des pouvoirs publics dans la protection de l'art du théâtre doit être repensé, voire amplifié et il nous semble indispensable que ces autorités favorisent de façon consciente la

réconciliation du théâtre et du peuple. L'époque actuelle est la seule, depuis les origines du théâtre où le peuple ouvrier et même la petite bourgeoisie aient presque complètement cessé de le fréquenter. C'est un état de choses que nous avons le devoir d'amender au plus vite. Le théâtre ne retrouvera sa pleine vitalité qu'à cette condition. C'est à cette condition aussi que certaines grandes œuvres retrouveront leur auditoire et que nous ressusciterons ce merveilleux élan qui, jadis, porta les foules vers les parvis des cathédrales, devant les tréteaux des bateleurs et des jongleurs; devant les mansions où se donnaient „mystères” et „miracles”, cet élan qui remplissait „l'Aula” de notre Athénée où, devant un parterre de nobles, de bourgeois et de manants ébahis éclata la splendeur baroque du théâtre des jésuites.

Tout cela suppose chez les uns et les autres, chez les représentants des pouvoirs publics comme chez les gens de théâtre, une dose suffisante de foi en l'importance de leur mission; de ce donc que Jules Romains a appelé „la vertu du théâtre”. Il est vrai que sans cette foi, sans cette „vertu”, rien de vraiment grand ne se fera nulle part, ni pour personne, pas plus dans la société d'aujourd'hui que dans celle de demain. Ceci dit, nous sommes prêts à rechercher avec les autorités de l'Etat la collaboration qui s'impose dans l'intérêt commun et j'ai bon espoir qu'ensemble nous trouverons une solution équitable.

Une inauguration est souvent teintée de quelque nostalgie, elle signifie quelque fois un adieu à ce

que l'on quitte et qu'on remplace. Je m'en voudrais de ne pas avoir, en ce moment, une pensée émue et reconnaissante pour ce charmant, cet attendrissant vieux théâtre de la rue des Capucins. Ce ne fut certes pas un théâtre illustre et plus d'une fois nous nous sommes consolés de son inconfort en pensant à ce mot de Louis Jouvet : „qu'importe le confort si le spectacle est bon”. Et souvent le spectacle y fut bon. Pendant plus d'un siècle Thalie et Melpomène, Euterpe et Terpsichore y ont fait vivre à nos grands-pères, à nos pères et à nous-mêmes, de très grandes, d'inoubliables heures dont le souvenir, souvent encore, viendra, non sans mélancolie peut-être, planer dans les vastes espaces de cette nouvelle demeure du plus noble des arts qui soient.

Altesses Royales, Excellences, Mesdames et Messieurs, lorsque dans quelques instants seront frappés en coulisses les trois coups magiques et que se renouvellera l'éternel miracle du théâtre, chacun de nous y participera de toute sa sensibilité et de tout son cœur, chacun de nous sera pris au charme qui se dégagera de la beauté du verbe, de la fascination de la musique, de la ronde éternelle et harmonieuse de la danse, chacun de nous y trouvera sa part de rêves et d'évasion, et aussi de cet enchantement qui est à notre monde quelque peu désenchanté une nécessaire et bienvenue compensation !

Et maintenant :

Place au Théâtre. »

L'Allocution de Monsieur l'Echevin Marcel Fischbach

A l'allocution du Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, succéda celle de M. Marcel Fischbach, Echevin. Monsieur l'Echevin Fischbach chargé de l'administration du Théâtre avait pour mission de présenter à son auditoire le nouveau bâtiment, ses tenants et aboutissants. Nous reproduisons également les termes de son discours :

« Altesses Royales,
Mesdames, Messieurs,

Lorsque, tout à l'heure en arrivant, vous vous êtes approchés de notre nouveau théâtre, sa façade révolutionnaire a sans doute frappé votre imagination. Elle se distingue par son relief original, par sa sculpture insolite, tout à fait dans le style de notre époque. Elle a quelque chose d'inattendu qui saisit : écorce rugueuse qui recèle un noyau précieux. Quand la nuit est tombée et les innombrables baies de la façade dégagent la lumière de l'intérieur, l'imposant édifice fait une impression encore plus extraordinaire. Il apparaît comme une gigantesque lanterne qui éclaire la nuit.

Après avoir gravi les marches de l'entrée vous avez pénétré à l'intérieur. La clarté vous a gagnés et enveloppés. Dès les premiers pas on ne saurait se dérober à l'impression puissante que fait le vestibule grâce à son ordonnance et à son ampleur.

Curieux en montant les marches de l'escalier monumental vous avez considéré en passant les revêtements muraux et remarqué leurs couleurs diverses :

la couleur gris foncé des ardoises schisteuses aux pilastres, les tonalités brunes et fauves des pierres volcaniques, les tons bleuâtres et roses des marbres, les tons chauds des plafonds et des boiseries, les tons clairs et frais des plâtres, les lumières étincelantes et scintillantes des lustres et des appliques.

Au premier contact de toute cette nouveauté on est toujours saisi par un certain éblouissement.

Et vous vous êtes sans doute laissé surprendre en accédant au foyer, à notre vaste Foyer. Voilà l'une des pièces maîtresses de notre édifice. Un récent écrivain n'a pas hésité à le comparer, grâce à ses dimensions et à ses belles proportions à la célèbre Galerie des Glaces du Château de Versailles. C'est une Galerie des Glaces transposée en style du 20^e siècle.

Dans ce vaste hall resplendissent ce soir les feux des grands lustres centraux, les projecteurs encastrés et les appliques murales. Au plafond, en suivant la vaste perspective, se présente le jeu des lumières et des ombres sur les formes blanches taillées en pointe de diamant du plafond. On se laisse aller à cœur joie dans ce magnifique espace si largement ouvert devant nous qui a une ampleur à laquelle nous autres Luxembourgeois ne sommes pas encore habitués chez nous. On y respire librement et le regard peut s'y perdre comme dans le lointain.

En fin, vous avez pénétré à l'intérieur de cette salle de spectacles. Pour la première fois elle dévoile ce soir les secrets de ses formes et de ses décors aux

tonalités modernes, brun sombre, vert olive et violet cardinal et elle accueille son public pour les instants solennels de cette soirée inaugurale.

Les rapides premières impressions qui se sont abattues sur nous, nous laissent perplexes aux premiers moments, surpris, déroutés.

Je ne sais pas quelles furent vos réactions, quel est votre jugement. Je ne sais pas si déjà vous avez été gagnés pour cette œuvre, si vous l'admettez ou si vous la déclinez.

J'admets volontiers qu'on peut ne pas être d'accord avec tous les détails. J'imagine que les uns admirent tels éléments sur lesquels d'autres réservent leur avis.

Notre Nouveau Théâtre frappe l'imagination, heurte l'esprit et la sensibilité. Qu'il rencontre l'enthousiasme ou qu'il suscite la critique, un fait semble établi : il ne peut pas laisser indifférent. Voilà ce qui importe. Ce fait démontre que notre œuvre a une personnalité particulière, originale, qui doit et veut être étudiée, interprétée. Notre théâtre comme construction incite à la considération, à l'examen, et je dirais qu'il invite au rêve.

Pour notre part à nous et pour la part de tous ceux qui y ont collaboré, qui ont contribué à la genèse de cet édifice par leur enthousiasme, leurs talents et leurs connaissances, je souhaite que nombreux soient ceux qui acceptent cette œuvre. Ce serait là un titre de satisfaction et ce serait là une raison qui inciterait à dire que notre Nouveau Théâtre est une réussite.

Les impressions que vous en avez eues, maintenant mises à part, permettez que je vous présente rapidement les traits essentiels de l'édifice que nous inaugurons aujourd'hui et son ordonnance générale. Il importe en effet ce soir au Collège Echevinal de présenter cette nouvelle maison avec ses installations. Il lui importe que le public luxembourgeois se familiarise avec cet édifice qui appartient dès aujourd'hui à la population entière de la Ville et du Pays.

Notre édifice comprend deux grands éléments distincts : le Théâtre proprement dit et le Studio. Ces deux éléments sont liés dans cet ensemble architectural. Grâce à l'existence de ces deux éléments il sera permis de jouer dans cette même maison un opéra et de faire une conférence en même temps dans l'autre salle qui contient elle aussi un nombre égal d'auditeurs. Un patio, une cour intérieure sépare les deux salles et leur assure une bonne isolation phonique. Ce patio permet aussi d'éclairer le jour des locaux qui sont communs aux deux salles et aux deux scènes : le buffet-bar, le hall d'entrée du public et le Foyer. Ce dernier constitue le trait-d'union entre les deux éléments primordiaux puisqu'il dessert à la fois le théâtre et le studio. En plus, il peut avoir une fonction propre en servant de cadre à de grandes expositions nationales et internationales.

Nous avons eu soin de donner à cet édifice le caractère de notre époque. Non seulement par les formes, mais aussi par le choix des matériaux. Les matériaux employés : le ciment, le verre et les métaux modernes l'acier, le cuivre, l'aluminium.

Le raffinement architectural réside non seulement dans l'agencement clair, logique et pratique du plan

et des dispositions intérieures, mais il réside aussi dans le choix des matériaux.

Au fut et à mesure que le visiteur entrant par la porte d'entrée pénètre vers l'intérieur pour aboutir à la salle de spectacles, il rencontre sur son parcours une constante amélioration de la qualité des matériaux choisis, une constante gradation en finesse qui se trahit tant dans les revêtements du sol que dans celui des murs et des plafonds. Les dallages de ciment et de macadam à l'extérieur se transforment en dallages de travertin du vestibule. A l'ardoise schisteuse revêtant les pilastres succèdent les marbres de Carrare de l'escalier d'honneur et les marbres d'une délicatesse et d'un ton tout à fait remarquable du foyer. C'est vers la salle de spectacles, vers son tapis plain, ses moquettes et son rideau de scène que mènent ces préparatifs. De même le bois plus courant de frêne du vestibule se change en noyer et en acajou employés à l'intérieur de la salle de spectacles.

Notons que l'acoustique de la salle a été l'objet d'études spéciales. La boiserie des murs de cette salle est mobile, afin de permettre l'adaptation de l'acoustique aux besoins et exigences du spectacle et des programmes.

Un organe électronique commande les projecteurs et les lumières tant sur la scène que dans la salle et au Foyer. Un système de sonorisation a été étudié pour permettre de suppléer à d'éventuelles défaillances ou d'exécuter des désirs spéciaux.

La fosse d'orchestre peut être remontée de telle sorte qu'elle fasse partie de la salle. Grâce à sa construction en forme de coquille la salle elle-même où se trouvent les spectateurs est devenue une entité unique qui permet la communion intime entre la scène et la salle. Nous pouvons dire que cette disposition, si rare mais si nécessaire dans un théâtre a trouvé chez nous une solution exemplaire.

Une climatisation complète offre les avantages de cette merveilleuse invention qui dispense la chaleur manquante en hiver et la fraîcheur bienfaisante en été.

Les installations techniques de la scène remplissent toutes les exigences normales d'un théâtre. Il nous importait en plus que cette salle de spectacles puisse être transformée facilement en salle de concerts. Les installations techniques que demande cette transformation ont été réalisées.

Voilà l'essentiel de l'édifice.

Tout proche d'ici, à la montée d'Eich, nos aïeux ont fait graver, il y a 80 ans à peu près, dans un rocher qui longe la route une belle inscription qui fête le démantèlement de la forteresse en 1867 et dans laquelle ils expriment leurs sentiments de joie ressentis au moment où la ville était délivrée du corset de forts et de fortifications qui l'étreignaient jusque-là et qui en avaient empêché la libre expansion.

Cette célèbre et belle inscription a à peu près la teneur suivante : „En ce moment où les rochers s'écartent sur nos pas, où les fossés se remplissent et s'aplanissent, où les campagnes s'ouvrent devant

nous, jubilons avec allégresse, réjouissons nous et trouvons du plaisir ici, aux endroits mêmes où sur ces glacis naguère sévissait Mars le dieu de la guerre."

Nos aïeux célébraient le bonheur qu'ils avaient à leur époque de voir les forts et la forteresse disparaître, de se voir délivrés de l'image continuelle et des menaces permanentes de la guerre. Ils se réjouissaient d'être en mesure d'édifier la ville selon des vues nouvelles et d'ériger des maisons et des édifices à des fins pacifiques et civiles.

A leur instar nous en ce moment nous fêtons avec allégresse un bonheur semblable. En effet, nous avons la chance de pouvoir assister durant notre époque de paix à l'expansion hardie et monumentale de notre ville.

Mais nous avons surtout créé ce théâtre afin que nos concitoyens et nos hôtes étrangers puissent être les spectateurs ou auditeurs des grandes créations dramatiques et musicales des génies de tous les temps et de tous les pays. Nous n'avons pas eu à l'égard des spectacles théâtraux les hésitations qu'eurent en leur temps d'autres cités. Je rappelle qu'à la suite des idées répandues par Jean Calvin les autorités municipales de la ville de Genève avaient défendu les spectacles en 1617. Je vous rappelle aussi les âpres diatribes qu'opposèrent au 18^e siècle Jean-Jacques Rousseau et Voltaire le premier voulant bannir les spectacles comme étant les émanations de la société corrompue et ne pouvant donc avoir sur leurs contemporains que des effets néfastes et démoralisants. Leurs hésitations morales tout justifiées qu'elles puissent avoir été à cette époque, il nous semble que la nôtre qui vit de spectacles, ne voit plus guère une justification à rejeter et à bannir des pièces théâ-

trales comme une source de perversion. Au contraire nous croyons que les bonnes pièces et les grandes créations dramatiques et aussi les grandes créations musicales des éléments de culture, qui renferment des moyens de formation morale et constituent des moyens capables de faire accéder nos concitoyens aux affinements de l'esprit et de la personnalité humaine.

Ici donc un foyer nouveau s'allume. Nos compatriotes et nos hôtes viendront y chercher des divertissements et en même temps un accomplissement moral de leur personnalité, un enrichissement de leur vie.

Nous espérons que dans ce nouveau théâtre les feux de la rampe se poseront au fil des années sur les grands personnages et les grandes figures qu'ont créés les auteurs dramatiques, sur Hamlet et Othello, sur le Bourgeois Gentilhomme et Britannicus, sur Faust et Marguerite, sur Roméo et Juliette, sur Céli-mène et Don Diègue, sur Don Juan et Figaro. Le public viendra s'asseoir et se réchauffer à ce nouveau foyer de l'esprit où il trouvera une plus grande plénitude, une plus grande densité vitale, un plus grand bonheur dans les œuvres dramatiques et théâtrales, car ils contiennent les sentiments poétiques et tendres, les luttes farouches, les aspirations sublimes et héroïques aussi bien que les éclats des passions tumultueuses. Ils contiennent toute la complexité de la vie, toute la complexité de la nature humaine avec son incommensurable richesse et son inépuisable variété. Je souhaite que ce théâtre serve les idéaux humains les plus élevés et que, en vibrant au contact des plus puissants accents dramatiques ou symphoniques, cette salle soit une source de bonheur et d'élévation spirituelle et morale pour tous ceux qu'elle attirera. »

L'Allocution de S. Exc. M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement

Après un intermède musical qui suivit le propos introductif de M. Marcel Fischbach, M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, prononça le discours suivant :

« Altesses Royales,
Excellences,
Messieurs les Bourgmestres et échevins,
Mesdames, Messieurs,

Comme en filigrane, le tracé et les principaux points d'appui de la forteresse séculaire se discernent encore aujourd'hui dans l'aménagement urbain de notre capitale. Démantelés ou même rasés, les bastions et les forts, les redoutes et les réduits laissent des espaces et des zones, qui sollicitent l'œil et le talent de l'architecte. Leur emplacement finit presque toujours par trouver une affectation digne de leur noble passé.

Il en aura été ainsi également pour la partie du parc de la Fondation Pescatore, cédée à l'Etat en 1939. Elle se situe sur les restes du Fort Charles, point d'appui couvrant l'extrémité du front nord, construit en 1730 sous le règne de Charles VI, Empereur d'Autriche.

L'acquisition par l'Etat avait été motivée par le projet de construction du Nouvel Athénée, dont les diverses propositions d'implantation avaient tant agité l'opinion publique d'avant-guerre. L'accroissement des effectifs d'élèves et les conceptions modernes en matière de constructions scolaires amenèrent le Gouvernement au milieu des années cinquante à trouver un autre emplacement pour l'Athénée. Dès lors le Fort Charles attendait ses nouvelles chances. Son heure devait sonner lorsque, après bien des hésitations et des explorations dans d'autres directions, la municipalité approcha l'Etat pour y construire le nouveau théâtre. Félicitons-nous de ce choix ! Le terrain est à la fois vaste et abrité. Il a permis de donner à ce bâtiment cette ampleur, cette régularité et cette dilatation qui vous frappent dès que vous l'approchez, en même temps que son originalité de style n'est pas exposé au contact direct et discordant avec d'autres réalisations architecturales plus confortables.

La conception de l'édifice est certes axée sur la sensibilité artistique de notre temps. La forme carrée et la disposition intérieure si simple reflètent tout

ce que la mentalité de l'homme d'aujourd'hui a de dépouillé et de fonctionnel. Je veux croire que le jeu des figures géométriques des quatre façades par contre évoque cet autre penchant de notre époque vers l'imaginaire abstrait.

Les exécutants du plan de l'architecte Bourbonnais, artistes, entrepreneurs, artisans, techniciens de tous ordres, ont accompli un travail remarquable, qui est à la hauteur de la vue artistique du créateur, qui est aussi à la hauteur des objectifs de l'entreprise. Il faut féliciter la municipalité d'avoir osé ce grand projet. Le bourgmestre M. Emile Hamilius et l'échevin compétent M. Georges Reuter se sont dévoués à la tâche ingrate des décisions préparatoires et des chantiers. Il faut les en remercier. Le collège échevinal actuel achève l'entreprise dans le même esprit. L'Etat s'est associé à cette construction, parce que la destination de cet édifice dépasse le cadre municipal et qu'ent tant que monument jubilaire, il évoque pour l'Etat une histoire millénaire au même titre que pour la Ville de Luxembourg.

En effet en clôturant l'année jubilaire par l'inauguration de ce „Palais du Millénaire”, la municipalité pose sans doute son geste le plus significatif, auquel l'Etat se joint de grand cœur. Nous établissons un mémorial qui concrétise l'état et les aspirations de notre conscience nationale en cette mille et unième année de l'existence de la ville et du pays de Luxembourg.

Voilà que nous consacrons cet édifice à des manifestations culturelles de tout ordre. Les muses y règneront. Euterpe, la musicienne, Terpsichore, la danseuse, ouvrent la ronde ce soir. Bientôt Thalie, la comédienne, qui selon le mot de Paul Claudel „tient le masque énorme, le mufle de la vie, la dépouille grotesque et terrible” et Melpomène la tragédienne, qui construit et défait les cités, occuperont leur place.

Si Mars a souvent sévi dans nos murs, si l'âpre poursuite du progrès économique et les conditions de vie difficiles, ont trop souvent relégué au second plan l'affinement de l'esprit, les muses devraient pouvoir gonfler leurs voix traditionnellement atténuées, à une époque où la promotion économique et sociale de toutes les couches de la population est de mieux en mieux assurée.

Il faut faire de ce Palais du Millénaire un haut-lieu du bon goût et de l'esprit.

Certes, le goût des belles choses et des belles lettres a fleuri chez nous à d'autres époques historiques. Mais il était trop souvent le fait d'une élite ou d'une classe. Notre temps aspire également dans ce domaine à une démocratisation qui malheureusement se manifeste trop souvent par la complaisance pour le vulgaire et le mièvre.

L'éducation du goût suppose comme toute éducation un effort, un exemple, un enseignement systématique et la volonté de l'éduqué de progresser. Les techniques modernes, l'imprimerie, le cinéma, la radiodiffusion, la télévision peuvent être de précieux auxiliaires dans cette éducation.

Mais il est avéré que la conscience morale et culturelle d'une civilisation se reflète le mieux dans son

théâtre. C'est sous le signe de l'art dramatique que ce Palais a été projeté et justifié. Il supprime la vénérable salle de la rue des Capucins, à laquelle nous devons quand même une pensée attendrie. Elle avait été ouverte le 15 février 1869 en présence du Prince Henri et de la Princesse Amélie après d'âpres controverses sur la destination de l'église désaffectée du couvent des Capucins.

Nos traditions dans le domaine du théâtre ne sont pas négligeables.

Certes, les documents sont muets au sujet des représentations de mystères et de moralités dans notre ville avant le 15^e siècle. Mais la proximité de Trèves et de Metz, où les preuves historiques des représentations abondent, autorise la conclusion que ces pièces n'étaient pas inconnues à Luxembourg. Peut-être le marché de l'Emmaus, le lundi de Pâques, est-il une réminiscence de la présentation d'un mystère sur les disciples d'Emmaus.

Les comptes de la ville font allusion à la représentation d'un mystère de Marie et Joseph en 1471.

La pratique du théâtre atteignit un niveau appréciable pendant la période qui va de 1603 à 1718 avec le Théâtre des Jésuites. Certes, ils ne faisaient pas de l'art pour l'art. Ils tentaient de créer une méthode d'éducation destinée à former la volonté, le goût et l'adresse corporelle de leurs élèves. Ils attribuaient au théâtre les bienfaits pédagogiques résumés dans une formule latine : *Juvenilem vocem formant, memoriam exercent, gestum componunt.*

La pratique des représentations dramatiques forme la voix des jeunes, exerce leur mémoire et compose leur tenue.

Après le théâtre déclamatoire et engoncé de la période révolutionnaire le milieu du 19^e siècle est marqué par un extraordinaire engouement pour l'art dramatique. A Luxembourg la société gymnastique, dite Gym, se signale par un particulier dynamisme. Elle joue alternativement des pièces françaises et allemandes et lance le 25 février 1855 la première comédie luxembourgeoise „de Scholtschein” de Dicks.

Le répertoire en langue luxembourgeoise fit irruption dans notre vie nationale. Il devait profiter et alimenter, avec des hauts et des bas dans la qualité et dans le goût, les innombrables soirées de multiples associations de tout genre. Je fais un appel à nos auteurs de renouveler et de continuer ce théâtre, parce qu'il reflète le mieux la sensibilité de notre peuple. Il est une manifestation de notre originalité.

Mais Luxembourg est aussi lieu de rencontre internationale européenne. Les performances des diverses cultures se confrontent chez nous et la fonction universelle du théâtre se manifeste le mieux dans cette succession dans notre répertoire de pièces d'origine différente quant à leur langue et leur inspiration. Le 27 mars dernier à l'occasion de la Journée Mondiale du Théâtre Sir Laurence Olivier et Jean Louis Barrault ont lancé un message dans lequel ils évoquèrent certes l'obstacle opposé à l'internationalisation du théâtre par le fait qu'il s'exprime en paroles que trahit toujours la traduction. Mais par contre ils ont insisté sur la mise en valeur par la diffusion

internationale du théâtre de tout ce que les hommes ont de commun : le rire et les larmes, la joie et la tristesse, le bonheur et l'angoisse. Le théâtre, selon ces acteurs éprouvés, fait apparaître le cœur commun de tous les hommes.

Ou encore comme le fait dire à Hamlet ce géant du théâtre qu'est William Shakespeare, duquel nous commémorons ces jours-ci le quatrième centenaire de

sa naissance „it holds the mirror up to nature". Le théâtre tend le miroir à la nature humaine, qui, elle, est identique partout.

Ceci étant, pourquoi les hommes alors ne se considéreraient-ils pas tous comme frères ? Méditons sur le théâtre comme instrument de la paix et de la concorde ! »

La Fin de la Cérémonie d'inauguration et le Programme théâtrale des Fêtes d'ouverture

Au cours de l'entracte qui suivit cette première partie du programme, une réception fut offerte par la Ville de Luxembourg au foyer.

Leurs Altesses Royales Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg, le Prince Jean et la Princesse Josephine-Charlotte passèrent au milieu des invités d'honneur et s'entretenaient avec de nombreuses personnalités.

La deuxième partie du programme d'inauguration était présentée par le Théâtre Royal de la Monnaie (Directeur Maurice Huisman). Elle était consacrée au « Ballet du XX^e siècle » (direction artistique Maurice Béjart). Le grand orchestre de Radio-Luxembourg était placé sous la direction de Guy Barbier.

Le spectacle commença par « Parade », musique de Eric Satie, d'après un argument de Jean Cocteau (décors et costumes de Pablo Picasso, chorégraphie de Léonie Massine). Le concours des artistes Pierre Dobrievich, André Marlière, Marie-Claire Carrie et Vittorio Biaggi, Jorge Lefèbre, Antonio Canno, Robert Denvers et Jorge Donn assurait la parfaite exécution du ballet.

La deuxième partie du spectacle comprenait l'interprétation du « Boléro » de Maurice Ravel par Maurice Béjart, avec le concours de la chorégraphe M^{me} Duska Sifnios.

L'assistance réserva des applaudissements très chaleureux au « Ballet du XX^e Siècle » et de nombreux rappels aux artistes.

Voici la liste des spectacles d'ouverture qui, dans le cadre des cérémonies d'inauguration furent encore

présentés du 18 avril au 15 mai au public luxembourgeois et étranger avec un succès sans précédent:

« AIDA », Opéra de Giuseppe Verdi, avec Gloria Davy, Adriana Lazzarini, Giovanni Gibin, Giovanni Foiani, Piero Cappuccilli, Ferruccio Mazzoli.

L'Orchestre de Radio-Luxembourg était dirigé par Maestro Bruno Rigacci.

(Direction Artistique Gino Menelao).

« LE BOURGEOIS GENTILHOMME », Comédie-Ballet de Molière. Représentations officielles de la « Comédie Française », avec Louis Seigner, Georges Chamarat, Jean Piat, Jacques Sereys, Jean-Paul Roussillon, Jacques Toja, Bernard Dheran, Louis Eymond, Michel Auomnt, Micheline Boudet, Hélène Perdrière, Denise Gence et Michèle André.

L'Orchestre de Radio-Luxembourg était placé sous la direction de Marcel Landowski.

« MY FAIR LADY », Musical de Shaw/Loewe, présenté par le « Theater des Westens » de Berlin.

« DAS LAND DES LÄCHELNS », Opérette de Fr. Lehár, interprétée par l'Ensemble du « Stadttheater Saarbrücken », avec Rudolf Schock.

« D'POELTCHES FAMILL », Pièce de Tit Schröder, présentée par le « Letzeburger Theater », direction Eugène Heinen.

L'Inauguration de la centrale hydro-électrique de Vianden

La cérémonie d'inauguration de la Centrale hydro-électrique de pompage de Vianden eut lieu le 17 avril en présence de Leurs Altesses Royales Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg ainsi que de nombreuses personnalités luxembourgeoises, françaises et allemandes.

Leurs Altesses Royales Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg furent accueillis à Leur arrivée dans la centrale de Vianden par S. Exc. M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, entouré de M.

Joseph Leydenbach, Président et M. Helmut Meysemburg, Vice-Président du Comité de direction de la Société Electrique de l'Our. Les membres du Comité de Direction furent présentés par M. Pierre Werner.

La cérémonie débuta par une allocution de M. Joseph Leydenbach, Président du Conseil d'Administration de la Société Electrique de l'Our.

« En ce jour de fête, dit Monsieur Leydenbach, la Société de l'Our se sent vivement émue d'accueillir

tant de personnalités de premier et de tout premier plan. Et comme il s'agit d'une société électrique, elle est bien obligée de leur souhaiter une cordiale bienvenue dans un cadre peu conformiste. Mais les machines sont ennoblies par l'esprit qui les a dégagées de la matière brute.

Nous saluons aussi les morts, ici présents, quelque part, qui oserait dire comment ? Car rien ne se perd, rien ne se crée. Ni dans le matériel, ni dans le spirituel. D'autres citeront leurs noms, parmi eux quelques grands, tous partis autour d'une œuvre commune.

Notre profonde reconnaissance va vers eux comme vers tous les vivants, qui ont bien mérité de ce monument technique.

Je voudrais plus spécialement exprimer notre déférente gratitude à Leurs Altesses Royales. Tout d'abord d'avoir offert leur auguste symbole à cette assemblée. Ensuite également d'avoir bien voulu, tant de fois, suivre avec intérêt le cours des travaux, casqués et bottés parmi les travailleurs, et parfois même poser des questions techniques terriblement pertinentes auxquelles l'un ou l'autre parmi nous — et j'en suis — avaient par moments de la peine à répondre.

Meine Damen und Herren !

Heute ist ein großer Tag, ein Feiertag, an dem die in Luxemburg beheimatete Our-Gesellschaft das größte Pumpspeicherwerk der Welt seiner Bestimmung überreicht.

Lange Jahre hindurch ist das Werk in seine jetzige Form hineingereift. Von Anfang an waren die Widerstände groß. Nichts aber treibt den von der Idee Besessenen besser voran, nichts stützt stärker eben

als der Widerstand. On ne s'appuie que sur ce qui résiste. So sind wir stolz, nunmehr das Geschaffene seiner Bestimmung zu übergeben, im Zeichen des Glaubens an die Zukunft.

Einige Nörgler mit Auto sprachen von Verschandelung der Landschaft. — Unter uns sehe ich sitzen so manche Fanatiker unserer Ardenner Koppen, alte Kämpfer um die zu Fuß lange Jahre hindurch umworbene Natur. Gerade diese Fußvolk-Experten freuen sich zutiefst um die neu-geschaffenen Täler an Our und Sauer. Sie bängen höchstens um einen später durch solch neue Schönheit vielleicht übersteigerten Tourismus.

Manche auch schütteln das Haupt ob dieser neuen Tat der Technik, dieser bösen Technik. — Diesen Auchpoeten möchten wir antworten, daß in den Hängen am Licht zum Wein die Trauben wachsen, nicht aber die Trunkenbolde — und daß der Gott die Schwielen an den Händen ehrt, auch die Arbeit segnet in der Technik. Um entseelte Techniker wissen wir auch. Aber wir denken nicht an diese, sondern an die adlige Tat aller Schaffenden an diesem Werk, an das heilige Lied durch diese Hallen und auch durch die Werkstätten außerhalb des Landes.

Um diese Kaverne zu füllen mit lebendigem Beton und Stahl bedurfte es ungeheuer vieler Hammerschläge an den Ambossen Europas. Und wo sie heißes Eisen schmiedeten, wurden mancherlei Sprachen gesprochen. Eine herrliche Zusammenarbeit. Die um Europa Ringenden sollen es wissen : so wird es gemacht und nicht anders.

Heute ist ein Fest der Arbeit. Arbeit ist Tugend. Tugend ist Freude. Heute ist ein Fest der Freude. »

L'Allocution de S. Exc. M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement

Après l'allocution de M. Leydenbach ce fut M. Helmut Meysemburg, Vice-Président du Conseil d'Administration de la Société Electrique de l'Our qui prit la parole. Ensuite M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, prononça l'allocution suivante :

« Altesses Royales,
Mesdames, Messieurs,

Si les bienfaits d'un règne se jugent notamment par les grands travaux accomplis durant cette période, Votre Altesse Royale peut éprouver une légitime satisfaction en procédant aujourd'hui à l'inauguration de la Centrale hydroélectrique de pompage de Vianden. Voici en effet un ouvrage dont l'ampleur et l'importance marquent son règne et qui dépasse par les normes et les ordres de grandeur habituels de notre pays. Il n'aurait été concevable sans une collaboration technique et financière internationale.

Pourtant, il est issu de l'élan général pris en matière de planification de la construction et de l'aménagement du territoire au lendemain de la dernière

guerre. Au moment de la reconstruction, les Luxembourgeois ont été saisis d'un zèle rénovateur et prévisionnel qui dépassait la simple réparation des dommages causés par la guerre, mais qui voulait renouveler la base même de nos activités économiques. C'est alors que de nombreux projets sortirent des cartons dans lesquels ils reposaient depuis des années, victimes de cet état général de lassitude économique qui caractérise les années trente ou des tendances générales à l'autarcie, victime peut-être aussi de la pénurie de capitaux.

C'est ainsi que l'idée du barrage de l'Our qui avait hanté l'imagination de nos contemporains depuis longtemps, fut reprise et qu'une société d'études fut constituée pour en examiner à fond tous les aspects. Cette société qui fit appel à la collaboration d'experts hautement qualifiés de l'étranger, procéda avec méthode et circonspection.

Innombrables furent en effet les problèmes juridiques, techniques, économiques et financiers qu'il fallait aborder et d'aucuns doutaient encore qu'il pût devenir possible un jour d'en assurer la solution et la concordance.

Finalement, grâce en particulier au concours du Land Rheinland Pfalz et de la R.W.E. les possibilités de réalisation se concrétisaient, des accords avec ce Land furent conclus et ratifiés, le plan de financement fut discuté et arrêté avec le Gouvernement luxembourgeois et c'est ainsi que la Chambre des Députés put émettre un vote positif sur le projet qui allait être promulgué comme loi, permettant à l'État luxembourgeois de s'associer à cette œuvre.

Il ne m'appartient pas d'apprécier les caractéristiques techniques et l'originalité de cet ouvrage qui remplit d'admiration ceux qui le voient. Il me suffit de constater que nous avons tiré fruit de données naturelles qui, à première vue, ne comportaient pas de potentiel productif comme tel. Il est paradoxal en effet que nous puissions apporter une contribution importante à l'approvisionnement énergétique de l'Europe occidentale, sans disposer sur notre territoire d'aucune des ressources naturelles qui l'alimentent normalement. Dépourvu de gisements de houille ou de minerais fissiles, avec un système orographique qui ne nous vaut que des rivières à faible débit d'eau, le Grand-Duché n'était pas prédestiné à transformer et à exporter de l'énergie.

Voilà que la solidité et l'imperméabilité des roches schisteuses de la région de Vianden et les données topographiques particulières de cet endroit représentent un atout économique qui contribue certainement au renforcement de notre position économique.

Les travaux entrepris ont transformé le paysage non seulement par le plan d'eau qui désormais remplit le fond de la vallée, ce que nous connaissons déjà, mais en coiffant le Mont Saint-Michel d'une énorme cuve qui s'ouvre béante sur le ciel à l'un des points les plus élevés de la région, ce qui est une performance. Avec l'énorme caverne pratiquée dans le ventre de la montagne, avec la puissance et l'originalité de ces pompes-turbines, l'ouvrage constitue un sommet de réalisation technique et d'aménagement du paysage rarement atteint.

Au nom du Gouvernement, je voudrais remercier et féliciter tous ceux qui y ont apporté de leur talent, de leur travail, de leur ingéniosité et de leur puissance organisatrice.

La décision finale à prendre au sujet de la réalisation de la centrale comportait des responsabilités particulièrement lourdes et sur le plan financier et sur celui de l'avenir de la région de Vianden.

Dans cette tâche, le Gouvernement luxembourgeois a été secondé efficacement par des firmes et des personnalités étrangères, notamment dans le cadre de la société d'études auxquelles j'exprime notre reconnaissance particulière. Je rappelle aussi avec émotion la part que feu Monsieur Max Lambert, Président et Directeur de la Banque Internationale, a jouée dans la promotion du projet.

S'agissant d'un projet d'importance particulière, dont il fallait trouver les modalités appropriées de financement sur le plan international, le Gouvernement luxembourgeois a eu de nombreux contacts avec les banques luxembourgeoises et allemandes qui ont collaboré au résultat final. La Wiederaufbau-Bank

de Francfort a un droit particulier à notre reconnaissance.

Le Gouvernement luxembourgeois avait également approché la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement à Washington qui avait entrepris de concert avec des banquiers américains, une étude financière et technique très poussée sur le projet. L'appréciation positive que la Banque Mondiale avait donnée de l'entreprise, nous a été particulièrement précieuse et nous a facilité nos décisions. Nous avons trouvé également un appui auprès de la Banque Européenne d'Investissements, c'est-à-dire de la Banque de la CEE dont l'une des premières opérations a été un prêt à la Société Electrique de l'Our. Ce geste prenait une signification particulière alors qu'il caractérisait le projet comme particulièrement propice au développement de la solidarité économique entre les partenaires de la CEE.

C'est là évidemment l'un des aspects les plus significatifs de la réalisation. Si jamais une entreprise fut fondée sur l'échange et sur des prestations réciproques non seulement par l'intérêt des partenaires immédiats, mais dans celui de l'économie énergétique de toute l'Europe occidentale, c'est bien celui-ci.

En même temps, il est l'expression de la bonne entente entre les autorités et les populations des deux côtés de la frontière.

Il enrichit enfin ce canton de Vianden, le plus petit de notre pays, et justifie à un degré insoupçonné la vue prophétique de Victor Hugo évoquant (et je cite) „ce paysage splendide de Vianden que viendra visiter un jour toute l'Europe”.

Ich möchte auch noch den deutschen Behörden und Gästen den Dank und die Anerkennung der luxemburgischen Regierung aussprechen. Hervorzuheben ist die Rolle der deutschen Experten, der deutschen Finanzinstitute vor allem aber der R.W.E. die als Motor wirkte.

Das Viandener Pumpspeicherwerk ist als ein gemeinsames Werk des Austausches nicht nur der Energie, sondern auch des Könnens und des Dienstes am Fortschritt der europäischen Wirtschaft zu werten.

Zusammen wurde das Landschaftsbild neu geformt. Von hüben und drüben soll zum wirtschaftlichen Austausch das gute Einvernehmen und die Freundschaft hinzukommen, da nichts besser diese fördert als ein gemeinsam unternommenes und gefördertes Werk, Ausdruck des Vertrauens in das Schicksal und den europäischen Geist unserer beiden Nationen.

Ich erinnere in diesem Zusammenhang an das tiefgründige Wort :

„Um die Menschen zu einigen, laßt uns einen Turm bauen.”

Die Zusammenarbeit hier war beispielhaft in Europa.

Ich gebe der Hoffnung Ausdruck, daß die anzustrebende europäische Energiepolitik an diesem Beispiel eine Rechtfertigung und einen Ansporn erfahren möge. »

L'Allocution de Monsieur Robert Schaffner, Ministre des Travaux Publics

M. P. Altmeyer « Ministerpräsident » de Rhénanie-Palatinat, ainsi que M. Robert Schaffner, Ministre des Travaux Publics du Luxembourg, prononcèrent ensuite des allocutions. Nous reproduisons ci-après l'allocution de M. le Ministre Robert Schaffner :

« Altesses Royales,
Excellences,
Mesdames,
Messieurs,

C'est pour célébrer l'inauguration de la Centrale Electrique de l'Our que nous avons été conviés aujourd'hui. Mes premiers mots seront de gratitude envers Leurs Altesses Royales, Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg, Monseigneur le Grand-Duc héritier et Madame la Grande-Duchesse héritière, qui en honorant cette cérémonie de leur haute présence, lui confèrent éclat et prestige, et nous offrent l'occasion de Leur présenter l'hommage de notre profond respect joint à l'assurance de notre indéfectible attachement.

Comme Ministre des Travaux Publics, j'ai ensuite le plaisir de m'associer aux paroles de bienvenue prononcées par Messieurs les orateurs qui m'ont devancé sur cette tribune à l'adresse des personnalités éminentes et hôtes de marque étrangers et luxembourgeois et de les remercier de tout cœur de la sympathie et de l'intérêt qu'ils ont bien voulu apporter à l'œuvre entreprise ici à Vianden.

C'est avec une réelle émotion que j'assiste aujourd'hui à cette cérémonie inaugurale. Ceci d'autant plus que j'ai eu le privilège d'apporter une contribution modeste à la réalisation de ce projet gigantesque conçu par quelques esprits ingénieux et progressistes portés vers les idées d'avant-garde et les exploits inédits.

Cette grande journée a été préparée par les organisateurs de la S.E.O. avec dévouement et compétence; qu'il me soit permis de leur exprimer mes sentiments de vive reconnaissance et mes chaleureuses félicitations. En effet ils ont su créer dans un cadre unique une atmosphère de solennelle grandeur qui souligne hautement la signification et le symbolisme que prend cet événement de qualité historique. Cette journée nous démontre la hardiesse, l'ampleur et la complexité de cet ouvrage dont l'utilité et l'avantage ne font pas de doute mais qui échappent encore pour le moment à l'appréciation chiffrée et aux pronostics des statistiques, mais il est certain que les années à venir lui donneront toujours plus une importance grandissante dans le domaine énergétique.

Cette œuvre représente la solution magistrale des problèmes technique, mathématique, financier et économique. Elle permet d'exploiter les ressources naturelles d'une région vierge et ainsi de contribuer au développement de l'essor économique de notre petit pays et de l'Europe occidentale.

N'oublions pas que la réalisation du système hydroélectrique de l'Our a été le fruit d'un magnifique

travail d'équipe et d'une collaboration professionnelle exemplaire où se côtoyaient des hommes de nationalités et de professions les plus variées, mais qui tous ont réuni leurs efforts et ont fait hautement leur devoir sans relâche et ont su mener à bonne fin ce travail gigantesque.

Cette œuvre est l'expression de la volonté tenace d'une petite nation vers le progrès technique et économique désireuse de compenser son infériorité politique sur le plan international par l'affirmation de ses valeurs culturelles, spirituelles et humaines. Elle s'est inspirée d'un élan spontané vers la réalisation de cette solidarité, de cette intégration européenne qui constitue le thème principal des relations internationales de notre temps.

C'est dans cet esprit que je forme des vœux fervents pour qu'elle justifie nos espoirs, nos efforts et nos sacrifices.

Vom Bau einer Sperre im Ourtale wurde erstmalig in den Jahren 1922/1923 gesprochen. Das damalige Projekt sah den Bau einer Hauptsperre von 106 m Höhe bei Stolzemburg vor mit einem Speicherbecken von 800 Millionen cbm. Eine zweite Sperre oberhalb Vianden sollte einen Stau von 12,6 Millionen cbm bilden. Die Anlage sollte als Spitzen- und Pumpspeicherkraftwerk funktionieren. Die Gesamtproduktion an Spitzenstrom lag bei 600 Millionen kWh bei einer installierten Leistung von 600.000 kW. Infolge der internationalen Lage wurde das Projekt aber nicht verwirklicht.

Nach dem 2. Weltkrieg, im Jahre 1948, betraute die luxemburgische Regierung das Pariser Ingenieurbüro André Coyne mit der Ausarbeitung eines neuen Projektes, das unter anderem auch der kürzlich geschaffenen Europäischen Organisation für wirtschaftliche Zusammenarbeit vorgelegt wurde. André Coyne schlug vor, es war am 19. November 1948, das obere Becken auf die Höhe von Wahlhausen zu verlegen. Diese gänzlich neue Idee änderte von Grund auf die wirtschaftliche Basis des alten Projektes. Die Fallhöhe wurde vervierfacht und daraus ergab sich eine massive Reduktion der Nutzinhalte, d. h. der zum Pump- und Turbinenbetrieb benötigten Wassermengen. Von einem Monatsspeicher entwickelte sich das Projekt zu einem Wochenspeicher.

Bei diesem Stande der Studien gründete die luxemburgische Regierung am 29. Mai 1951 die Société Electrique de l'Our zusammen mit dem R.W.E. und anderen luxemburgischen, französischen, schweizerischen, belgischen und holländischen Gesellschaften. In einer ersten Phase entwickelte die S.E.O. das Projekt Coyne zu einem Tagesspeicher in Zusammenhang mit eventuellen Pumpstromlieferungen aus den rheinischen Braunkohlezentralen. Als beste Lage für das Oberbecken des Tagesspeichers wurde der Nikolausberg bei Vianden erkannt. Dieses Projekt wurde dann auch ausgeführt.

Zu diesem Zwecke wurde am 10. Juli 1958 von meinem Vorgänger Victor Bodson zwischen Luxemburg und Rheinland-Pfalz ein internationaler Ver-

trag über die hydro-elektrische Ausnützung des Ourtals abgeschlossen, den die luxemburgische Kammer der Abgeordneten am 6. Juni 1959 ratifizierte, nachdem vorher noch der Finanzierungsplan mit der Staatsgarantie umgeändert worden war.

Der Baubeschluß wurde am 23. Juli 1959 gefaßt, die Arbeiten selbst begannen am 17. September 1959 und die gesamte Anlage wurde in 5 Jahren, einer Rekordzeit, fertiggestellt.

Die Planungs- und Bauarbeiten, Maschinenlieferungen und Montagearbeiten wurden auf Grund internationaler Ausschreibungen an leistungsfähige Firmen in Belgien, Deutschland, Frankreich, Luxemburg, Österreich und der Schweiz vergeben.

Dank seiner günstigen Lage im Herzen der Industriegebiete im Nordwesten Europas und seiner hohen installierten Leistung, die innerhalb weniger Minuten eingesetzt werden kann, wird das Pumpspeicherwerk Vianden im Rahmen des sich zur Zeit entwickelnden Parallelbetriebs der europäischen Verbundnetze große Bedeutung gewinnen.

Einige technische Hauptdaten sollen genannt werden :

Tägliche Benutzungsdauer :

der Turbinen	ca.	4 $\frac{1}{4}$ Std.
der Pumpen	ca.	8 Std.

Jährliche Benutzungsdauer :

der Turbinen	ca.	1500 Std.
der Pumpen	ca.	2800 Std.

Dimensionen der Hauptkaverne :

Länge	ca.	330 m
Höhe	ca.	25 m
Breite	ca.	15 m
Maximal-Gefälle		290 m
Minimal-Gefälle		267 m
Länge der Druckleitung	ca.	510 m
Anzahl der Maschinensätze		9

Maximale Turbinenleistung

je Aggregat	100.000 kW
zusammen	900.000 kW

Maximale Pumpenleistung

je Aggregat	69.000 kW
zusammen	621.000 kW

Mittlerer Wasserstrom der Turbinen

je Aggregat	39,5 m ³ /s
zusammen	355 m ³ /s

Mittlerer Wasserstrom der Pumpen

je Aggregat	21 m ³ /s
zusammen	189 m ³ /s

Nutzhalt des Oberbeckens und

des Unterbeckens	6.000.000 m ³
------------------	--------------------------

Tägliches Pendelwasser 5.450.000 m³

Jährliche Produktion von Spitzenenergie
1.350.000.000 kWh.

Die Investitionen der gesamten Anlage belaufen sich auf 5.000.000.000 Franken.

Was Luxemburg angeht hat das Ourkraftwerk das Problem der Landesversorgung an elektrischer Energie bis zum Jahre 1980 auf äußerst günstige Weise gelöst. Es ist das Verdienst von Herrn Minister Grégoire, daß die große Speiseleitung Trier-Heisdorf

für die Landesversorgung in Verwirklichung begriffen ist.

Ich freue mich ganz besonders, daß der Bau dieses zur Zeit größten Pumpspeicherwerks der Welt in einer Rekordzeit ohne wesentliche technische Schwierigkeiten durchgeführt werden konnte.

Wie jeder gewaltsame Eingriff in die Natur hat auch diese gewaltige Anlage Todesopfer durch Unfall gefordert. Ich möchte bei dieser Gelegenheit ganz besonders dieser 10 Arbeiter gedenken, die hier ihr Leben ließen.

Ferner möchte ich derjenigen gedenken, die direkt an diesem großen Werk beteiligt waren aber den heutigen Tag nicht mehr erlebten. Es sind die Herren Köpchen, René Kœchlin, André Coyne, Max Lambert, Aloys Meyer, Paul Haefner, Alfons Graff, August Wirion, Emil Tresch, Michel Lucius und Karl Böhler, der sein Bestes hergab für die Verwirklichung dieses Werkes. Es war Herr Baurat Böhler dessen Name auf immer mit der definitiven technischen Grundkonzeption des Werkes verbunden bleibt.

Ich möchte bei dieser Gelegenheit auch die drei Mitglieder der Société Electrique de l'Our begrüßen, die als Überlebende von der ursprünglichen Arbeitsgruppe heute noch dabei sind : Heinrich Schölller, André Kœchlin und Pierre Hamer.

Das Bauwerk, das heute in seiner eindrucksvollen Monumentalität unsere Bewunderung erregt, ist — ich darf es ohne der Überheblichkeit zu verfallen aussprechen — ein Kulturdokument unserer Zeit sowohl auf nationaler als auf europäischer Ebene.

Selbst der stumpfeste Beobachter wird nicht teilnahmslos bleiben vor dem raffinierten Kräftespiel zwischen Technik, Architektur und Natur, das sich in einer genialen Raumerfassung, einer sublimen, spielerischen Leichtigkeit der Formen, einer hochgradigen Abstraktion der Materie äußert. Wer kann sich angesichts der genialen Kühnheit mit der funktionelle Probleme gelöst und technische Möglichkeiten ausgewertet wurden, der Einsicht verschließen, daß es sich hier um mehr als um eine nüchterne Kapitalanlage, um einen funktionellen Zweckbau handelt ?

Weil wir hier natürliche Schönheit finden, geformt nicht zerstört durch den Geist des schöpferischen Menschen, verdient diese Anlage das Prädikat Kulturschöpfung.

Diese Stauanlage ist ein Symbol für den Sieg des Geistes über die Materie; sie ist aber auch ein Symbol für den Sieg des produktiven Kollektivgeistes über den destruktiven Massegeist.

Und — für den Sieg des europäischen Gedankens über den nationalen Partikularismus und Egoismus.

Produktiver Kollektivgeist entsteht aus dem richtigen Gleichgewicht zwischen individueller Freiheit und kollektiver Bindung. Das Verhältnis zwischen Individuum und Gesellschaft kann nur auf Grund der demokratischen Erkenntnisse von der individuellen Freiheit und Würde, in eine integrierte, lebendige, kulturschaffende Gemeinschaft verwandelt werden.

Dieses Werk, Königtliche Hoheiten, Exzellenzen, Meine Herren, verdanken wir der schöpferischen Einheit von freien, denkenden Menschen, die nicht nur verschiedenen Tätigkeitsbereichen, sondern auch verschiedenen Nationalitäten angehörten und die durch individuell bejahte, gemeinsame Ziele und Interessen verbunden wurden.

Deshalb ist dieses Stauwerk eines der ersten wahrhaft europäischen Kulturdokumente. Hier fanden sich europäische Nationen unter Berücksichtigung ihrer nationalen Individualität zu einer auf ein gemeinsames Ziel gerichteten konstruktiven kulturenschaffenden Gemeinschaft.

Somit dürfen wir — so dächte ich — optimistisch in die Zukunft blicken, voller Zuversicht für die Gestaltung und Kultur Europas. »

Historique de l'ouvrage et données techniques

Pour conclure nous esquissons ici l'historique de l'ouvrage ainsi que quelques traits caractéristiques et techniques.

Historique

Prenant sa source sur les hauts-plateaux des Ardennes et de l'Eifel, la rivière de l'Our forme, sur une longue partie de son cours, la frontière entre le Nord-est du Grand-Duché de Luxembourg et l'Allemagne. Elle coule au fond d'une vallée encaissée, dominée de 300 m environ par un plateau, ce qui présente des conditions particulièrement favorables à l'aménagement de centrales hydro-électriques à accumulation par pompage. Les dispositions géographiques, topographiques et géologiques très favorables de la vallée de l'Our ont fait naître depuis longtemps des projets successifs, qui n'ont cependant pas abouti à une réalisation. Ces échecs étaient dus au caractère frontalier de la vallée, car les inconvénients politiques du moment s'opposaient à l'exécution d'un projet d'envergure internationale. Après la fin des hostilités, en 1945, les circonstances avaient changé, et le caractère européen de l'œuvre, autrefois un obstacle, était transformé en avantage. Sur l'initiative du Gouvernement Luxembourgeois, la Société Electrique de l'Our (SEO) a été constituée en 1951. par l'Etat grand-ducal et des sociétés luxembourgeoises, allemandes, suisses, françaises, belges et hollandaises.

De nombreuses études ont conduit à la conclusion que l'emplacement le plus favorable, pour réaliser une centrale de ce genre, se situait dans la région du Mont St-Nicolas, entre Vianden et Stolzembourg. Le 10 juillet 1958, une convention internationale était signée entre le Grand-Duché de Luxembourg et l'Etat Rhéno-Palatin, convention accordant à la SEO le droit d'utiliser les eaux de l'Our pour l'aménagement qu'elle projetait. Après ratification par les parlements des Etats intéressés, cette convention entra en vigueur le 12 juin 1959. Les travaux commencèrent en automne de la même année. La mise en eau du bassin inférieur a été effectuée au printemps

Monseigneur Léon Lommel, Evêque de Luxembourg, procéda ensuite à la bénédiction de la centrale hydro-électrique de Vianden. La Souveraine coupa le ruban symbolique et Leurs Altesses Royales Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg, accompagnés de MM. les Ministres Pierre Werner et Robert Schaffner, visitèrent la centrale.

Lorsque Leurs Altesses Royales eurent pris congé des personnalités et quitté la caverne sous les accents de l'hymne de la Maison grand-ducale, les nombreux invités visitèrent à leur tour les puissantes installations de la centrale. Une réception offerte sous une tente à l'entrée de la centrale clôtura la belle et historique cérémonie d'inauguration de cette station de pompage dont on dit qu'elle est la plus grande actuellement réalisée dans le Monde.

1962; le remplissage des deux bassins supérieurs a été réalisé successivement au cours des été 1962 et 1963. La mise en exploitation des 4 premiers groupes s'est échelonnée durant l'hiver 1962/1963, et celle des 5 derniers a eu lieu au cours de l'hiver suivant.

Le projet prévoyait une réalisation en deux étapes distinctes. Cependant, il apparut en cours d'exécution, que certains travaux appartenant à la seconde étape devaient être exécutés avant la première mise en service, pour ne pas gêner les montages et perturber l'exploitation. Aussi, les besoins en énergie s'étant notablement accrus, la décision de construire la seconde étape a-t-elle été prise en juillet 1961, ce qui a permis l'enchaînement des travaux de construction de cette seconde étape, comprenant l'installation de 5 groupes, fixe l'achèvement des travaux pour la fin de l'année 1964.

Indications techniques

La centrale de Vianden est équipée de 9 groupes constitués chacun par une turbine, un alternateur-moteur et une pompe. La puissance de chacun de ces groupes en service turbine est de 100 000 kW, à savoir plus du double de la puissance de pointe semi-horaire des services publics du Grand-Duché de Luxembourg.

Avec une chute de 280 m et un débit total de 355 m³/s en service turbine et 189 m³/s en service pompe, les alternateurs et les pompes de cette centrale sont parmi les plus importantes réalisations de leur type construites jusqu'à ce jour dans le monde.

Le bassin supérieur est constitué par une digue en enrochement qui couronne le Mont St-Nicolas. Ce bassin est relié par deux conduites forcées de quelque 6 m de diamètre à la salle des machines installée dans une caverne de plus de 300 m de long. Cette caverne est reliée à son tour par deux galeries de 9 m de diamètre au bassin inférieur créé par un barrage établi dans la vallée de l'Our au lieu dit « Lohmühle » à 1 km environ en amont de Vianden.

Le rendement global de l'installation est de 77%, que l'on peut considérer comme une remarquable performance, due en particulier à la disposition topographique très favorable de l'aménagement avec des galeries relativement très courtes et au bon rendement des machines principales.

Le passage de la pleine charge du service pompe à la pleine charge en service turbine, qui peut s'effectuer en moins de 2 minutes, constitue un écart de puissance énorme de 1 500 000 kW à savoir près de la moitié de la puissance de pointe du réseau de la Belgique. Cette puissance constitue une réserve quasi instantanée et une tranche de réglage très importante.

L'aménagement de la vallée de l'Our comprend en résumé :

1) *Un bassin supérieur.* — Ce bassin est réalisé par une digue en déblais rocheux qui entoure le plateau formé par le mont Saint-Nicolas. Les matériaux constituant la digue sont obtenus sur place par l'excavation du bassin. Le couronnement de cette digue a une longueur d'environ de 2,3 km en 1^{re} étape et 4,3 km en 2^e étape. Elle a une hauteur moyenne de 14 m et une hauteur maximum de 35 m. Le volume de retenue s'élève à 2,75 mio de m³ en première étape et 6 mio de m³ après achèvement total de l'œuvre. La hauteur de la tranche d'eau utile est d'environ 16 m.

2) *Un bassin inférieur.* — A Lohmühle, à environ 1 km en amont de Vianden, un barrage crée une retenue de l'eau dans la vallée de l'Our sur une longueur de 8 km. La chute formée par ce barrage, soit environ 23 m, permet l'utilisation des apports naturels de l'Our dans une petite centrale installée au pied du barrage; elle sert à couvrir les besoins propres en énergie. La capacité totale de ce bassin s'élève à environ 10 mio de m³ et la capacité utile à 6 mio de m³ avec une tranche d'eau utilisée de 7,25 m. Le bassin inférieur est prévu pour l'ensemble des 2 étapes.

3) *Un système de conduites.* — Ce système relie les deux bassins à la caverne et se compose d'une part d'un

puits incliné d'un diamètre intérieur de 6 m, partant du bassin supérieur et un distributeur-collecteur, tous deux blindés conduisant l'eau aux différentes pompes et turbines; d'autre part d'une

courte galerie sous pression reliant les turbines et pompes au bassin inférieur.

Ce système de conduites sera doublé pour la deuxième étape de l'œuvre. Les deux systèmes seront donc indépendants l'un de l'autre.

4) *Une centrale en caverne.* — La salle des machines est prévue pour 9 groupes à axe horizontal équipés chacune d'une turbine, d'un alternateur-moteur, d'une pompe et d'un accouplement comprenant une petite turbine permettant de faire démarrer la pompe et de l'amener au synchronisme. Chaque groupe est accouplé à un transformateur qui élève la tension de 13,8 à 245 kV. Ces transformateurs sont installés dans une caverne spéciale. L'achemine-

ment de l'énergie jusqu'à l'extérieur de la centrale s'effectue par des câbles à huile, puis de là par une ligne aérienne à 245 kV. En première étape, seuls 4 groupes sont installés. Leur durée d'utilisation annuelle en service turbine s'élève à 1500 heures.

Les données techniques principales de l'aménagement sont les suivantes :

Cycle de pompage	journalier	
Durée d'utilisation journalière		
des turbines	env. 4 h 1/4	
des pompes	env. 8 h	
Durée d'utilisation annuelle		
des turbines	env. 1500 h	
des pompes	env. 2800 h	
Dimensions de la caverne de la salle des machines :		
longueur	env. 330 m	
hauteur	env. 25 m	
largeur	env. 15 m	
Hauteur de chute maximum	290 m	
Hauteur de chute minimum	267 m	
Longueur développée de la conduite forcée	env. 510 m	
Vitesse de rotation des groupes	428 t/m	
Tension nominale des alternateurs	13,8 kV	
Tension de la ligne de transport	245 kV	
Rendement moyen global	supérieur à 75%	
	1 ^{re} étape	1 ^{re} et 2 ^e étapes
Nombre des groupes	4	9
Puissance en service turbine		
<i>par groupe :</i>		
kW	100 000	400 000 900 000
Puissance en service pompe		
<i>par groupe :</i>		
kW	69 000	276 000 621 000
Puissance des alternateurs et transformateurs		
<i>par groupe :</i>		
kVA	115 000	460 000 1 035 000
Volume d'eau utilisé journalièrement	m ³	2 420 000 5 450 000
Production annuelle d'énergie de pointe	KWh	600 000 000 1 350 000 000
Capacité utile de la retenue inférieure :		
	4 900 000 m ³	5 800 000 m ³
Capacité utile de la retenue supérieure :		
	3 000 000 m ³	6 700 000 m ³
Débit global des turbines	58 m ³ /s	355 m ³ /s
<i>par groupe :</i>	39,5 m ³ /s	
Débit global des pompes	84 m ³ /c	189 m ³ /s
<i>par groupes :</i>	21 m ³ /s	
Consommation annuelle d'énergie de pompage :		
	850 000 000 kWh	1 910 000 000 kWh
	(rendement moyen admis de 70%)	

Les deux actionnaires principaux de la SEO sont d'une part l'Etat Grand-Ducal et d'autre part la Rheinisch-Westfälisches Elektrizitätswerk A. G. (RWE). Le coût total de l'ouvrage atteint 4,5 mil-

iards de Fr lux., ce qui correspond au coût spécifique relativement très faible de 5000 Fr lux./kW. Les immobilisations sont couvertes pour environ $\frac{1}{3}$ par le capital action et pour le solde par des emprunts souscrits au Luxembourg, en Allemagne, en Belgique, en Suisse et par la Banque Européenne d'Investissement.

Ceuvre internationale

Tant par son financement que par la répartition internationale des études entre bureaux d'ingénieurs belges, allemands et suisses, des travaux entre entrepreneurs, entre constructeurs allemands, autrichiens,

belges, français, luxembourgeois et suisses, la centrale de Vianden est essentiellement une œuvre européenne.

Ses performances, qui la mettent au premier rang mondial des centrales de ce type, sont un exemple particulièrement démonstratif des résultats auxquels les pays européens parviennent lorsqu'ils unissent leurs efforts. Sa présence dans un pays qui a déjà tellement milité en faveur de l'unité européenne a une valeur symbolique. Par sa puissance et la souplesse de sa marche, la centrale de Vianden sera amené à jouer un rôle de premier plan dans le cadre de l'interconnexion des réseaux des pays européens qui est en voie de réalisation.

La XIII^e Table Ronde des Problèmes de l'Europe à Luxembourg

Les 29 et 30 avril 1964 eut lieu à Luxembourg la XIII^e Table Ronde des Problèmes de l'Europe » à laquelle prirent part près de 300 congressistes de nombreux pays européens pour étudier le thème suivant : « L'Avenir des Industries de base et des Institutions de la Communauté Européenne ».

L'Association pour l'Étude des Problèmes de l'Europe a été fondée par le journaliste italien G. V. Sampieri en 1958. Elle fut d'abord présidée par M. Edgar Faure, ancien Président du Conseil de la République Française, ensuite par M. Fernand Dehousse, ancien Président de l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe; son président est actuellement M. Hans-Joachim Von Merkatz, membre du Bundestag et ancien membre du Gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne.

L'Association organise périodiquement des « Tables Rondes » afin d'examiner les problèmes économiques européens avec le concours des personnalités les plus marquantes de l'Économie, de la Finance, du Patronat, des Syndicats, du Monde Agricole, des Administrations et des Parlements de tous les pays intéressés.

Les Tables Rondes ont connu, depuis 1958, un succès croissant. Leur retentissement est dû, tout d'abord, à leur périodicité et à leur tenue successive dans diverses capitales ou grandes villes d'Europe, mais surtout au choix des thèmes qui ont été discutés, au rôle éminent joué dans les débats par des rapporteurs assumant par ailleurs de graves responsabilités en Europe, enfin à une participation toujours nombreuse de représentants qualifiés de différents secteurs économiques et, plus généralement, de toutes les branches d'activités politiques et sociales.

Ce qui caractérise d'une manière générale toutes les Tables Rondes, c'est l'actualité et l'intérêt plus spécialement européen des thèmes des discussions.

Les thèmes traités au cours des douze premières Tables Rondes qui eurent lieu depuis 1958 sont les suivants :

Les problèmes monétaires de l'Europe; les investissements étrangers dans le Marché Commun; l'Association des territoires d'outre-mer au Marché Commun; la coordination des politiques commerciales extérieures des pays de la Communauté Economique Européenne; les problèmes énergétiques de l'Europe; la politique commerciale, et spécialement la politique tarifaire, de la C.E.E.; Techniques et modalités de la coopération avec les pays en voie de développement; les implications économiques et sociales de l'automatisation; Ouest, Est et Tiers-Monde face aux matières premières; Bilan de quatre années de Marché Commun; Problèmes posés par l'association des Etats neutres à la C.E.E.; Problèmes monétaires posés par l'éventuel élargissement de la C.E.E.; les investissements privés dans les pays en voie de développement; La Communauté Economique Européenne : milieux officiels et professionnels face aux problèmes de l'intégration.

La séance d'ouverture de la « XIII^e Table Ronde des Problèmes de l'Europe » eut lieu sous la présidence de S. Exc. M. von Merkatz, ancien Ministre du Gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne, Président de l'Association pour l'étude des problèmes de l'Europe, en présence de nombreuses personnalités du monde diplomatique, politique, parlementaire, économique, financier, patronal, syndical, agricole et administratif.

L'Allocution de S. Exc. M. Eugène Schaus, Ministre des Affaires Etrangères

Après l'allocution de bienvenue prononcée par S. Exc. M. von Merkatz, M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement luxembourgeois, Ministre des Affaires Etrangères, prononça une allocution d'ouverture dont nous reproduisons le texte ci-après :

« Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

C'est pour moi un grand honneur de souhaiter au nom du Gouvernement luxembourgeois et au mien

propre une bienvenue cordiale aux congressistes de la XIII^e Table Ronde de l'Association pour l'étude des problèmes de l'Europe. Je m'empresse d'adresser mes très vifs remerciements aux organisateurs et promoteurs de cette manifestation qui n'ont négligé aucun effort pour en garantir le succès.

Après la plupart des grandes villes européennes, notre capitale millénaire a donc le privilège de servir de cadre à vos travaux. Et ce n'est pas par hasard que le thème de la Table Ronde de Luxembourg est consacré à l'avenir des industries de base et à l'avenir des institutions des Communautés Européennes. En effet, une industrie de base, la sidérurgie, est puissamment implantée dans notre pays, qui, par ailleurs, a dès le début participé au processus d'intégration européenne et a accueilli la première institution communautaire par excellence, la Haute Autorité de la C.E.C.A.

Comme M. Reynaud et M. Thorn auront l'honneur de présenter devant vous des rapports circonstanciés traitant plus particulièrement des problèmes des industries de base et des institutions européennes, je voudrais pour ma part me limiter à quelques brèves observations concernant le sujet central.

S'il est vrai qu'au cours des dernières années une certaine diversification s'est opérée dans notre production industrielle grâce à une politique de stimulation consciente et que donc le monolithisme de l'industrie lourde s'en trouve tempéré dans une certaine mesure, il n'en reste pas moins que la sidérurgie continue d'occuper une situation prééminente dans notre vie économique. En effet, depuis la découverte en 1845 du minerai de fer dans le sud du pays, l'industrie sidérurgique luxembourgeoise a connu une évolution impressionnante. A l'heure actuelle, le Luxembourg produit plus de 4 millions de tonnes d'acier, ce qui se traduit par le chiffre de 11 tonnes par tête d'habitant. La production sidérurgique participe pour quelque 75% dans la production industrielle totale et elle occupe la moitié de la population active du pays. Ces chiffres, mis au regard du nombre de la population et de la superficie — 345.000 habitants et 2.586 kilomètres carrés — se passent de commentaires. Ils font comprendre qu'on ait pu dire que le Luxembourg est un don du fer comme l'Égypte est un don du Nil.

Par une politique clairvoyante, par une gestion éclairée et courageuse, les maîtres de forges luxembourgeois ont permis une mise en valeur sans pareil de notre richesse naturelle. Dès le début ils ont également établi des contacts fructueux avec leurs concurrents, leurs fournisseurs et leurs clients étrangers. On n'a pas oublié que l'un des fondateurs de l'Entente Internationale de l'Acier fut notre éminent compatriote Emile Mayrisch.

Ainsi les liens formés par nos maîtres de forges avec les industriels étrangers sont à l'image même d'un petit pays qui doit vivre en symbiose économique avec ses voisins et grâce au commerce international.

En ce qui concerne l'avenir de notre industrie de base, on peut constater que nos usines achèvent ou sont à la veille d'achever une modernisation poussée.

D'autre part, les prises de participation de notre sidérurgie dans les pays voisins aussi bien que dans des pays en voie de développement dont l'Amérique latine, témoignent de son esprit d'initiative et de sa clairvoyance. Le tableau n'est cependant pas sans ombre. La situation de notre sidérurgie explique aussi la vulnérabilité d'une économie qui réagit avec une sensibilité extrême aux fluctuations de prix et aux accidents de la conjoncture sur le marché mondial.

Ces quelques remarques expliquent que les Luxembourgeois prennent un intérêt particulier aux problèmes que pose l'avenir des industries de base. Nous écouterons donc attentivement le rapport de M. Reynaud, rapport qui puisera sans doute dans la précieuse expérience technique de la Haute Autorité.

Il en sera de même pour M. Thorn qui nous entretiendra avec compétence de l'avenir des institutions des Communautés Européennes. Cette question est d'une actualité brûlante, étant donné que depuis quelques mois le problème de la fusion des exécutifs et des communautés est débattu par les hommes politiques et que l'opinion publique s'y intéresse vivement. Ceci est plus particulièrement vrai pour le Luxembourg et sa capitale qui depuis 1952 abrite la C.E.C.A., la Cour de Justice des Communautés Européennes et le Secrétariat du Parlement Européen.

En ce moment, l'avenir des institutions européennes pose avant tout deux ordres de problèmes : Le premier est lié à l'unification des institutions qui ne sont pas encore communes aux trois Communautés, à savoir les 3 Conseils d'une part, les 2 Commissions et la Haute Autorité d'autre part. Le second concerne l'équilibre entre les différentes institutions communautaires ainsi que le rôle qui leur sera dévolu dans l'organisation future de l'Europe, à l'heure actuelle, aussi bien qu'après la fusion des Communautés elles-mêmes. Envisagera-t-on ce rôle dans les termes du préambule du Traité de Paris, c'est-à-dire en donnant aux institutions un rôle „capable d'orienter le destin désormais partagé” des six nations, ou retiendra-t-on des formules plus modestes ?

Il s'agit là de problèmes importants qui mettent en cause des conceptions fondamentales sur l'édification de l'Europe et qui provoquent en conséquence de vives discussions, dans lesquelles les préoccupations nationales s'opposent parfois aux intérêts communautaires ou européens. Comment conciliera-t-on les uns et les autres ? Pour le Luxembourg, — dont l'économie est comme je l'ai déjà dit essentiellement tributaire de l'industrie sidérurgique — le problème est vital. En effet, toute modification des structures actuelles peut affecter profondément un petit pays qui trouve dans les Communautés existantes de sérieuses garanties politiques et économiques.

Dans son rapport, M. Thorn évoquera probablement la nécessité de fonder l'organisation future de l'Europe sur des bases démocratiques, c'est-à-dire sur une participation aussi directe que possible des peuples européens à la vie de nos Communautés, tant au stade actuel que dans l'avenir plus lointain d'une

Communauté unique. Il traitera sans doute aussi du problème du siège et des activités des institutions européennes. Je ne puis m'empêcher de rappeler ici l'intérêt primordial de cette question pour mon pays. Nous ne pourrions pas admettre qu'un éventuel regroupement géographique des instances européennes se fit à notre détriment. Nous sommes en effet d'avis que notre capitale a plus d'un titre à faire valoir pour rester un haut lieu des activités européennes.

Le Rapport de M. Roger Reynaud, Membre de la Haute Autorité de la C.E.C.A.

M. Dino del Bo, Président de la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, s'adressa ensuite aux congressistes, puis M. Roger Reynaud, Membre de la Haute Autorité de la CECA, présenta un rapport extrêmement intéressant sur l'avenir des industries de base et des institutions de la Communauté Européenne.

Ne pouvant malheureusement pas reproduire l'ensemble du rapport de M. Roger Reynaud intitulé « Les Problèmes de l'Europe », qui sera publié dans la Revue de l'Association, nous nous bornerons à reproduire ci-après la deuxième partie du rapport consacré à l'avenir des institutions de la Communauté Européenne sous le titre : « La structure des institutions européennes » :

Pour appliquer les règles, animer la définition d'une politique commune et aider à sa réalisation, des Institutions sont nécessaires, qui assurent la permanence et l'indépendance d'une autorité commune.

La création d'Institutions communes a été un des traits majeurs des traités de Paris et de Rome, car quelle que soit la répartition entre elles des pouvoirs de décision, elles manifestent clairement la volonté d'aller au-delà des simples échanges, où la responsabilité des partenaires les uns vis-à-vis des autres s'arrête au plan commercial, pour atteindre à une organisation communautaire où chacun a la responsabilité de conduire l'ensemble à son plus haut degré de développement. Dans ce but, des Institutions communes sont nécessaires, qui intègrent des considérations politiques, sociales, voire stratégiques, dans des décisions qui ne sont plus individuelles, mais prises par un ensemble pour un ensemble.

Outre leur méthode de travail préparatoire avec l'ensemble des milieux intéressés, les Communautés européennes ont disposé jusqu'ici de trois Exécutifs, de Conseils de ministres distincts selon les catégories de problèmes traités, d'une Cour de Justice et d'un Parlement communs.

Le moment est venu où, pour mieux assurer la cohésion de l'ensemble, une fusion des trois Exécutifs issus des trois traités, est projetée. Il est certain que nombre des problèmes traités par chacun d'entre eux étant liés, le besoin de définir une politique commune se fait de plus en plus sentir. Dans certains secteurs, tel que l'énergie, a déjà dû être créé un groupe de travail interexécutif. Des Services communs de l'Exécutif est nécessaire pour assurer l'unité d'action dans les domaines généraux de l'in-

Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Il ne me reste plus qu'à souhaiter que la Table Ronde de Luxembourg soit une pleine réussite. Puisse vos travaux contribuer à renforcer notre espoir en l'avenir d'une Europe forte et vivante d'abord, de „l'Europe, chemin vers l'unité du monde”, ensuite, pour parler avec Jean Guéhenno. »

interprétation juridique des traités, la Statistique ou l'Information.

La Communauté européenne, diversifiée dans les étapes de sa réalisation, étant une dans son avenir, l'unité de l'Exécutif est nécessaire pour assurer l'unité de conception de cet avenir et l'unité de politique pour y parvenir. Mais, de même que dans les gouvernements nationaux, les ministres, tous collectivement responsables de la politique d'ensemble, sont individuellement chargés de la gestion d'un secteur particulier, de même au niveau communautaire, la gestion propre des différents secteurs pourrait-elle être confiée à différentes parties de l'Exécutif commun.

Au stade actuel d'intégration générale de l'Europe, notamment quant à la connaissance réciproque des problèmes de l'autre et à la communauté de conception d'ensemble, il ne semble pas qu'un seul homme puisse porter valablement la responsabilité d'un secteur vital de l'économie dans six pays. La confrontation de vues d'hommes connaissant plus particulièrement les problèmes des différentes parties de l'Europe, sinon d'hommes de chaque pays, reste nécessaire. Elle ne saurait être simplement assurée par l'indépendance et la compétence du corps des fonctionnaires qui servent les Institutions. Cette indépendance et cette compétence sont indispensables à toute institution communautaire, quel que soit d'ailleurs le mode de ces décisions, afin d'en assurer la préparation et l'exécution impartiales. Mais c'est dans la confrontation au niveau politique même, pourvu qu'elle soit conduite dans la recherche du plus grand bien de toute la Communauté, que doivent se faire les choix et que se réalise l'essentiel du travail d'intégration qui crée l'Europe à chaque pas.

On en arrive alors à la conception d'un exécutif commun prenant dans son ensemble toutes les décisions de caractère statutaire, réglementaire ou affectant la politique générale des Communautés. L'exécutif commun aurait ainsi à décider ou faire les propositions en matière de :

- modifications des traités;
- politique commerciale et douanière;
- politique fiscale;
- politique conjoncturelle;
- politique de développement à long terme;

et toute question de principe d'ensemble pour la Communauté européenne, même si elle ne concerne qu'un secteur particulier.

Seraient au contraire de la compétence de collèges particuliers de cet exécutif commun les décisions d'applications des règles particulières aux secteurs de base — dans la mesure où elles n'affectent pas la politique d'ensemble — ou d'application des principes de politique générale définis en commun. Outre leurs pouvoirs de décision propres, ces collèges seraient respectivement responsables de la préparation et de l'exécution des décisions prises par l'exécutif commun en ce qui concerne leur secteur particulier.

Trois collèges pourraient être ainsi constitués à l'intérieur de l'exécutif commun, plus spécialement compétents pour :

- les industries de base,
- l'agriculture,
- l'économie générale.

Les importants domaines de la recherche scientifique d'ensemble et des transports pourraient être de la compétence de commissions rattachées à l'un de ces collèges ou directement à l'exécutif commun.

L'institution de collèges spécialisés au sein de l'exécutif commun permettra de réaliser plus solidement cette union organisée des secteurs de base, qui est le noyau de la cohésion interne et externe de la Communauté européenne.

Incidemment une telle structure politique aurait pour conséquence de faciliter éventuellement le problème du siège des institutions car l'unité de capitale ne serait pas indispensable sur le plan administratif; il vaudrait peut-être mieux que la responsabilité particulière de la Communauté européenne en matière d'industries de base se manifeste par le choix

d'un siège particulier des services administratifs et des autorités plus spécialement appelés à les gérer.

Si la mise en place d'institutions communes a témoigné entre les nations d'Europe d'un type nouveau de responsabilité les unes vis-à-vis des autres, la passation d'accords institutionnalisés avec les pays du tiers monde prévoyant des cadres permanents de dialogue pour l'application des règles communautaires proposées ci-dessus de solution des problèmes communs d'échanges, d'équipement et de recherche notamment, manifesterait la volonté de la Communauté européenne de reprendre dans le monde l'innovation qu'elle fut en Europe en inventant des formes communautaires de coopération et de développement entre pays industrialisés et pays à industrialiser. Une telle innovation permettrait de sortir le monde de la division intenable entre pays assistants et pays assistés.

« L'Europe pourra, avec des moyens accrus, poursuivre la réalisation de l'une de ses tâches essentielles : le développement du continent africain », assignait en objectif à l'Europe naissante, la déclaration du 9 mai 1950.

Le développement des industries de base est dans tous les pays du tiers monde le souci premier des gouvernements désireux d'assurer l'indépendance et le progrès de leur économie. Aussi peut-on se demander si les industries de base ne seraient pas à l'échelon mondial aujourd'hui comme elles l'étaient à l'échelon européen hier « le point limité mais décisif sur lequel porter l'action » en vue de créer entre les pays industrialisés et les pays à industrialiser une réelle communauté de développement, et de solidarité.

Le Rapport de M. Gaston Thorn, Avocat à la Cour de Luxembourg, Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne

Le 30 avril, après un long débat sur le rapport de M. Roger Reynaud, M. Gaston Thorn, Avocat à la Cour de Luxembourg, présenta à son tour un rapport sur l'avenir des institutions des Communautés Européennes dont nous reproduisons le texte ci-après :

1) Après six ans de fonctionnement des institutions du Marché Commun et de l'Euratom et après douze ans de fonctionnement des institutions de la C.E.C.A., et pour la première fois, une réforme institutionnelle importante dans les Communautés Européennes est actuellement envisagée. Il s'agit de l'ensemble des problèmes connus sous le nom de « fusion des Exécutifs ». Aussi le moment est-il peut-être opportun pour jeter un coup d'œil également — au-delà des réformes immédiates — vers l'avenir plus lointain des institutions européennes.

L'exposé pourra être partagé en deux parties : les projets qui approchent déjà de leur réalisation et ceux qui ne sont pour le moment qu'autant de sujets de discussion.

2) La fusion en un organe unique de la Haute Autorité, de la Commission du Marché Commun et de la Commission de l'Euratom, a été une des reven-

dications constantes de toutes les instances qui s'occupent de l'intégration européenne depuis le jour où M. Etienne Hirsch, dans son discours d'investiture au Parlement Européen en a le premier souligné l'opportunité.

Les Communautés Européennes sont trois pour des raisons historiques. A la C.E.C.A., première pierre de la construction, furent ajoutées deux autres Communautés à un moment — dans les années 1955-1957 — où personne n'était assuré de ce que les projets de traité passeraient le cap des ratifications parlementaires et où il parût dès lors sage de ne pas joindre les nouveaux domaines à ceux de la C.E.C.A et même de ne pas lier dans un même traité les questions atomiques et le Marché Commun. Nées donc séparées, pour partager ou plutôt réduire les risques d'échec, les Communautés n'en sont pas moins une seule construction, partiellement quant aux institutions (Parlement et Cour de Justice), mais fondées sur la même conception et les mêmes idéaux. Ainsi, inévitablement, il devait apparaître à la longue absurde que l'existence séparée des trois administrations différentes marque seule une

séparation qui n'a désormais plus aucune raison d'être.

3) En soi, la fusion de trois Exécutifs et de leurs administrations serait plutôt une opération simple. Dans un rapport de M. Maurice Faure au Parlement Européen, il avait été démontré que les retouches aux trois traités que cette opération rendait nécessaire, étaient extrêmement réduites. Il était toutefois inévitable que cette mesure réduite de rationalisation soulève le problème beaucoup plus vaste et compliqué des disparités des trois communautés ou plutôt des trois traités.

D'un côté, en ce qui concerne les institutions, leur pouvoir et leur agencement n'est pas le même dans le traité de Paris et les traités de Rome. D'autre part, le régime auquel est soumis la production de charbon et d'acier ne trouve pas de parallèle dans le traité instituant la C.E.E. Enfin, le traité C.E.C.A., ainsi que le traité Euratom, ont été conçus dans une perspective économique qui a beaucoup changé. Dès lors, et pendant longtemps, tout progrès vers une simplification de la structure institutionnelle s'est trouvée bloquée par l'exigence qu'elle suscitait d'harmoniser en même temps les règles de fond des trois traités.

Cette difficulté paraît maintenant surmontée. La nécessité de réformer, dans une certaine mesure, les traités, n'est plus discutée ce qui ne veut pas dire que la réalisation de la réforme sera facile ou ne suscite pas de méfiance ni d'inquiétude. Il est désormais accepté qu'il faut tenir compte de l'expérience des années passées pour savoir la conception des Communautés et mieux adapter les règles aux besoins. Aussi, la valeur trop symbolique longtemps accordée à certains aspects institutionnels a laissé la place à une considération plus réaliste du fonctionnement des Communautés. C'est ainsi qu'apparemment on en est venu à un accord au sein du Conseil de Ministres pour admettre que l'opération se fera en deux étapes. Une première, dont le délai prévu est de deux ans, consacrerait la fusion des organes et des administrations. La deuxième, qui demanderait trois ans, verrait la fusion des Communautés, c'est-à-dire permettrait la révision des traités.

4) Le chemin de l'intégration européenne est toutefois semé d'embûches. Aussitôt cette question réglée, d'autres « préalables » sont apparus et ont été joints au problème de la fusion. Ainsi, tout en se réjouissant que l'Exécutif communautaire reçoit, par la fusion, un prestige et une influence accrues proportionnellement à la concentration de sa compétence, la crainte a été exprimée que l'équilibre des pouvoirs dans la Communauté ne s'en trouve modifié. En particulier, on a fait remarquer qu'à ce renforcement de l'Exécutif aurait dû correspondre un renforcement du Parlement Européen. D'où une série de propositions, qui ont été soumises aux Ministres, visant à accroître le rôle ou à augmenter les pouvoirs du Parlement. Un rapport de M. Furler avait d'ailleurs déjà exposé en 1963 les suggestions que le Parlement Européen, lui-même, avançait sur ce point.

Les nouvelles que l'on a des négociations au sein du Conseil et de ses organes sur ce deuxième volet du

triptyque sont beaucoup moins encourageantes. Des positions doctrinales se sont manifestées, qui seraient opposées à toute augmentation réelle des pouvoirs du Parlement. Aussi, est-on en train de considérer des aménagements de procédure qui permettraient au Parlement de mieux jouer le rôle qui est le sien actuellement sans toutefois consentir à lui donner de nouveaux pouvoirs.

Une augmentation réelle des pouvoirs du Parlement paraît donc dans l'immédiat peu probable, mais on verra plus loin que le problème ne pourra pas être indéfiniment éludé. Il est néanmoins légitime de s'attendre à ce que les pertes de pouvoir que la fusion comporte, notamment par le passage du régime budgétaire C.E.C.A. au régime budgétaire des traités de Rome, soient compensées de façon adéquate.

5) Troisième aspect du problème de la fusion, le problème du siège. Au moment où l'on s'attache à bâtir l'intégration européenne, à augmenter les pouvoirs et à renforcer les institutions, il est indispensable qu'on s'efforce avant tout à donner aux institutions existantes un droit de cité définitif dans quel coin de l'Europe que ce soit.

Il est incompatible avec le prestige des Communautés et avec leur efficacité qu'elles continuent à être logées « quartier promis » poursuivant une vie migrante d'hôte trop sollicité.

Le choix de la capitale paraît d'importance relativement secondaire surtout si l'on reconnaît que personne ne songe plus sérieusement à choisir en dehors des candidats en titre, c'est-à-dire Bruxelles, Luxembourg et Strasbourg.

6) Les prévisions immédiates quant à la réforme des institutions des Communautés sont donc positives, bien qu'elles n'aient qu'une portée limitée. Des perspectives bien plus vastes s'ouvrent si l'on considère deux développements inscrits dans l'avenir de la construction européenne : la fusion des Communautés, deuxième étape de l'opération actuellement en cours, et la création de l'Union politique.

La fusion des Communautés, et la révision des traités qu'elle implique, fourniront, on l'espère, l'occasion de repenser la structure institutionnelle des Communautés. Sans vouloir en faire ici l'histoire, on peut affirmer que cette structure n'a jamais fait l'objet d'une très grande attention de la part des rédacteurs des traités. Si la C.E.C.A. est née autour de l'idée d'une Haute Autorité, à laquelle d'autres institutions communautaires sont venues s'ajouter, il faut rappeler que lors de la négociation des traités de Rome, de toute évidence les questions institutionnelles ont été volontairement négligées. L'écho de la querelle de la C.E.D. était encore présent à tous les esprits et les conceptions « supranationales » avaient subi un tel choc qu'il ne se trouvait plus personne pour vouloir accentuer le côté structurel des nouveaux traités. Il y a là à ce sujet des déclarations très précises de M. Spaak, alors président du comité intergouvernemental qui négociait les traités.

7) Les institutions communautaires ont révélé au cours des années écoulées leur grande vitalité, mais aussi de troublants déséquilibres. Le plus important, peut-être des déséquilibres institutionnels qui se

soient manifestés dans le cadre des traités de Paris et de Rome est le glissement de pouvoir des organes législatifs vers les organes exécutifs. Les Parlements nationaux et le Parlement Européen lui-même (alias Assemblée Commune ou Assemblée Parlementaire Européenne) ont maintes fois signalé le fait que les Traités européens ont enlevé aux Parlements des six pays membres une partie de leurs compétences législatives, sans que ces compétences se retrouvent au Parlement Européen. On n'a qu'à considérer l'ampleur des domaines couverts par les règlements des Communautés pour se rendre compte que des secteurs entiers de la vie économique — et non des moindres — échappent à toute action législative nationale. Ce phénomène, peu apparent aux débuts du Marché Commun, s'accroît et se fait de plus en plus sentir au fur et à mesure que le Marché Commun progresse. En créant les institutions des Communautés on a réussi la prouesse de créer un vacuum dangereux en matière d'organe législatif ou de contrôle parlementaire. Du domaine tarifaire et contingentaire au domaine fiscal, en passant par la législation sociale, la réglementation de marchés agricoles et les règlements anti-trust, des matières qui auparavant étaient du ressort de la loi nationale sont maintenant du domaine quasi-exclusif de l'Exécutif. Sur la base des traités existants le Parlement Européen est seulement consulté sans qu'aucune obligation soit faite au Conseil de Ministres de suivre ses avis.

Il est vrai qu'actuellement on envisage un aménagement des procédures qui tendrait à accroître davantage la portée et l'importance du rôle du Parlement. Ainsi un grand pas en avant serait certainement accompli si le Conseil était amené à motiver son désaccord au cas où il s'opposerait aux propositions de modifications suggérées par le Parlement. Mieux encore — puisque plus restrictif — serait d'exiger un vote unanime pour que le Conseil puisse s'écarter des avis émis par le Parlement. Il est vrai aussi que le problème de l'influence actuelle du Parlement sur le processus de décision dans les Communautés est encore rendu plus compliqué par le fait que le Parlement ne contrôle qu'un des organes de l'Exécutif bicéphale : la Commission, et que pour essayer d'imposer son opinion il devrait censurer la Commission dont l'expérience a révélé qu'il était l'allié naturel.

Toujours est-il qu'un remaniement profond de la structure de la Communauté est envisagé. Reste à savoir si ce glissement des pouvoirs vers l'Exécutif a été le fruit des circonstances ou s'il relève d'une volonté politique délibérée. Lors de la rédaction des Traités de Rome, il ne faut pas l'oublier, la réussite du Marché Commun n'était encore qu'un pari, pari que l'on pouvait perdre. Toutes les conséquences de sa réussite n'étaient pas encore apparues clairement aux auteurs, pourtant si clairvoyants, des traités. Notamment, l'ampleur des matières soumises à la législation communautaire fut peut-être mal appréciée, car elle s'est développée dans la mesure où l'intégration a fait tache d'huile. Il est assez naturel donc, de croire que ce glissement dont nous parlions n'est que la conséquence d'une prudence initiale calculée et voulue lors de la création d'institutions dont

on ne pouvait prévoir à l'époque comment elles se développeraient et du dessein, né de cette même prudence, de garder les maximum de compétences à l'organe composé par les représentants des gouvernements.

Maintenant, la fin de la période transitoire du Marché Commun est en vue, les institutions — les Exécutifs aussi bien que le Parlement — ont fait leurs preuves et on peut se demander s'il est opportun ou même s'il est conforme à la conception démocratique de laisser la vaste entreprise de l'intégration économique entre les mains des seuls Exécutifs.

8) La nécessité de « démocratiser » les institutions européennes est ainsi largement ressentie par tous ceux qui s'occupent de faire progresser la cause de l'Europe. Elle a déjà fait l'objet d'études et de congrès et constitue désormais un des Slogans le plus solidement établi de toute campagne « européenne ».

L'exigence d'augmenter de façon réelle les pouvoirs du Parlement a itérativement été formulé de façon plus précise. Ainsi pourrait on concevoir aisément que tout règlement important, c'est-à-dire toute loi communautaire, soit soumis au Parlement non seulement pour avis, mais pour approbation, ce qui impliquerait nécessairement le pouvoir de rejet.

Pour aplanir les divergences éventuelles entre le Conseil et le Parlement, une navette pourrait être imaginée. D'autres ont suggéré une commission de conciliation mixte, à l'instar de celle qui fonctionne en République fédérale allemande. D'autres propositions ont été envisagées, trop ingénieuses pour être résumées ici, mais tendantes toutes à lier davantage le Conseil de Ministres aux positions prises par le Parlement.

9) Ces propositions ont toutefois rencontré une objection fondamentale. Est-ce que pour jouer ce rôle déterminant le Parlement Européen actuel est suffisamment représentatif ? « Elu » au deuxième degré, il est sans mandat spécial des électeurs pour de pareilles fonctions. Le nombre des parlementaires étant par ailleurs sans rapport réel avec l'importance de l'électorat, le Parlement Européen a toujours eu conscience de la nécessité de changer son mode de recrutement. Une de ses premières activités — prévue d'ailleurs par les Traités — a été d'étudier les modalités de son élection au suffrage universel direct.

Les nombreux problèmes posés ont été soigneusement étudiés et un projet de convention a été soumis aux gouvernements dès 1960. Il n'a pas encore été adopté, mais plusieurs gouvernements ont à différentes reprises marqué l'intérêt qu'ils portent à cette réforme, en vérité fondamentale, de la structure européenne, sans que personne ne songe à minimiser les problèmes que poseraient pareilles élections européennes. Tout récemment encore, en février, le gouvernement italien a proposé l'élection — du moins partielle — du Parlement Européen au suffrage universel direct à réaliser en coïncidence avec la fin de la deuxième étape du Marché Commun, en 1966.

10) L'élection directe du Parlement et l'extension de ses pouvoirs se heurte à une objection, également de principe, qui a été formulée récemment par le

gouvernement français, si l'on en croit les commentaires de presse. Est-il opportun de créer un véritable organe législatif s'il n'y a pas un véritable organe exécutif, c'est-à-dire une autorité politique européenne ?

Il y a évidemment déjà des organes exécutifs en Europe. Le Conseil de Ministres, détenteur actuel des pouvoirs de décision est, il est vrai, composé de représentants de gouvernements nationaux. Mais le Conseil est aussi un organe communautaire et l'évolution inscrite dans les Traités vers les décisions à prendre à la majorité (évolution que le passage à la troisième étape accentuera fortement) le rendra tel de plus en plus.

Bien sûr, il me semble qu'il ne saurait être question de rendre le Conseil de Ministres responsable devant le Parlement Européen dans le sens qu'un vote négatif de ce Parlement obligerait les membres du Conseil à démissionner. Les mandats des Ministres, en effet, sont d'origine nationale et pour cela ils sont individuellement responsables devant les parlements nationaux. Mais les pouvoirs du Parlement sur l'exécutif ne doivent pas nécessairement être sanctionnés par une motion de censure. Un système efficace peut exister et mériter le qualificatif de démocratique, même si l'exécutif n'est pas redevable de son existence au Parlement. L'exemple de la constitution américaine le prouve. Un système démocratique exige toutefois que les représentants élus aient une voie déterminante lorsqu'il s'agit de prendre de grandes décisions vitales pour la Communauté. Si les règlements communautaires étaient soumis à l'approbation du Parlement, un équilibre exécutif-législatif s'instaurerait enfin dans les Communautés.

11) Il y a en outre un deuxième organe de nature exécutive, la Commission, que pour les besoins de la cause nous supposons issue de la fusion et donc unique. Son statut actuel est ambigu et justifie, dans une certaine mesure, la querelle autour de sa qualification d'« exécutif ». En effet, ses membres sont nommés par les gouvernements en raison de leur compétence et leur tâche principale (mais non exclusive) est d'élaborer des propositions à soumettre au Conseil. Ils peuvent ainsi être qualifiés d'« experts ». Ils sont toutefois responsables devant le Parlement Européen et justiciables d'une motion de censure, et de ce fait assument le caractère d'organe politique.

Le rôle grandissant que la Commission prend dans le marché commun et le fait qu'un nombre grandissant de ses membres révèlent une coloration politique, semblent indiquer que l'évolution de cet organe portera dans le sens d'une accentuation de sa nature politique. Si l'on considère donc les grandes lignes de l'évolution des institutions, on peut considérer que le mode de désignation de l'exécutif unique est appelé à changer.

On a imaginé que cet organe pourrait être investi par le même Parlement Européen devant lequel il est responsable. A la motion de censure serait pendant un vote de confiance ou d'investiture. Le Parlement pourrait même se borner à investir le Président désigné, en lui laissant le mandat de former son

« cabinet ». Ou encore le Parlement pourrait sanctionner, dans une première période, le choix opéré par les gouvernements. De plusieurs côtés on a estimé que ces procédures seraient de nature à garantir davantage l'indépendance de la Commission, indépendance exigée par les traités mais que le mode de désignation actuel peut parfois rendre précaire.

Quelles que soient d'ailleurs les procédures choisies, il faut avouer que pour que la Commission devienne un organe pleinement politique, il serait nécessaire qu'elle soit le reflet des forces politiques existantes au sein de la Communauté, un reflet direct et non pas indirect au troisième degré comme c'est le cas actuellement, même si l'on considère que les gouvernements choisissent les membres de l'exécutif en tenant de plus en plus compte de leur appartenance politique.

12) Dans cette perspective on pourrait très bien imaginer aussi un accroissement des pouvoirs confiés à la Commission, notamment dans le cadre de la mise en application des grands règlements communautaires. Cette tendance s'est d'ailleurs déjà manifestée au cours de l'élaboration des récents règlements agricoles et il y aura certainement lieu de l'accentuer.

13) Election directe et attribution de pouvoirs réels au Parlement, politisation de la Commission et extension de son rôle, diminution concomitante des pouvoirs confiés au Conseil de Ministres, tout en laissant à cet organe les décisions fondamentales. Telles pourraient être les grandes lignes de l'évolution des institutions dans un avenir prévisible. Toutes ces tendances se manifestent déjà d'une façon timide. Les nécessités révélées par l'expérience leur ont déjà donné des débuts de réalisation mais il faudra qu'elles soient concrétisées lors de la grande révision des traités.

Nous n'avons pas mentionné la Cour de Justice car son rôle est sous-entendu dans toute structure communautaire. Le respect du droit et la possibilité de faire trancher par voie juridictionnelle les différends ne saurait être mis en question.

14) Enfin, au delà des réformes touchant à l'équilibre des institutions et à leur rôle respectif, l'union politique ouvre des perspectives d'extension de compétence, qui intéressent les mêmes institutions.

Nous n'entrerons pas ici dans une analyse de chances actuelles d'une reprise des négociations sur l'Union politique, ni des conditions qui permettraient leur aboutissement. La part faite à la conjoncture politique extrêmement variable et que nul ne pourrait prévoir, l'Union politique est inscrite dans l'avenir de la construction européenne de façon inévitable. On ne pourrait pas concevoir que tant d'efforts aient été accomplis par les six Pays membres pour créer un marché commun sans que l'aboutissement même de ces efforts d'unification économique n'amène la coopération et l'unification dans les domaines de la politique étrangère et militaire.

Déjà de nombreuses interférences existent entre les problèmes se posant au sein de la Communauté et la « grande politique ». Il suffira de mentionner les implications politiques des négociations au

G.A.T.T., dites « Kennedy-round », de la coopération avec les pays en voie de développement ou de demandes d'adhésion ou d'association aux Communautés. Ce n'est que par des artifices que les différents aspects de la politique d'un pays membre sont actuellement séparés. Toute manifestation d'« indépendance » par rapport à la Communauté, c'est-à-dire toute décision prise en dehors et contre l'esprit communautaire, même dans des domaines non économiques, portent forcément atteinte à la solidarité qui est le fondement même de la Communauté. Ainsi on peut dire que dans des délais relativement courts on aboutira ou bien à une Union politique, où tous les problèmes seront l'objet d'études et de prises de position communes ou bien l'on connaîtra une atomisation de la Communauté et un retour au nationalisme que tout l'effort européen tend à condamner.

15) Au sein de l'Union politique les institutions européennes existantes auront un rôle à jouer et le déroulement des négociations jusqu'à ce jour permet de croire que ce rôle sera de plus en plus important.

Ainsi notamment le Parlement Européen a-t-il été considéré dans tous les différents projets étudiés comme l'institution parlementaire de l'Union future? Il étendrait donc le champs de sa compétence à la politique étrangère et à la défense. Dans les projets existants, il ne s'agit encore que d'un rôle purement consultatif et comme les attributions des parlements nationaux en la matière sont sujettes à beaucoup de limitations, ce sera peut-être là un domaine dans lequel le Parlement Européen pourra accroître ses pouvoirs par priorité.

16) Les réunions périodiques des Chefs d'Etat ou des Ministres prévues par les projets de traité connus se dérouleront suivant la procédure qu'est celle du Conseil. Le seul problème pourrait être celui de savoir si le secrétariat des Conseils serait commun à la nouvelle institution. C'est un problème d'organisation matérielle dont l'importance ne paraît pas majeure mais qu'il convient de résoudre positivement tant il est vrai que toute juxtaposition de nouvelles technocraties renforcerait le danger d'atomisation alors que l'intégration institutionnelle doit se faire à partir des institutions existantes.

17) Beaucoup plus importante encore est la question de la Commission politique, organe chargé d'assister le Conseil de l'Union.

La création d'un nouvel organe de cette nature, inspiré visiblement par la Commission du marché commun, instaurerait au sein de la Communauté un dualisme dont on ne voit pas les avantages mais dont on voit très bien les inconvénients.

Les problèmes, on l'a dit, étant tous étroitement imbriqués les uns dans les autres, la Commission unique paraît toute indiquée pour assumer ces nouvelles tâches. Tout le monde s'accorde à lui reconnaître le principal mérite dans la réussite du marché commun. Son impartialité, maintes fois prouvée, l'assistance de son appareil technique expérimenté, les excellents rapports qu'elle entretient avec les gouvernements des Etats membres, tout l'impose comme le seul organe susceptible d'assurer les nou-

velles fonctions. Il devrait être bien entendu par ailleurs que lors du remplacement des membres il faudra veiller à ne pas retomber dans les erreurs déjà commises et choisir des personnalités européennes aussi compétentes que représentatives, la Commission n'étant pas seulement un comité d'experts, mais le moteur de la communauté ainsi que le gardien des Traités.

La création d'un nouvel organe, par contre, serait très inopportune. Il aura fallu plus de six ans pour fusionner les trois Exécutifs existants et personne ne conteste que le problème eût été bien plus simple si dès le départ l'organe exécutif communautaire avait été unique. Les inévitables conflits de compétence, les rivalités, et les doubles emplois que l'on s'est efforcé d'éviter, renaîtraient très rapidement et la structure des Communautés qui va vers une heureuse simplification, serait à nouveau irrémédiablement compliquée, si l'on ne tenait pas compte des expériences faites au cours des dernières six années.

18) L'union politique, ainsi conçue, signifierait pratiquement que les réunions ministérielles actuelles se tiendraient également à tous les niveaux (Chefs d'Etat ou de Gouvernement, Ministres de la défense ou de la culture), avec des compétences élargies au domaine de la politique étrangère militaire et culturelle. Ces mêmes élargissements de compétence profiteraient au Parlement Européen et à la Commission, issue de la fusion. Une telle conception aurait de grandes chances d'être acceptée par les pays membres de la Communauté. Elle ferait tomber une grande partie de soupçons qui ont pesé sur les précédents projets, dus notamment aux dangers d'interférence de la nouvelle structure avec les Communautés existantes. Elle simplifierait du même coup les problèmes épineux de la participation d'autres Etats, car elle consacrerait l'affirmation d'après laquelle l'union politique n'a de sens que si elle est conçue comme le couronnement de l'effort d'intégration économique.

19) Telles sont les prévisions que l'on peut faire aujourd'hui sur l'avenir des institutions européennes en tenant compte des évolutions déjà en cours, des faiblesses que l'expérience a révélées et de l'orientation des aspirations européennes de nos populations. L'histoire de l'unité européenne a été jusqu'à maintenant caractérisée plutôt par des échecs cuisants et des succès inespérés que par des progrès réguliers et systématiques. Les évolutions lentes paraissent avoir généralement en Europe des effets négatifs. L'image de la bicyclette, qui tombe si elle n'avance pas, est toujours valable pour un processus qui, quoi qu'on en dise — et on ne se le rappellera jamais assez — n'a pas encore atteint le point de non retour.

Au cours des dernières 6 années l'Europe économique, politique, administrative a digéré l'implantation à côté des institutions nationales, des institutions européennes prévues par les Traités de Paris et de Rome. Mais les institutions de la Communauté paraissent encore fonctionner en marge où en dehors de la vie politique nationale. La réussite non seulement de l'union politique européenne, mais même celle de la C.E.E. ou de la C.E.C.A. exige l'intégration des administrations nationales européennes. Bien

que cela ne paraisse être qu'une question d'intendance, elle nous semble si essentielle qu'il convient d'appuyer les efforts de ceux qui pour hâter l'intégration des deux cadres préconisent un échange plus intense et plus systématique de personnel entre administration nationale et européenne.

Par les réformes dont on a parlé ici ou par d'autres à inventer, il faudra chercher les moyens de

lier davantage les institutions européennes et nationales pour que cette cote mal taillée, qui est la répartition actuelle des compétences entre organes centraux européens et organes nationaux, permette une harmonieuse coopération.

Le rapport de M. Gaston Thorn fut suivi d'un débat animé au sein de la Table Ronde.

L'Allocution de S. Exc. M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement

L'allocution de clôture fut prononcée par M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement. Nous reproduisons ci-après le texte de cette allocution :

« Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Vous m'avez fait l'honneur de me demander de clôturer les débats de cette 13^e Table Ronde pour l'Etude des problèmes de l'Europe.

Cette tâche peut paraître redoutable à un double point de vue :

Tout d'abord, à mon très grand regret, étant donné les tâches qui m'incombent en ce moment, étant donné que la législature, chez nous, est finissante et que le Parlement siège aujourd'hui et mardi pour la dernière fois, étant donné ces empêchements je n'ai pu suivre vos débats dans le détail. De sorte que les réflexions finales que je me permets de vous présenter risquent peut-être de ne pas concorder, en tous points, avec le déroulement de vos discussions et, plus particulièrement, de ne pas tenir compte suffisamment de toute les nuances d'opinions formulées.

D'autre part, si l'on veut conclure valablement on passe nécessairement du plan de l'étude des problèmes européens à celui de la réalité politique européenne telle qu'elle est. Or, la volonté qui anime celle-ci pour le moment est faite de nuances dans les objectifs et dans les méthodes.

J'admets cependant et je pense que nous admettons tous, que les données politiques, économiques sont certainement contraignantes. Personne ne saurait mettre en cause la marche même vers l'Union des Européens. Le chemin parcouru par les Six notamment les oblige à une fuite en avant. Mais vers quoi ? vers une union politique plus ou moins large, plus ou moins fédérale, plus ou moins centralisée ?

Si l'Europe se cherche en ce moment, si les débats de la 13^e Table Ronde ont évolué autour des perplexités que cause le problème des institutions et des structures, il n'en est pas moins vrai que la ligne à suivre se dégage quasi-irrésistiblement de la logique des déductions juridiques, aussi bien que des impératifs économiques et techniques.

Ce qui m'apparaît, en effet, M. le Président, Mesdames, Messieurs, c'est que malgré leur différence d'approche, malgré la divergence de certaines de leurs préoccupations fondamentales, malgré leurs di-

versités de doctrines, les rapports de M. Roger Reynaud et de M. Gaston Thorn — je veux d'ailleurs les féliciter de ces excellents exposés — culminent dans une conclusion identique : celle de l'unité, ou aussi de l'unicité, si vous voulez, du caractère nécessairement politique de l'exécutif européen, à son stade final.

Les vues de M. Reynaud sont portées par l'expérience d'un travail pratique quotidien, parfois laborieux, au service de l'Europe, par les épreuves de l'application des Traités aux faits et aux hommes, et par la terrible complexité de nos systèmes économiques actuels.

M. Reynaud en dégage une double conclusion, en ce qui concerne la structure des organisations politiques de la Communauté : Un exécutif unique doit assurer l'unité de conception et la concordance des politiques.

Mais, selon lui, l'envergure, et la complexité des problèmes à résoudre entre les pays partenaires, et aussi des problèmes à résoudre vis-à-vis du tiers monde, exigent des collèges spécialisés pour les grands secteurs qu'il énumère : les industries de base, l'agriculture, et l'économie générale.

Il arrive ainsi que, comme les grands Etats nationaux modernes, la Communauté européenne se trouve confrontée, et dès aujourd'hui, aux problèmes de la décentralisation.

Dans une organisation politique qui entend conserver, évidemment, aux Etats membres, le sens de leur personnalité et qui se construit à partir de données historiques et culturelles irremplaçables, et diversifiées, satisfaction doit être donnée à cette idée de la décentralisation.

Pour M. Reynaud, c'est pour des raisons de bonne gestion économique et administrative. Pour d'autres, ils voient la décentralisation pour des raisons de prestige ou d'équilibre entre les grands et les petits dans la Communauté.

Toujours est-il que c'est un facteur qui ne peut être négligé et qui s'impose à nos raisonnements. Je pense d'ailleurs que le succès d'une centralisation dépend beaucoup d'une décentralisation concomitante, double mouvement établissant un équilibre entre le général et le particulier, entre le principal et le subsidiaire, entre le commun et l'individuel, des aspirations de chacun des partenaires en cause.

La thèse que développe M. Reynaud au sujet des industries de base est séduisante. Elle ressuscite et

revigore l'idée qui était à la base de la première Communauté européenne en la mettant au service des objectifs actuels. Je pense donc qu'elle mérite toute notre considération. D'autant plus que, selon le schéma et selon le raisonnement qu'il nous a présentés, cette conception se transporte automatiquement sur le plan de la coopération économique sur le plan mondial et converge avec des préoccupations qui se font jour actuellement pour une meilleure organisation des marchés de matières premières et de produits de base.

Retenons donc de l'exposé de M. Reynaud, cette idée de décentralisation; quelles qu'en soient les modalités, quels qu'en soient les détails à fixer ultérieurement, quelle que soit même la valeur de certaines propositions faites par M. Reynaud, retenons le fond de son idée.

L'exposé de M. Thorn est porté par le souci de l'équilibre des pouvoirs. Et son expérience de l'Assemblée de Strasbourg lui indique des suggestions que tout bon démocrate doit approuver.

Il est vrai que le pouvoir de contrôle démocratique du Parlement doit évoluer parallèlement au renforcement des responsabilités de l'Exécutif.

Mais ici, il y a une difficulté. En effet, nous sommes ainsi ramenés au problème institutionnel du caractère et des pouvoirs de la structure de cet exécutif qui, en ce moment, comme vous le savez, est — du moins pour la Communauté de Bruxelles, bipolaire.

La structure n'est pas si simple. C'est une transaction entre des tendances communautaires et des tendances nationales. Ce qui complique évidemment aussi la structure du contrôle parlementaire. M. Thorn trouve naturel de confier à la future commission unique en matière de politique étrangère et de défense, les attributions qui sont actuellement celles de la Commission de la Communauté de Bruxelles en matière économique. Ici, se pose évidemment la question de savoir s'il est possible de transposer, sans modification, le schéma actuel des pouvoirs actuels de la Commission de Bruxelles dans le domaine de la politique culturelle et de la politique militaire par exemple.

Quoi qu'il en soit, la question est posée. La logique des choses, la logique du développement actuel, plaiderait en faveur d'une telle solution.

Les réflexions judicieuses et excitantes des deux rapporteurs principaux prouvent en tout cas que la fusion des exécutifs, si désirable comme telle, ne peut manquer de soulever le problème institutionnel dans toute son ampleur.

Nous ne devons pas nous leurrer sur ce point. Cela ne veut pas dire, à mon avis, qu'il faille le remettre jusqu'au moment où les implications et toutes les conséquences en seront dégagées et analysées. Mais cela signifie quand même que cette fusion devrait se faire à la lumière d'une doctrine sur l'évolution politique, et aussi d'une analyse de l'organisation pratique des services européens.

A la longue, je considère donc comme principal bénéfice de la fusion des exécutifs, de nous exciter à repenser le problème dans son ensemble.

Ici, il faut évidemment se prémunir contre une tentation intellectuelle qui consisterait à vouloir refondre le tout, à repartir en quelque sorte de zéro. Non. Je crois que les communautés européennes poussent, comme les arbres dans la nature, c'est-à-dire progressivement à partir de racines qui étaient et qui sont valables. M. Reynaud nous a prouvé que l'approche Robert Schuman que l'on croyait dépassée peut garder sa valeur, même dans les circonstances présentes, même à un moment où nous nous orientons vers des solutions plus générales et plus unifiées.

Et je pense, de même, qu'il faudra partir de tout ce qui existe pour le développer et pour en tirer toute la substance. Et sur ce point, je crois qu'il ne faut pas être trop pessimiste.

Les progrès spectaculaires que nous avons faits, notamment avec la politique agricole européenne, nous autorisent à espérer la précipitation du mouvement à un moment donné.

En ce moment se fait un travail d'élaboration des idées, de remise en place des idées, et la Table Ronde à laquelle vous avez procédé, prouve que si la matière est encore complexe, si les idées ne concordent pas sur tous les points, peu à peu se dégagent quand-même quelques idées générales qui pourront être utilisées dans la mise en place de nouveaux organes, ou dans la rédaction de nouveaux documents diplomatiques.

On a dit que nous sommes actuellement dans une impasse. On a nettement ce sentiment, si l'on s'attend à des réalisations ou des progrès spectaculaires. Mais si l'on observe la réalité de tous les jours, la réalité de la vie, communautaire, telle qu'on la voit à Bruxelles et à Luxembourg, je pense qu'il n'y a pas de raison pour se laisser aller au pessimisme.

Mais il faut affronter le problème avec réalisme, également, le problème de la fusion des exécutifs. Comme je l'ai dit tout à l'heure, il ne faut pas que ce problème soit simplement la poursuite d'un mythe, mais que ce soit une occasion de repenser et de remettre en cause une certaine conception.

Voilà, j'estime, la meilleure attitude pour les Européens à l'heure présente : c'est de rester prêts, de rester disposés à avancer, de se référer à quelque chose avec la devise des scouts anglais «*be prepared*». Je suis sûr qu'au cours des années qui viennent et en face des problèmes mondiaux qui se posent, à l'Europe, les négociations Kennedy, l'aide aux pays sous-développés, nous serons amenés, nous serons forcés, en Europe, de prendre conscience de nos objectifs communs de programmes communs et de solidarité de la pensée : solidarité vis-à-vis de l'extérieur, solidarité dans l'exécution de programmes à caractère mondial, qui viendra se greffer sur la solidarité économique de fait que nous avons déjà acquise.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, j'ai la conviction que vos débats de Luxembourg ont contribué à un échange d'idées qui se fait un peu par-

tout, à ce tâtonnement, à cette recherche de nouvelles formules et de nouvelles voies.

J'exprime l'espoir que votre séjour à Luxembourg dans cette ville que nous qualifions volontiers d'euro-péenne, aura contribué au progrès des idées européennes, à ce fond d'idées européennes qui est com-

mun à nous tous, et je vous souhaite beaucoup de succès pour vos travaux de l'avenir. »

Ajoutons pour terminer qu'en marge des travaux de la Table Ronde des réceptions furent offertes en l'honneur des congressistes par le Gouvernement luxembourgeois et la Haute Autorité de la CECA.

La réunion à Luxembourg des Ministres des Finances de la Communauté Economique Européenne

Les 2 et 3 avril 1964 a eu lieu à l'Hôtel de Ville de Luxembourg la dix-huitième réunion des Ministres des Finances de la Communauté Economique Européenne, placée sous la présidence de M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Rappelons que le Grand-Duché avait déjà accueilli les Ministres des Finances de la C.E.E. le 9 et 10 juillet 1962 à Echternach (cf. Bulletin de Documentation N° 7 de 1962).

A l'ordre du jour de la dix-huitième réunion à Luxembourg figuraient notamment les points suivants : harmonisation de la taxe sur le chiffre d'affaires et grandes lignes d'un système commun de taxe à la valeur ajoutée; impôts directs frappant les mouvements de capitaux; situation conjoncturelle dans la Communauté; échange de vues sur les travaux en matière de liquidité internationale.

En marge des travaux de la réunion un dîner fut offert en l'honneur des Ministres des Finances par M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Ministre des Finances, dans les salons du Ministère des Affaires Etrangères. Le lendemain les participants à la réunion des Ministres des Finances furent les hôtes à déjeuner du Président du Gouvernement luxembourgeois à la Villa Vauban.

Nous reproduisons ci-après le texte du communiqué final publié à l'issue de la réunion.

Le Ministre des Finances du Grand-Duché de Luxembourg Monsieur Pierre Werner avait invité les Ministres des Finances des autres Etats membres de la Communauté Economique Européenne à une réunion au Luxembourg. Les séances de la réunion ont eu lieu à l'Hôtel de Ville de Luxembourg, les 2 et 3 avril 1964.

Ont participé à ces réunions :

Son Excellence Monsieur Rolf Dahlgren, Ministre des Finances (République Fédérale d'Allemagne), Son Excellence Monsieur André Dequae, Ministre des Finances (Belgique), Son Excellence Monsieur Valéry Giscard d'Estaing, Ministre des Finances et des Affaires Economiques (France), Son Excellence Monsieur Emilio Colombo, Ministre du Trésor, Son Excellence Monsieur Roberto Tremelloni, Ministre des Finances (Italie), Son Excellence Mon-

sieur H. J. Witteveen, Ministre des Finances et Monsieur van den Berge, Secrétaire d'Etat (Pays-Bas), Son Excellence Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Ministre des Finances (Luxembourg).

La Commission de la C.E.E. était représenté par Monsieur Robert Marjolin, Vice-Président et Monsieur Hans von der Groeben, Membre.

Par ailleurs, le Comité de la politique conjoncturelle était représenté par Monsieur R. Perouse. Le Comité monétaire de la C.E.E. était représenté par le Jonkheer Emile van Lennep. Les Gouverneurs des Banques centrales ont participé le 3 avril aux discussions sur la situation conjoncturelle et des liquidités internationales.

Cette réunion, la dix-huitième de l'espèce, avait été convoquée pour permettre aux Ministres des Finances de procéder à un échange de vues sur les problèmes de politique fiscale et financière des six pays.

En matière d'harmonisation de la taxe sur le chiffre d'affaires, les Ministres ont examiné un projet modifié de directive que Monsieur von der Groeben soumettra prochainement à la Commission de la C.E.E. pour que celle-ci le propose formellement au Conseil des Ministres de la Communauté. Les Ministres ont également pris connaissance d'une communication de Monsieur von der Groeben sur les grandes lignes d'un système commun de taxe sur la valeur ajoutée. Au cours de l'échange de vues, il a été demandé à la Commission de poursuivre activement les travaux avec le concours des hauts fonctionnaires des Etats Membres et de préciser notamment les incidences économiques que la transition à un système de taxe sur la valeur ajoutée pourrait comporter pour les différents Etats Membres. Il a été constaté que les propositions de la Commission devront, à partir de maintenant, être examinés selon la procédure habituelle du Conseil des Ministres.

Les Ministres ont également entendu un rapport de Monsieur von der Groeben sur l'état des travaux relatifs aux impôts indirects frappant les mouvements de capitaux. Ils ont pris note de l'intention de la Commission de saisir le Conseil au cours de l'année courante de deux projets visant l'harmonisation des droits d'apport en société ainsi que l'harmonisation,

voire même l'abolition des droits de timbre sur valeurs immobilières.

Par ailleurs, les Ministres des Six ont eu un court échange de vues sur la comparaison des budgets des pays membres. Un rapport a été déposé par la Commission de la C.E.E.

Les Ministres considèrent que les débats approfondis sur les divers points de l'ordre du jour ont été fructueux. Les échanges de vues ont permis de

dégager des directives pour la poursuite des études et la préparation des décisions.

Les Ministres des Finances ont approuvé l'opportunité d'une action collective et coordonnée des six pays dans l'intérêt de l'équilibre interne et externe des économies des pays membres.

Ils ont procédé à un large échange de vues sur l'état des travaux visant à l'amélioration du système des paiements internationaux.

Le Traité entre le Grand-Duché de Luxembourg et le Land Rheinland-Pfalz concernant la création d'un Parc Naturel Commun

Le Grand-Duché de Luxembourg et le Land Rheinland-Pfalz, désireux de protéger, d'entretenir et d'aménager en zone de détente, d'après des principes uniformes dans la mesure du possible, les paysages situés aux bords de la Sûre et de l'Our, ont conclu un traité concernant la création d'un parc naturel commun.

Ce traité a été signé le 17 avril 1964 à l'Hôtel de Ville de Clervaux par M. Pierre Grégoire, Ministre de l'Intérieur, et M. Paul Elvinger, Ministre des Affaires Economiques et du Tourisme, d'une part, et par M. Altmeier, Président du Gouvernement du Land Rheinland-Pfalz, d'autre part, en présence de plusieurs personnalités luxembourgeoises et allemandes.

A l'issue de la cérémonie de signature des allocutions furent prononcées par les signataires du traité et par M. Georges Wagner, député-maire de la Ville de Clervaux.

Les orateurs soulignèrent notamment l'importance du traité qui dépasse le cadre étroit d'un pays.

C'est, en effet, pour la première fois que se réalise l'idée d'un parc naturel qui emjambe deux frontières, qui ne se limite pas aux frontières d'un Etat. Ce premier parc naturel international se trouve situé pratiquement au cœur de la Communauté économique européenne. Si ce parc sera un lieu de délasserement, de repos, il sera également un lieu de rencontres, d'amitié internationale.

La nécessité d'un parc de ce genre, d'une protection de la nature a été reconnue par les deux gouvernements et par les populations des deux côtés de la frontière. Il est heureux de pouvoir constater que les travaux préparatoires n'ont duré que très peu de temps et que l'unanimité s'est fait en un temps très bref.

A quelques kilomètres de Clervaux se dresse la Centrale de Vianden, témoignant de la coopération européenne.

Plus loin, la vallée de la Moselle porte également l'empreinte de cette collaboration et, dans quelques

semaines, le canal de la Moselle, autre réalisation européenne, sera inauguré.

Dans ce parc naturel des Ardennes et de l'Eifel, l'homme moderne retrouvera la paix et le calme, la nature vierge.

Nous reproduisons ci-après le texte du traité entre le Grand-Duché de Luxembourg et le Land Rheinland-Pfalz, concernant la création du parc naturel commun :

Le Grand-Duché de Luxembourg
et
le Land Rheinland-Pfalz

désireux de protéger, d'entretenir et d'aménager en zone de détente, d'après des principes uniformes dans la mesure du possible, les paysages situés aux bords de la Sûre et de l'Our,

ont conclu le Traité suivant :

Article 1

1. Les Pays contractants conviennent que le territoire situé de part et d'autre de l'Our et de la Sûre et déterminé au paragraphe 2, portera la désignation « Parc naturel germano-luxembourgeois » et sera préservé et aménagé d'après les principes énoncés aux articles suivants.

2. Le territoire du parc naturel germano-luxembourgeois comprend :

— du côté luxembourgeois, la région située à l'ouest de la frontière germano-luxembourgeoise depuis Hinkel au sud jusqu'à Lieler au nord; il comprend les vallées de la Sûre, de l'Our, de l'Ernz noire et de l'Ernz blanche, de la Bles avec les hauteurs attenantes, la région du Mullerthal avec Echternach, Berdorf et Beaufort ainsi que les paysages ardennais de Vianden, Clervaux, Troisvierges et Weiswampach;

— du côté allemand, la région située à l'est de la frontière germano-luxembourgeoise, à partir de Wintersdorf au sud jusqu'au point d'intersection de la frontière germano-belgo-luxembourgeoise au nord; il comprend les régions de l'Eifel de l'Ouest avec

Daleiden et Neuerburg ainsi que la région située à l'ouest de Mettendorf, le Plateau de Ferschweiler et les hauteurs longeant la Sûre avec Echternacherbrück et Wintersdorf.

3. La délimitation précise du parc naturel résulte d'une carte annexée au présent Traité dont elle fait partie intégrante.

Article 2

1. Les Pays contractants veilleront à ce que les régions de leur territoire faisant partie du parc naturel conservant leur caractère de paysage privilégié et que leur aptitude comme zone de récréation pour de larges parties de la population soit développée.

2. Les mesures qui seront prises à cet effet tiendront compte dans une mesure adéquate de l'aspiration de la population à une amélioration des conditions de vie générales.

Article 3

1. Les paysages d'une beauté exceptionnelle et d'une certaine particularité seront préservés. La superficie totale des forêts ne sera pas diminuée.

2. Le réseau des sentiers touristiques permettra l'accès des principales parties du parc naturel aux promeneurs. Les Gouvernements des Pays contractants s'efforceront de faciliter la circulation des piétons en quête de détente au-delà des frontières.

3. Des possibilités de stationnement existeront aux endroits à partir desquels les zones centrales du parc peuvent être atteintes par de courtes promenades.

Article 4

1. Il sera institué une Commission dans laquelle chacun des Pays contractants déléguera quatre membres.

2. Les Gouvernements des Pays contractants communiqueront à la Commission les plans d'aménagement concernant le parc naturel.

3. La Commission soumet aux Gouvernements des Pays contractants des projets en vue d'un aménagement ultérieur du parc naturel et d'une harmonisation des mesures qui seront prises de part et d'autre; à cet effet elle tiendra dûment compte des propositions émanant des organisations de droit privé ayant pour but la mise en valeur du parc naturel germano-luxembourgeois.

4. La Commission se réunira deux fois par année. Elle pourra adjoindre des experts à ses réunions.

Article 5

Sur recommandation de la Commission, chaque Pays peut apporter de légères modifications à la délimitation (Article 1) de la partie de son territoire comprise dans le parc naturel.

Article 6

Le présent Traité est conclu pour une durée de dix années.

Il sera reconduit pour une nouvelle période de cinq années, à moins d'être dénoncé une année avant l'expiration de sa durée.

Article 7

Le présent Traité sera ratifié. Les instruments de ratification seront échangés dans le plus bref délai possible à Echternacherbrück.

Le Traité entrera en vigueur le jour de l'échange des instruments de ratification.

Fait en double exemplaire, en langues française et allemande les deux langues faisant également foi, à Clervaux, le 17 avril 1964.

Le 25^e anniversaire de l'Inspection des Finances de Belgique

Allocution prononcée par S. Exc. M. Pierre Werner,
Ministre d'Etat, Président du Gouvernement

Le 28 avril 1964 l'Inspection Générale des Finances de Belgique a fêté son vingt-cinquième anniversaire au Palais des Congrès de Bruxelles au cours d'une séance académique à laquelle prirent part plusieurs Ministres des Finances des pays membres de la Communauté Economique Européenne, le Président et les Membres du Gouvernement belge, le Président et plusieurs Membres du Gouvernement belge, le Président et plusieurs Membres de la Commission de la C.E.E., des personnalités de la vie politique et financière ainsi que du monde universitaire.

Au cours de cette séance académique M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouverne-

ment, prononça une allocution dont nous reproduisons le texte ci-après :

« Monsieur le Ministre des Finances,
Messieurs les Ministres,
Mesdames,
Messieurs,

C'est avec une très grande joie que j'apporte à mon cher collègue et ami M. le Ministre Dequae, aux autres membres du Gouvernement belge, aux anciens Ministres ici présents, à l'Inspection Générale des Finances, à ses conseillers, à ses collaborateurs et à vous tous, Messieurs, qui êtes assemblés

en ce jour de fête, le salut cordial, les hommages fraternels du Ministère des Finances du Grand-Duché de Luxembourg que j'ai l'honneur de représenter à l'occasion de ce vingt-cinquième anniversaire.

Vous me permettrez de manifester mon estime particulière à l'égard de M. Spreutels qui est le Chef de Corps de l'éminent organe de contrôle des finances de l'Etat.

En exprimant mon admiration de l'œuvre accomplie depuis sa fondation en 1938, je formule des vœux chaleureux pour l'avenir de l'Inspection Générale, pour les tâches nouvelles qui l'attendent, les nouveaux travaux qu'elle entrevoit et prépare avec tant de clairvoyance et d'enthousiasme.

En effet les jubilés ont des têtes de Janus. Un de leurs visages regarde le passé, l'autre affronte l'avenir. „Si nous pensons au présent ce n'est que pour en prendre la lumière pour disposer de l'avenir”, dit Pascal et en l'occurrence l'on n'échappe guère à la tentation ou mieux encore à la nécessité de confronter l'institution avec l'ambiance politique et économique d'aujourd'hui et de demain.

Il est en effet inéluctable qu'avec l'évolution des tâches et des responsabilités de l'Etat, grandisse et se diversifie le rôle des organes de contrôle des finances publiques.

Les cours et chambres des comptes traditionnelles dont l'intervention se fait en général a posteriori et couvre plus particulièrement la légalité des déboursments publics, continueront évidemment à se consacrer à ce contrôle fondamental porté par les piliers mêmes de la démocratie et abritant la bourse de l'Etat et des citoyens contre l'arbitraire dépensier de l'exécutif.

Mais même dans les pays où l'examen a priori des Inspections vient compléter la gamme des vérifications, l'inspiration, la qualité, les objectifs et l'horizon intellectuel de ses contrôles tendent à se transformer.

L'usage le plus économique possible des deniers publics reste la loi fondamentale des organes de contrôle des finances. Mais que n'embrasse aujourd'hui ce terme „économique”? L'éventail de ses significations s'étend des confins de l'avarice inhibitive jusqu'à la zone mouvante de l'application de formules macro-économiques. Elle se réclame du complexe d'Harpagon aussi bien que de la théorie générale de Keynes.

Un comportement qui paraît économique dans telles circonstances ne l'est pas dans d'autres. La productivité des investissements publics par exemple, est diversément définie et appréciée. Le raisonnement et la prévision fondés sur les budgets cycliques, les impératifs d'une politique conjoncturelle, les méthodes de financement des grands programmes d'investissement, la fonction économique du système fiscal, les prévisions du budget économique, autant d'aspects variés qui concourent à la perplexité des ministres des finances qui se demandent avec confusion, si leur rôle primordial est d'ajuster les dépenses aux recettes ou bien de jongler avec les comptes de la

nation avec plus ou moins de bonheur, selon des oracles qu'ils émettent sur l'actualité et l'avenir.

Il y a encore autre chose. La prolifération des parastataux, les responsabilités économiques et financières assumées par des corps intermédiaires ou des organismes semi-publics étendent les responsabilités implicites ou explicites des Ministères des Finances, sans qu'ils soient toujours suffisamment équipés ou nantis de pouvoir pour exercer un contrôle financier effectif.

Sur tout cela vient se greffer la politique d'intégration européenne. Alors que la politique économique se dénationalise de jour en jour et que de nombreuses responsabilités gouvernementales se transfèrent sur le plan communautaire, les Ministères des Finances ne se trouvent guère déchargés de leurs responsabilités de contrôle aussi bien que des prévisions comptables et financières. Au contraire, un facteur nouveau, le financement des organes et des initiatives communautaires s'ajoute à la complexité de leur tâche.

Devant cette situation il n'est guère étonnant que le caractère et la mission des inspections des finances évoluent. J'en vois la confirmation dans le développement de l'Inspection générale des Finances dont nous fêtons le jubilé. Au-delà de ses fonctions de contrôle elle prête aujourd'hui son concours au Bureau de Programmation Economique.

Tout cela suppose un personnel de très haute qualification. Les grands argentiers seront obligés de s'entourer d'une élite intellectuelle, s'ils veulent faire face à la multiplicité et à la complexité des tâches qui les attendent.

Il est certain que dans les années à venir la gestion des finances publiques et notamment le contrôle des dépenses tendront à occuper le centre des préoccupations politiques. Si les dépenses publiques augmentent normalement avec le revenu national, il faut néanmoins éviter qu'elles ne soient en avance sur son évolution. Voilà le fond de nos préoccupations actuelles.

D'une façon générale, devant l'enflure des dépenses publiques l'Etat moderne ne peut plus se désintéresser de cette évolution et se confiner dans une attitude passive. Sur le plan européen on ne peut l'ignorer. La Commission de la C.E.E. vient de faire des recommandations aux gouvernements qui rejoignent ces préoccupations. Il a été recommandé aux six Etats membres de limiter l'expansion des sorties du Trésor de toutes natures ayant effet à l'intérieur du pays, de manière que, au total, d'une année à l'autre, cette expansion ne dépasse pas 5%. Par ailleurs, les Etats membres devraient veiller à réduire le déficit des entreprises publiques et je passe d'autres recommandations.

Un comité de politique budgétaire a été institué, dont la tâche consistera à examiner dès la phase préparatoire de l'élaboration des budgets des Etats, les grandes lignes des politiques budgétaires sous l'angle de leurs répercussions sur l'évolution économique de la Communauté dans son ensemble.

Ces recommandations faites par la Commission démontrent une fois de plus la prééminence des fi-

nances publiques dans la vie économique moderne. Une telle politique doit être dotée de moyens d'action permanents et puissants, les causes de l'accroissement des dépenses publiques étant elles-mêmes permanentes et puissantes. Les ministres des finances doivent disposer désormais de meilleurs moyens d'information et d'action pour lutter efficacement contre l'accroissement des dépenses publiques.

A mon avis, il serait de la plus grande utilité qu'un groupe de travail sur le plan des Six s'occupât d'établir un inventaire des méthodes de contrôle budgétaire appliquées dans les divers pays.

Il est indubitable qu'une réforme des méthodes de travail des corps de contrôle s'impose.

Une étude très intéressante vient d'être faite à ce sujet par un groupe de travail du Benelux.

Mon propre pays n'échappe pas à la nécessité de revoir ses méthodes de contrôle financier. Alors que jusqu'ici les pouvoirs spéciaux du Ministère des Finances, l'activité de la Chambre des Comptes et les avis d'une Commission d'Économies et de Rationalisation paraissaient suffire à tous les besoins de contrôle, la nécessité d'une inspection des finances à l'image d'autre pays s'impose de plus en plus. Aussi ai-je déposé récemment le projet de loi portant institution d'une inspection des finances.

Le projet de loi qui se trouve à l'heure actuelle devant la chambre des Députés et devant le Conseil d'État prévoit un corps d'inspecteurs qui fait partie intégrante de l'administration gouvernementale. En ce qui concerne la situation hiérarchique de l'inspection, elle est placée directement sous l'autorité du Ministre des Finances.

A la différence de l'inspection néerlandaise, les inspecteurs ne conseillent pas uniquement le Ministre des Finances, mais agissent pour le compte de tous les membres du Gouvernement dans son ensemble.

En ce qui concerne sa mission proprement dite, elle comprend trois objectifs essentiels et fondamentaux, à savoir l'examen des propositions budgétaires, la surveillance de l'exécution du budget et finalement l'examen préalable des projets susceptibles d'engager les finances publiques. Elle peut faire au Gouvernement toutes suggestions susceptibles de réaliser des économies, d'améliorer l'organisation des services de l'État et d'en assurer un fonctionnement plus rationnel et plus économique.

Afin de ne pas entamer la responsabilité ministérielle, l'inspection générale des finances ne peut donner des ordres qui tendent à empêcher ou à suspendre une opération.

Son rôle primordiale consiste à émettre un avis qui précède la décision ministérielle.

Je risque de déborder quelque peu le sujet de mon allocution, dont le but essentiel était de vous exprimer mes sincères félicitations à l'occasion de la commémoration de ce 25^e anniversaire de l'Inspection Générale des Finances belge.

En me réjouissant de vos succès, permettez-moi encore une fois de vous féliciter et d'exprimer le vœu que les contacts entre Ministères des Finances, entre inspections des finances, se resserrent dans l'amitié et dans l'accomplissement des grandes tâches auxquelles l'Europe nous convie. »

L'inauguration de la nouvelle manufacture de cigarettes à Ettelbruck

Le 24 avril 1964 a eu lieu à Ettelbruck la cérémonie d'inauguration de la nouvelle manufacture de cigarettes P. Lorillard en présence de M. Pierre Werner, Ministre d'État, Président du Gouvernement, M. le Docteur Emile Colling, Ministre de la Santé Publique, M. Robert Schaffner, Ministre des Travaux Publics, M. Paul Elvinger, Ministre des Affaires Économiques, de la Justice et des Classes Moyennes, de nombreuses personnalités de la vie publique et administrative ainsi que du monde industriel, économique, financier, artisanal et syndical.

Au mois de novembre 1963 M. Robert Meyer, directeur de la Manufacture de Tabacs et Cigarettes Heintz van Landewyck, avait, au cours d'une conférence de presse, annoncé la création, sous la dénomination « P. Lorillard S.A.R.L. », d'une société luxembourgeoise dans le secteur des cigarettes, cette société appartenant pour 50% à Heintz van Landewyck et pour 50% à P. Lorillard International S.A., à Zug (Suisse), qui est une succursale de P. Lorillard Company, un des plus grands producteurs de cigarettes du monde.

M. le Directeur Robert Meyer ouvrit la cérémonie d'inauguration par l'allocution suivante :

« Je vous remercie tous de nous avoir fait l'honneur d'être venus ici des États-Unis, de Suisse, des Pays-Bas, d'Allemagne, de France, de Belgique et du Luxembourg pour assister à cette inauguration. Leurs Altesses Royales, Monseigneur le Prince Jean de Luxembourg ainsi que Monseigneur le Prince Charles ont malheureusement été empêchés de nous faire l'honneur de leur visite. Je voudrais spécialement remercier Monsieur le Premier Ministre ainsi que Monsieur le Ministre des Affaires Économiques de leur compréhension bienveillante lors de la formation de cette nouvelle société. Je tiens également à accorder une mention spéciale à tous les corps de métier qui ont fait preuve de zèle lors de la construction de ce bâtiment.

Mesdames, Messieurs, vous savez que cette fabrique appartient à la P. Lorillard S. à r. l. fondée en novembre dernier à parts égales, d'un côté par la P. Lorillard International S. A., à Zug en Suisse qui est une succursale de la P. Lorillard Cy à New York,

et d'autre part par la Manufacture de tabacs Heintz van Landewyck.

Permettez-moi de faire un peu de petite histoire :

Nous étions toujours sous l'impression que Heintz van Landewyck était une firme ancienne, puisque fondée par mon arrière-grand-père J.-P. Heintz van Landewyck en 1847, mais elle a l'air jeune comparée à notre partenaire américain dont la firme a été fondée il y a 204 ans par Pierre Lorillard originaire de Montbéliard en France, et pour lequel on est en train d'ériger un petit musée dans sa ville natale. L'administration centrale de la P. Lorillard Cy se trouve à New York dans le Lorillard Building où est logé également le Consulat de Luxembourg. On pourrait penser qu'il y a eu des affinités entre Lorillard et notre pays, même en des domaines qui n'ont rien à faire avec le tabac. Ses principales fabriques se situent à Greensboro N. C. et à Louisville K. Les produits principaux sont les cigarettes Kent, Newport, Old Gold, Spring et York, différents tabacs à fumer, à chiquer, à priser et des cigarillos. Le nombre de ses employés et ouvriers est de 6.600. Je pourrais vous citer encore beaucoup d'autres chiffres, mais je résumerai en disant qu'il s'agit en général de millions et de milliards. En conclusion, il s'agit d'un des grands producteurs de cigarettes du monde. En 1959, par l'intermédiaire d'amis communs aux Pays-Bas, nous avons rencontré Monsieur Cramer, qui était alors chef du département étranger de Lorillard et qui en est aujourd'hui le président, et nous nous sommes entendus pour fabriquer sous licence des cigarettes Kent et plus tard les Newport pour le Benelux. Après que nous eûmes fabriqué celles-ci pendant plusieurs années, Lorillard nous a contactés dans le but d'entreprendre une action commune dans le Marché Commun. Nous sommes tombés d'accord de former une nouvelle société qui a repris ce bâtiment primitivement destiné à la Manufacture de Tabacs Ch. Fixmer. Comme vous pourrez vous rendre compte, les locaux sont presque terminés, mais la plupart des machines vont être livrées au mois d'août seulement.

La fabrique ne sera tout de même pas automatisée à un tel point qu'elle pourrait se passer à la fois de main-d'œuvre et d'installations techniques. Les machines à cigarettes et les machines à emballer déjà installées ont été fournies par Heintz van Landewyck et elles seront mises en marche dans une demi-heure. Le tabac coupé semi-fabriqué est livré, en attendant, par Heintz van Landewyck à Luxembourg. Vous aurez peut-être droit à une seconde inauguration en automne prochain lors de la mise en marche de la nouvelle section dans laquelle le tabac brut en feuilles sera traité. Il y aura des machines à humidifier, à écoter, à mélanger, à couper et à torrifier le tabac ainsi que toutes les installations de transport automatiques. Notre puissant partenaire mettra à la disposition de cette entreprise ses marques de fabrique, son „know how”, les résultats de ses importants laboratoires de recherches scientifiques et nous autres notre personnel avec son expérience du marché européen ainsi que notre appareil de distribution bien organisé. Vous voyez que cette nouvelle firme est le fruit de l'union de deux socié-

tés plus que séculaires. Je crois qu'il est de bonne augure qu'elle s'est installée ici dans l'Avenue des Alliés. Nos partenaires américains comprennent le français, mais mieux encore l'anglais. Comme je dirai maintenant quelques mots à leur intention, afin d'éviter tout malentendu, je les dirai en anglais :

Since the time we met Mr. Cramer we have met many other gentlemen from Lorillard as well as their charming wives, some of whom are here, others could not come. What I have to mention is that they are all exceptionally sympathetic and charming. I must say that this fact is not only very agreeable but even most important to me. I am convinced you can do a much better job together with partners who are sympathetic to you and comprehensif, than with people who are not. I am of the opinion that in business it is not only business that counts, but also the human qualities, not only the brain, but also the heart. »

L'allocution suivante fut prononcée par M. J. Edgar Bennett, Vice-Président de la Lorillard Company. Ensuite M. Paul Elvinger, Ministre des Affaires Economiques s'adressa en ces termes aux nombreux invités d'honneur :

« Mesdames,
Messieurs,

C'est avec un vif plaisir que je prends la parole lors de la réception d'inauguration de la s. à r. l. P. Lorillard, nouvelle manufacture de cigarettes à Ettelbruck.

Les festivités qui accompagnent l'ouverture de nouvelles industries se succèdent à une cadence régulière. Si ces fêtes se ressemblent, elles ont tout de même le mérite de démontrer que la politique d'industrialisation et la diversification de la production, que le Gouvernement poursuit inlassablement depuis 1959, donnent des résultats tangibles.

Quant à ces réalisations pratiques, je me dispense d'en répéter aujourd'hui l'énumération. En ma qualité de Ministre des Affaires Economiques, je voudrais seulement exprimer ma satisfaction de voir le potentiel industriel de la ville d'Ettelbruck s'enrichir d'une unité de production modèle. Il m'est particulièrement agréable de constater que la politique d'industrialisation porte ses fruits dans une région où l'équilibre économique demande impérieusement une stabilisation sinon un renforcement. La nouvelle manufacture de tabac sera en compagnie excellente auprès de „No Nail Boxes” et de la „Commercial Hydraulics” à Diekirch et de „Good Year” à Colmar-Berg.

L'implantation de la nouvelle usine a été rendue possible grâce à l'esprit d'initiative et aux efforts financiers des deux firmes américaine et luxembourgeoise, qui se sont réunies dans la nouvelle société de droit luxembourgeois. Les dirigeants des deux firmes intéressées ont reçu l'appui des autorités gouvernementales et locales, dont la coopération efficace mérite d'être soulignée. Le savoir-faire et l'esprit d'initiative de Monsieur Morgan J. Cramer, de Monsieur Edgar Bennet et de Monsieur Robert Meyer prouvent que l'entreprise, en tant que cellule de production, reste vivante et pleine de promesses.

La nouvelle société est entrée en opération sous les meilleurs auspices.

Peut-il être autrement lorsque la plus ancienne manufacture de tabac et la troisième en importance des Etats-Unis, la P. Lorillard Company, et l'entreprise luxembourgeoise Heintz van Landewyck, ayant plus de 100 ans d'expérience à son actif et occupant un des premiers rangs à l'échelle européenne, joignent leurs efforts. Depuis 1959, la firme Heintz van Landewyck produit sous licence les marques bien connues Kent et Newport. C'est plus particulièrement la cigarette-filtre Kent qui a connu un grand succès sur les marchés du Benelux.

Comme la société P. Lorillard s'est proposé d'effectuer des investissements industriels en Europe pour prendre une influence plus directe sur les marchés européens, il a fallu songer à un cadre de coopération autre que celui d'un contrat de licence.

Si l'on pense que l'actuelle valeur annuelle de la fabrication sous licence atteint pour les ventes sur les marchés du Benelux un montant déjà fort important, on mesure l'intérêt que représente pour Heintz van Landewyck la participation dans la nouvelle société.

L'entreprise commune qui a été établie, évitera qu'il ne soit porté atteinte aux intérêts d'une firme luxembourgeoise, aussi bien à court terme qu'à moyen terme, après l'expiration du contrat de licence en 1969.

La nouvelle manufacture de cigarettes est localisée dans des bâtiments nouveaux destinés initialement à accueillir la nouvelle fabrique de tabac Fixmer.

Mais Ettelbruck ne sera pas privée pour autant de sa traditionnelle fabrication de tabac.

Les investissements totaux s'élèvent au chiffre impressionnant de 100 millions de francs, pour les terrains et bâtiments, l'équipement technique ultramoderne, est le premier fonds de roulement.

Le financement est assuré à parts égales par les deux firmes intéressées.

La fabrique, étant mécanisée au maximum, occupera un personnel de 25 unités dont 10 hommes et 15 femmes.

L'entreprise commencera par fabriquer les cigarettes des marques Kent et Newport, de nouveaux mélanges étant envisagés ultérieurement.

Les marchés visés au début sont ceux du Benelux, de la France et de l'Italie. D'ores et déjà les dirigeants de l'entreprise se proposent d'étendre les marchés plus tard à l'Afrique et à l'Asie.

Ces données, Mesdames et Messieurs ont fait que la Commission Spéciale de la loi-cadre a considéré l'investissement comme un exemple d'école au titre de la loi de relance économique. L'aptitude particulière à améliorer la structure générale ou l'équilibre régional de l'économie nationale et à en stimuler l'expansion, est en effet acquise pleinement.

L'envergure des investissements, l'importance des marchés d'exportation, le caractère hautement technique et mécanisé de l'entreprise et finalement son rayonnement rencontrent absolument l'intérêt économique général. Il s'y ajoute que le projet d'investis-

sement tient parfaitement compte des possibilités locales de main-d'œuvre, aspect qui est aussi essentiel.

J'ai déjà dit, Mesdames et Messieurs, — et il est bon de le répéter — que la nécessaire diversification de notre production ne doit pas entraîner une tension excessive sur le marché de l'emploi.

En l'occurrence, la nouvelle unité de production s'insérera utilement dans notre réseau industriel qui doit être tissé et renforcé à bon escient, compte tenu des données économiques et sociales. La nouvelle manufacture de tabac répond à nos préoccupations. Elle renforcera sensiblement le potentiel économique sans peser sur le marché du travail.

De par le perfectionnement de son équipement rationnel et moderne, ses possibilités de rayonnement, la nouvelle fabrique répond aussi à un autre critère vers lequel s'oriente notre politique d'industrialisation, savoir la fabrication spécialisée de produits finis, fabriqués rationnellement dans des conditions de compétitivité internationale.

L'entreprise nouvelle prend dès lors son départ dans d'excellentes conditions économiques.

Ladies and Gentlemen,

A few months ago, the announcement of the new cigarette manufacture said:

„The new joint venture represents a close working alliance between America's oldest tobacco company, and one of Europe's best known and most experienced tobacco companies.”

I just expressed my satisfaction about the recent and efficient industrial achievement, and also my conviction that the plant will be without any doubt a tremendous economic success. I don't intend to reproduce the comments I just made in French. Summarizing, I would say that the tobacco manufacture is starting in the best conditions, if we take into account the important investment, the highly mechanised character of the plant, the possibilities of exports, the radiation of the society, its commercial and financial background and finally the qualities of the managers and promoters.

I am eager therefore to express our gratitude to Mr. Morgan J. Cramer, to Mr. Edgard Bennet, president and vice-president of the P. Lorillard Company and to M. Robert Meyer, head of the Heintz van Landewyck manufacture.

It was moreover a real pleasure for me to point out the merits of a project that fits completely in the spirit of our frame-law concerning economic expansion.

My wishes for prosperity of the new plant, granted by good preparatory cooperation between public and local authorities and the managers of the society, are true and the best.

Mesdames,
Messieurs,

Pour en terminer, il me tient à cœur de reformuler en français mes meilleurs vœux de prospérité et de succès à la nouvelle entreprise.

Nicolas Ries, dans une étude étincelante sur l'histoire du tabac en Europe, parue dans la brochure

centenaire de la firme Heintz van Landewyck nous retrace l'origine du tabac en Europe, sa progression, ses raffinements.

Le Traité de tabacologie, dans lequel Jean Néander a vanté en 1626 les vertus nourrissantes de la fumée est — il est vrai — remis quelque peu en cause par des études plus récentes qui soulignent avec des arguments de valeur égale l'innocuité ou alors la novivité du tabac.

Il ne m'appartient pas de trancher un débat qui donnera lieu à d'autres expertises et contre-expertises scientifiques.

Je note avec satisfaction une affirmation de Molière dans *Don Juan* :

„Quoi que puisse dire Aristote et toute la philosophie, il n'est rien d'égal au tabac : c'est la passion des honnêtes gens, et qui vit sans tabac n'est pas digne de vivre.”

Voilà donc le débat sur les cigarettes enrichi d'une précieuse contribution littéraire.

Le Ministre des Affaires Economiques que je suis, n'a cependant pas à se préoccuper outre mesure d'aspects scientifiques ou littéraires.

Il a l'avantage de constater d'un côté la bonne situation du secteur boissons-tabac, ceci malgré une légère régression en 1962. Il a la possibilité d'autre part de s'en tenir à la notion économique de l'utilité

d'un bien, notion qui heureusement ne tient compte ni de moralité ni de nocivité.

Que la nouvelle entreprise Lorillard-Heintz van Landewyck prospère et trouve des marchés élargis dans l'Europe en voie d'intégration d'abord, dans le monde entier ensuite, ceci au profit de l'économie luxembourgeoise, tels sont les souhaits sincères que je tiens à formuler aujourd'hui. »

Après l'allocution de M. le Ministre des Affaires Economiques, M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, prit la parole pour souligner l'importance des nouvelles industries dans le cadre de la structure économique du Luxembourg. L'établissement de la manufacture P. Lorillard à Ettelbruck est une nouvelle affirmation des liens économiques et d'amitié qui existent entre le Luxembourg et les Etats-Unis d'Amérique et un nouvel acte de foi dans l'avenir économique du Grand-Duché.

Après avoir félicité les dirigeants de la nouvelle entreprise de leur initiative au nom du Gouvernement, M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, mit en marche les machines dans le hall de production, en pressant sur un bouton prévu à cet effet à la tribune d'honneur.

Après une visite de la nouvelle entreprise par les personnalités, une réception fut offert par la direction de la manufacture P. Lorillard.

Nouvelles de la Cour

Le 15 avril 1964, Son Altesse Royale Monseigneur le Grand-Duc héritier, Lieutenant-Représentant de la Grande-Duchesse, a reçu en audience Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur Abdur Rahman Khan, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire du Pakistan.

*

Le 28 avril 1964, Son Altesse Royale Monseigneur le Grand-Duc héritier, Lieutenant-Représentant de la Grande-Duchesse, a reçu en audience Son Excellence Monsieur Adoum Aganaye, qui Lui a remis les lettres l'accréditant auprès de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Tchad.

*

Le même jour, Son Altesse Royale Monseigneur le Grand-Duc héritier, Lieutenant-Représentant de la Grande-Duchesse, a reçu en audience Son Excellence Monsieur Ion Oancea, qui Lui a remis les lettres

l'accréditant auprès de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse à titre d'Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de Roumanie.

*

Le même jour, Son Altesse Royale Monseigneur le Grand-Duc héritier, Lieutenant-Représentant de la Grande-Duchesse, a reçu en audience Son Excellence Monsieur Slaheddine El Goulli, qui Lui a remis les lettres l'accréditant auprès de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Tunisie.

*

Le 30 avril 1964, Son Altesse Royale Monseigneur le Grand-Duc héritier, Lieutenant-Représentant de la Grande-Duchesse, a reçu en audience Son Excellence le Baron François de Selys Longchamps, Ambassadeur de Sa Majesté le Roi des Belges, qui Lui a présenté Monsieur Fernand Emond, Conseiller d'Ambassade.

Conseil de Gouvernement

Réunions durant le mois d'avril

Le Conseil de Gouvernement s'est réuni le 9 avril 1964 sous la présidence de Monsieur Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères.

Au cours de cette réunion, le Conseil de Gouvernement a délibéré sur des problèmes de logement en rapport avec l'implantation de l'Usine Monsanto à Echternach. Il a également approuvé le texte d'un projet de loi concernant la conservation de la nature et des ressources naturelles et d'un projet de loi portant création d'une Ecole nationale de Musique. Le Conseil de Gouvernement a aussi approuvé la procédure d'enquête préalable à l'exécution des travaux visés à l'article 5 de la loi du 20 avril 1962 ayant pour objet l'établissement d'un réseau de transport de gaz par le syndicat intercommunal pour le transport de gaz.

Le Conseil de Gouvernement a, en outre, délibéré sur le problème des prix, sur le statut de l'Ecole Européenne à Luxembourg ainsi que sur des problèmes concernant la Protection nationale.

Finalement, le Conseil de Gouvernement a pris une série de décisions en matière de nominations dans le Corps diplomatique.

Le 16 avril 1964, le Conseil de Gouvernement s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Lors de cette réunion, le Conseil de Gouvernement a délibéré sur des projets de réformes de cadres, sur les travaux parlementaires en cours, sur l'urbanisation du Plateau de Kirchberg et sur l'avancement des travaux du syndicat des eaux du Barrage d'Esch-sur-Sûre.

Les Ministres ont également approuvé des dispositions relatives à l'octroi de crédits d'équipement à la bâtellerie luxembourgeoise.

Lors de la réunion du 24 avril 1964, présidée par Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, le Conseil de Gouvernement a délibéré sur un série d'affaires courantes et les Ministres ont eu un échange de vues sur le problème des prix.

Nouvelles diverses

Le Général Valluy à Luxembourg

Le 7 avril le Comité Atlantique du Luxembourg et le Cercle des Fonctionnaires de la CECA avaient organisé à Luxembourg une conférence au cours de laquelle le Général Jean Valluy, Secrétaire Général de l'Association du Traité de l'Atlantique Nord et ancien Commandant en chef des Forces Alliées Centre-Europe, a traité le thème suivant : « Réflexions sur le Partnership ».

A cette conférence assistaient Son Altesses Royales Monseigneur le Grand-Duc héritier ainsi que de nombreuses personnalités de la vie diplomatique, politique et militaire.

*

Boulevard J.F. Kennedy à Esch-sur-Alzette

Le 22 novembre 1963, le président Kennedy était odieusement assassiné à Dallas. Trois jours plus tard, le Conseil communal d'Esch rendit hommage à l'homme d'Etat inoubliable et, dans la séance du 30 décembre 1963, la proposition du Collège échevinal de nommer dorénavant la rue de la Gare et le tronçon de la rue d'Audun, limité par l'avenue de la Gare et la rue du Brill « Boulevard John F. Kennedy », fut approuvé à l'unanimité.

Le 16 avril eut lieu la cérémonie d'inauguration du Boulevard J. F. Kennedy en présence de M^{me} William R. Rivkin, épouse de l'Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique à Luxembourg, M. J. H. Cunningham, Chargé d'Affaires a. i., M. Leo Joseph Reddy, Attaché de Presse et culturel près l'Ambassade américaine, M. Antoine Krier, Bourgmestre de la Ville d'Esch-sur-Alzette, entouré de personnalités locales et d'une foule très nombreuse qui était venue pour assister à cette cérémonie symbolique qui démontrait la popularité du grand homme d'Etat américain dans notre population. Les bâtiments publics et les maisons étaient pavoisés aux couleurs américaines et luxembourgeoises.

M. Antoine Krier, Bourgmestre de la Ville d'Esch-sur-Alzette, souleva l'amitié américano-luxembourgeoise et donna ensuite lecture d'une lettre du Chargé d'Affaires a. i. des Etats-Unis à Luxembourg et d'un télégramme adressé au Bourgmestre par le frère du défunt Président, M. Robert F. Kennedy, Ministre de la Justice. Nous reproduisons ci-après ces deux documents :

Cher Monsieur le Maire,

J'ai le plaisir et le privilège de vous transmettre ci-joint un télégramme du Ministre de la Justice, M. Robert F. Kennedy, exprimant les remerciements de la famille Kennedy pour l'honneur que vous rendez à notre Président défunt.

Je suis persuadé que tous les Américains résidant dans le Grand-Duché éprouveront la même satisfaction devant le geste émouvant d'hommage et de reconnaissance que la Ville d'Esch a aujourd'hui pour un grand Américain et un ami du Luxembourg.

Avec mes meilleurs sentiments personnels, je vous prie d'agréer l'expression de ma parfaite considération.

(s) Joseph H. Cunningham
Chargé d'Affaires a. i.

Monsieur Antoine Krier
Bourgmestre de la Ville d'Esch
Grand-Duché de Luxembourg

« Je tiens à vous exprimer, ainsi qu'aux habitants de la ville d'Esch, la fierté et la satisfaction de tous les membres de la famille Kennedy pour le grand honneur que vous rendez au président Kennedy. Nous aimerions être sur place pour prendre part à votre cérémonie. Veuillez agréer nos plus profonds remerciements et nos vœux les plus chaleureux. Signé Robert F. Kennedy, ministre de la Justice. »

Tandis que M^{me} William R. Rivkin dévoilait les panneaux recouverts d'un drapeau américain et luxembourgeois, l'harmonie municipale exécuta les hymnes américains et luxembourgeois. Une réception fut ensuite offerte par la Ville d'Esch-sur-Azette en l'honneur des personnalités américaines et luxembourgeoises.

*

Les Echanges commerciaux UEBL-Allemagne

Le 8 avril 1964 a eu lieu à Bruxelles l'assemblée générale de la Chambre de Commerce Belgo-Luxembourgeoise-Allemande, au cours de laquelle M. le Consul J.C.D. Zahn, Président de la Chambre, exposa quelques problèmes avec lesquels les milieux industriels de la République Fédérale d'Allemagne sont actuellement confrontés.

En raison de l'intérêt que présente le rapport économique de 1963 de la Chambre de Commerce, nous reproduisons ci-après un résumé succinct à titre de documentation :

Aperçu général

L'année 1963 fut une année favorable du point de vue de l'extension des relations belgo-luxembourgeoises-allemandes. Les échanges commerciaux entre ces trois pays se sont fortement accrus dans leur ensemble et ont atteint le niveau de 93,75 milliards F contre 80 milliards F en 1962, soit une augmentation de 17,2%. Les importations de la République Fédérale d'Allemagne en provenance de l'U.E.B.L. ont progressé de 21,4%, les exportations de 15,6%. Les investissements allemands en Belgique et au Luxembourg ont enregistré une hausse de 135%. Si l'on considère que de 1952 à fin 1963, les investissements ont atteint 4,176 milliards F, alors que le niveau de fin 1962 ne s'est situé qu'à 1,864 milliards F, nous trouvons ainsi une preuve vivante de leur extraordinaire développement au cours de l'année 1963. Les investissements bruts belgo-luxembour-

geois en Allemagne de l'Ouest, dont le montant pour 1963 n'est pas encore connu, se sont élevés du 1-9-1961 au 31-12-1963 à 2,439 milliards F.

Ces transferts de capitaux sont favorisés par le principe de liberté économique en vigueur dans les trois pays. Mais la nécessité d'un accord sur la double imposition entre la Belgique et la République Fédérale d'Allemagne se fait de plus en plus sentir.

Les échanges commerciaux belgo-luxembourgeois-allemands

Nous constatons que les importations et les exportations ont connu à peu près un même taux d'accroissement. Ce sont les produits finis qui ont enregistré le taux de croissance le plus élevé. Les importations en République Fédérale d'Allemagne de produits finis belges et luxembourgeois ont augmenté de 4,4 milliards F par rapport à 1962, soit une progression de 72,9%. Les exportations allemandes de produits finis vers l'U.E.B.L. ont atteint 5,536 milliards F, soit un accroissement de 20,8% par rapport à 1962.

Les relations économiques que la République Fédérale d'Allemagne a entretenues avec l'U.E.B.L. ont été beaucoup plus intensives que celles entretenues avec l'ensemble des pays du Marché Commun. C'est ainsi que les importations allemandes en provenance des pays de la C.E.E. ont augmenté de 17,2 milliards F par rapport à 1962 (+ 8,6%), dont 7,42 milliards F en provenance de l'U.E.B.L. (+ 21,4%).

Les chiffres d'exportations de la R.F.A. dessinent une même tendance.

Le petit tableau suivant met en évidence l'évolution des importations allemandes de produits finis en provenance de l'U.E.B.L. :

1959 :	11,206 milliards F.
1960 :	16,250 milliards F.
1961 :	15,625 milliards F.
1962 :	19,675 milliards F.
1963 :	25,818 milliards F.

Si les industriels belges et luxembourgeois accentuent leur pénétration sur le marché Ouest-Allemand, l'industrie allemande de son côté s'intéresse dans une plus forte mesure au marché belge-luxembourgeois, comme il ressort des exportations.

Les livraisons de produits finis ont augmenté de 20,8%. C'est ainsi que se dessine une nette tendance d'intensification des échanges de produits finis.

L'intégration des marchés dans le cadre de la C.E.E. n'est certainement pas étrangère à cette évolution favorable qui est toutefois aussi la résultante du libéralisme économique devenu une vérité dans nos trois pays.

Formes de coopération

Au cours des dernières années beaucoup d'entreprises ont établi des agences de vente dans le marché partenaire. Ce sont avant tout des entreprises belges et luxembourgeoises qui ont adopté cette formule.

La spécialisation d'une entreprise dans la fabrication d'un produit suivant des normes définies forme un autre mode de coopération. Les exportations de licences dans les deux sens ont gagné en importance.

Les entreprises belges sont principalement intéressées à cette formule que notre Chambre a mis à l'avant-plan de sa journée de contact belgo-allemande qui aura lieu pendant la Foire de Hanovre.

Comme cité plus haut, l'exportation des capitaux a connu au cours de l'année 1963 une réelle ampleur.

Interdépendance des capitaux

Les participations belges et luxembourgeoises à des entreprises allemandes existèrent déjà avant la guerre et furent beaucoup plus importants que les participations allemandes. Ces dernières n'ont gagné en importance qu'à partir de 1959.

Il y a actuellement en R.F.A. plus de 30 entreprises à forte participation financière belge ou luxembourgeoise. Ces participations remontent pour la plupart à la période d'avant-guerre.

Les participations belges en Allemagne de l'Ouest se concentrent surtout autour des industries verrières chimiques et les carrières (principalement le marbre).

Nous avons constaté que du 1-9-1961 au 31-12-1963 les investissements belges et luxembourgeois en R.F.A. se sont élevés à 2,439 milliards F. Ces investissements concernent également l'industrie pétrolière, transformation des métaux, sociétés commerciales et hôtellerie.

Les investissements allemandes en U.E.B.L. peuvent être considérés comme satisfaisants. En 1963 ils ont atteint un montant de 2,3 milliards F, dont une importante partie a servi pour construire de nouvelles usines.

*

Les Echanges Commerciaux entre le Luxembourg et les Pays Bas

Au cours d'une journée consulaire qui avait été organisée récemment à La Haye, les relations commerciales entre l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise et les Pays-Bas avaient été plus particulièrement étudiées.

Une récente note de la section du commerce extérieur et des relations économiques internationales du Ministère des Affaires Etrangères du Grand-Duché complète l'étude des relations commerciales entre l'UEBL et les Pays-Bas. Nous reproduisons ci-après les passages essentiels de cet exposé :

Evolution du commerce extérieur

Avec une balance commerciale déficitaire de façon chronique les importations et exportations des Pays-Bas ont évolué de la façon suivante (en millions de florins).

	<i>Importations</i>	<i>Exportations</i>	<i>Couverture</i>
1948	4.919	2.669	54,3%
1958	13.774	12.226	88,8%
1959	14.967	13.705	91,6%
1960	17.216	15.305	88,9%
1961	18.651	15.712	84,2%
1962	19.358	16.596	85,7%

L'orientation géographique des échanges a indubitablement subi l'influence de la création, en 1958, de la Communauté Economique Européenne. Ainsi les importations en provenance des pays membres du marché commun ont progressé jusqu'à ce jour de 10% par rapport à 1957, alors que le pourcentage des importations de pays tiers a diminué dans la même proportion.

	1957	1962	1963 (9 mois)
U.E.B.L.	18,1%	19,7%	19,6%
Rép. Féd. d'All.	18,5%	23,1%	24,0%
Italie	1,3%	2,7%	3,0%
France	3,2%	4,7%	5,1%
Autres pays	58,9%	49,8%	48,3%

En pourcentage absolu la République Fédérale d'Allemagne a progressé le plus depuis 1958 (24%, contre 19,5%), L'avance de l'U.E.B.L. (19,6%, contre 17,8%) a été de 1,8%. On doit cependant ajouter qu'elle n'est pas à porter au compte de la CEE, puisque dans le cadre de Benelux la Belgique et le Luxembourg bénéficient de l'exemption des droits de douane aux Pays-Bas depuis 1948.

Les échanges avec la Belgique et le Luxembourg

Les relations commerciales de l'U.E.B.L. avec les Pays-Bas ont connu un essor renforcé par la mise en vigueur, le 1^{er} janvier 1948, de l'Union douanière Benelux. En vertu des stipulations du traité les produits originaires des trois pays pouvaient franchir les frontières de l'Union sans payer des droits de douane. Au départ l'avantage dont nous jouissons sur le territoire néerlandais à l'égard de nos concurrents étrangers était

— de 6% pour la plupart des produits sidérurgiques,

— de 10 à 18% pour les articles électriques et techniques,

— de 18 à 24% pour les autres produits finis.

Il est clair que la réalisation d'un marché unifié des Six, avec la libre circulation des marchandises, va retirer à l'U.E.B.L. progressivement la marge des droits de douane qui existait en sa faveur dans Benelux.

L'U.E.B.L. occupe sur le marché néerlandais toujours la place enviable de deuxième fournisseur, avec en 1962 3.804 millions de florins, après la République Fédérale d'Allemagne avec 4.469 millions et avant les Etats-Unis avec 2.199 millions.

Durant les trois dernières années l'évolution des échanges de l'U.E.B.L. avec les Pays-Bas s'est présentée comme suit (en millions de francs).

	<i>Importations</i>	<i>Exportations</i>
1961	32.299	45.938
1962	33.665	49.308
1963 (9 mois)	27.427	39.719

Pour le Luxembourg seul l'Office luxembourgeois des Licences a réuni les chiffres suivants (en millions de francs).

	<i>Importations en provenance des Pays-Bas</i>	<i>Exportations à destination des Pays-Bas</i>
1960	924	1.888
1961	837	1.792
1962	854	1.677
1963	1.082 (estimation)	2.058 (estimation)

Les années 1961 et 1962 avaient vu nos échanges avec les Pays-Bas évoluer défavorablement. Le régression de nos exportations avait été de 211 millions, ou de 11%, par rapport à 1960. Les produits frappés par ce recul et dont en 1962 les ventes sur le marché néerlandais étaient inférieures au niveau de 1960 étaient les tabacs, les engrais, les matières plastiques, la fonte, le fer et l'acier, les chaudières, les machines et appareils.

D'après les chiffres estimatifs disponibles pour 1963 la situation paraît nettement améliorée en ce qui concerne les produits sidérurgiques. Dans le secteur du tabac le mouvement de recul, qui de 1961 à 1962 avait été de 22%, semble enrayé. Les exportations de l'industrie du caoutchouc, qui constituent un troisième poste important de nos ventes aux Pays-Bas, ont pu augmenter sensiblement.

En 1962 la gamme de nos exportations était assez diversifiée et comportait quelque 50 rubriques. Voici, par ordre d'importance décroissante, des produits dont le chiffre d'affaires était supérieur à cinq millions de francs :

- fonte, fer et acier,
- tabacs,
- caoutchouc naturel ou synthétique,
- engrais chimiques,
- animaux vivants,
- produits céramiques,
- chaudières, machines, appareils.,
- bois, ouvrages en bois,
- boissons, liquides alcooliques,
- peaux et cuirs.

Ainsi qu'il résulte des chiffres indiqués plus haut, les importations de produits néerlandais au Grand-Duché n'atteignent généralement que la moitié de la valeur de nos exportations. On retrouve ici, d'une façon peut-être encore plus accusée, une des caractéristiques de la balance commerciale entre l'U.E.B.L. et les Pays-Bas, laquelle est en permanence déficitaire pour ceux-ci.

La « promotion » de nos ventes aux Pays-Bas

A examiner l'évolution de nos exportations aux Pays-Bas on pourrait, à première vue, s'estimer satisfait des résultats obtenus en 1963 : les chiffres provisoires connus à l'heure actuelle laissent prévoir un accroissement de l'ordre de 22% par rapport à 1962. Néanmoins, si la tendance est bonne, et encore pour 1963 seulement, notre situation sur le marché néerlandais vue dans son ensemble et considérée notamment sous l'angle de vue communautaire l'est moins.

En effet, quoiqu'il s'agisse d'un marché privilégié Benelux, seulement 8,8% du total de nos exportations ont été écoulés aux Pays-Bas en 1962, alors que nos ventes sur certains marchés CEE qui, au

point de vue du tarif douanier, nous sont moins favorables atteignent 26,3% pour la République Fédérale d'Allemagne et 8,4% pour la France. S'il est vrai que, du moins jusqu'à un passé récent, la différence entre les prix et salaires aux Pays-Bas et en U.E.B.L. a formé un handicap difficilement franchissable pour nos entreprises moyennes et petites, on ne peut cependant se fermer à l'idée qu'aux Pays-Bas notre exportation a dû laisser du terrain en friche.

Comme perspective d'avenir il faut rappeler que l'U.E.B.L. va perdre progressivement sur le marché néerlandais, au profit de ses partenaires du marché commun, le bénéfice du régime douanier préférentiel, cela par suite de l'abolition des barrières à la libre circulation et des droits de douane à l'intérieur de la CEE.

Cette évolution devrait inciter les exportateurs luxembourgeois à développer des efforts supplémentaires s'ils veulent conserver ou améliorer leur position sur le marché des Pays-Bas. Ces efforts se justifient d'autant plus que, dans l'avenir immédiat, certaines tendances de l'évolution économique de ce pays vont à coup sûr favoriser les importations.

Le mouvement des salaires vers les barèmes pratiqués ailleurs dans la Communauté alourdira les prix néerlandais et, par un retour des choses naturel, augmentera les chances des produits étrangers.

Cet ajustement se traduira par une augmentation du pouvoir d'achat de la population et provoquera une demande accrue dans le secteur des biens de consommation. A noter qu'en 1963 l'augmentation des dépenses des particuliers pour ces biens a été de 6% en volume et de 9,5% en valeur par rapport à l'année précédente.

L'accroissement constant de la population ainsi que les nouvelles terres gagnées sur la Mer du Nord sont des garants supplémentaires de l'expansion de l'économie et de la demande intérieure.

Il faut souligner une nouvelle fois l'importance que revêt pour l'économie des Pays-Bas la découverte de réserves de gaz naturel. On peut prévoir que, dans un avenir rapproché, le nombre des particuliers et des industriels utilisant le gaz comme source d'énergie s'accroîtra rapidement. A la suite de cette évolution la vente des appareils à gaz sous toutes les formes (appareils de chauffage, cuisinières, appareils industriels) connaîtra un succès certain. Déjà des fabricants de pays voisins font des préparatifs pour ne point manquer cette bonne conjoncture.

Le système de distribution

Quiconque désire étudier les modalités de vente sur le marché néerlandais doit faire, au préalable, une distinction entre les biens de production et les biens de consommation.

Pour les premiers il n'y a pas de remarques spéciales à faire, étant donné qu'ils sont achetés soit directement aux producteurs, même étrangers, soit par l'intermédiaire de représentants ou d'importateurs.

Suivant une étude qui a été faite par l'Office Belge du Commerce Extérieur la distribution de biens de

consommation présente un caractère plus complexe. Les quelque 200.000 détaillants se sont, dans de nombreux cas, réunis, avec ou sans grossistes, en groupements d'achats ou chaînes volontaires, cela d'une façon plus étendue que dans la plupart des autres pays d'Europe.

Ces groupements d'achats et chaînes volontaires, qu'on peut appeler les « grands » de la distribution aux Pays-Bas, participent pour 25% dans le total des ventes au détail.

En raison de la concurrence que se font ces différents « blocs » l'écoulement des marchandises est très morcelé. Une distribution à l'échelle nationale par tous les magasins d'une certaine branche est normalement impossible. Beaucoup de détaillants et de grossistes indépendants ne veulent pas vendre les mêmes articles que les magasins à succursales, les grands magasins et les chaînes volontaires.

Pour les biens de consommation il faut donc s'attendre à voir limiter les ventes à un ou deux groupements seulement. Une fois accepté par les acheteurs d'un des « blocs » l'article pourra immédiatement faire l'objet d'affaires considérables.

Pour le marché néerlandais il faudra ainsi faire le choix du réseau de distribution à utiliser : soit les groupements d'achats, soit les commerçants indépendants. En effet, les premiers préfèrent traiter directement avec les fabricants étrangers, tandis que le recours à un représentant ou importateur s'impose si on veut solliciter les commerçants indépendants.

*

La situation économique au Grand-Duché de Luxembourg vue par la Commission CEE

Nous reproduisons ci-après le passage du rapport trimestriel de la Communauté Économique Européenne, publié par la Direction générale des Affaires économiques et financières, consacré au Grand-Duché de Luxembourg.

L'évolution au cours des derniers mois

Bien que des signes de reprise aient été constatés au quatrième trimestre en ce qui concerne la demande extérieure, les exportations de produits sidérurgiques n'ont guère enregistré de variations ni en valeur ni en volume. Compte tenu de l'évolution des ventes pour les autres produits, les exportations totales luxembourgeoises pourraient avoir légèrement augmenté au cours de cette période.

La formation brute de capital fixe ne devait pas avoir constitué un stimulant appréciable de la croissance. Les conditions météorologiques plus favorables que l'année précédente ont, certes, favorisé l'activité dans le secteur de la construction, et notamment celui des travaux publics. Toutefois, l'expansion y a été fortement freinée par la pénurie persistante de main-d'œuvre. À l'exception peut-être des entreprises nouvellement créées les investissements dans l'industrie ne devraient guère avoir augmenté.

Par suite d'une progression sensible des revenus la consommation privée s'est encore accrue rapidement, surtout pour les biens durables et les services. La masse des salaires et des traitements semble avoir considérablement augmenté. Si les effectifs ont diminué dans l'industrie (bâtiment compris), l'effectif total des travailleurs n'a pratiquement pas varié par rapport à l'année précédente. Dans la fonction publique les traitements des fonctionnaires et des employés ont été majorés de 20% en moyenne, mais du fait de l'échelonnement des paiements l'effet sur la demande de consommation ne s'est manifesté que vers la fin de 1963.

La reprise de la production industrielle, à partir du niveau assez bas atteint au début de 1963, semble s'être très nettement ralentie au quatrième trimestre. Le taux de croissance d'environ 1% par rapport à la période correspondante de l'année précédente (au lieu de + 3,2% au troisième trimestre) s'explique à peu près exclusivement par des augmentations de production dans la sidérurgie et les mines de fer.

La situation sur le marché du travail a de nouveau été caractérisée par de fortes tensions. L'effectif total des travailleurs de l'industrie (bâtiment compris) a diminué de 0,5% par rapport à la même période de l'année antérieure. La réduction a même été de 3,1% en ce qui concerne les travailleurs étrangers. En revanche, l'effectif du secteur des services semble avoir quelque peu augmenté.

La hausse du coût de la vie s'est poursuivie pendant le dernier trimestre de 1963, mais à un rythme nettement moins rapide. Alors qu'elle pouvait être chiffrée à environ 1% pour la période juin-septembre, la progression est restée insignifiante entre septembre et décembre. Cette évolution s'explique principalement par une légère diminution des prix des denrées alimentaires. En janvier 1964 l'indice du coût de la vie s'est maintenu au niveau atteint en décembre 1963, mais la hausse a repris en février-mars. Pour ce dernier mois l'indice a dépassé de 3,7% celui de mars 1963. Les hausses les plus importantes ont porté sur le lait, le pain et les articles d'habillement. Le gouvernement luxembourgeois a été amené à fixer des prix maxima pour le sucre et la viande de veau et à taxer les prix des appareils électroménagers.

Les perspectives

Par suite de commandes plus nombreuses en provenance de l'étranger, et notamment de pays tiers, la sidérurgie luxembourgeoise a disposé à la fin de 1963 de commandes à l'exportation notablement plus importantes qu'à la fin de 1962. En ce qui concerne les exportations les perspectives sont donc plus favorables pour 1964, d'autant plus que l'amélioration de la situation conjoncturelle sur les marchés sidérurgiques mondiaux pourrait persister au cours des prochains mois. Les ventes de produits finis fabriqués à partir de matières premières d'origine étrangère pourraient être stimulées par les ristournes ayant pour objet de compenser les taxes acquittées lors de l'importation de ces matières de base. Cette mesure vient s'ajouter aux autres facteurs présentés dans le

précédent rapport trimestriel comme étant susceptibles d'encourager les exportations luxembourgeoises (achèvement de la canalisation de la Moselle, mise en service d'usines nouvelles en vue d'élargir la gamme des produits exportables).

Les obstacles qui entravent le développement de la construction privée et des investissements d'extension de l'industrie sidérurgique devraient subsister, aussi y a-t-il lieu de s'attendre à un ralentissement de la formation brute de capital fixe malgré le nouvel accroissement, en valeur et en volume, des investissements publics nonobstant la réduction prévue des dépenses extraordinaires du budget.

La consommation privée continuera sans doute de progresser vivement. Malgré des difficultés toujours considérables en matière de recrutement de travailleurs étrangers le niveau général de l'emploi s'élèvera davantage qu'en 1963, et la progression des salaires semble pour le moins devoir rester comparable à celle enregistrée l'année précédente. En outre, par suite d'une réforme des régimes de pension les revenus de transfert augmenteront plus vite. L'accroissement de la consommation privée sera plus important en valeur qu'en volume, du fait de la persistance de la tendance générale à la hausse des prix. La loi tendant à relever de 2 à 3% la taxe sur le chiffre d'affaires ainsi que certains impôts indirects (en vue du financement des majorations de pensions) aura certainement pour effet de stimuler la hausse des prix.

Compte tenu de l'évolution des différents éléments de la demande, l'expansion de la production industrielle pourrait reprendre. Il est, toutefois, difficile d'en prédire dès maintenant l'ampleur, qui est par trop fonction de l'évolution ultérieure de la conjoncture sur les marchés des produits sidérurgiques.

Les mesures prises par le gouvernement luxembourgeois pour atténuer les tensions inflationnistes ont déjà été signalées dans le dernier rapport trimestriel de 1963. De nouvelles dispositions ont été prises depuis lors pour remédier à la pénurie de main-d'œuvre. Un comité comprenant à la fois des représentants des partenaires sociaux et du gouvernement visitera les zones limitrophes du Grand-Duché afin d'étudier la possibilité de mobiliser, avec l'aide des pouvoirs locaux, d'éventuelles réserves de main-d'œuvre. De plus, la campagne de recrutement de travailleurs du bâtiment en Italie et en Espagne sera renforcée. La réduction temporaire des aides accordées par l'Etat en vue d'encourager la création d'industries nouvelles semble opportune, afin de contrarier toute aggravation des tensions sur le marché du travail. Il conviendrait, en outre, de veiller à ce que la limitation des dépenses budgétaires extraordinaires en vue de stabiliser la situation sur le marché du bâtiment serve réellement à freiner la demande dans le secteur de la construction. Il faudrait également faire en sorte que le succès des mesures restrictives ne soit pas compromis par des décisions en sens contraire des pouvoirs locaux ou par un accroissement des dépenses de construction des particuliers.

*

Benelux

Le Groupe de travail ministériel du Benelux pour les Questions sociales et la Santé publique s'est réuni le 20 avril 1964 à Bruxelles, sous la présidence du Ministre belge de la Santé publique et de la Famille, Monsieur J. Custers. Assistaient à cette réunion : du côté néerlandais le Ministre G. Veldkamp et le Secrétaire d'Etat A. Bartels; du côté luxembourgeois le Ministre E. Colling, ainsi que plusieurs hauts fonctionnaires des trois pays et du Secrétariat général du Benelux.

Les Ministres responsables des questions sociales ont pris connaissance de l'état d'avancement des travaux en ce qui concerne l'élaboration d'un projet de Convention et de Loi uniforme Benelux en matière de machines dangereuses. Ce projet a pour but de réaliser l'uniformité entre les législations des trois pays en matière de machines dangereuses et de moyens de protection. La Commission sociale a été chargée d'activer ses travaux dans ce domaine.

Les Ministres ayant la santé publique dans leur compétence, ont poursuivi leurs travaux concernant l'harmonisation des législations en matière de denrées alimentaires, afin d'éliminer les entraves à la libre circulation intra-Benelux de ces produits. Ils sont convenus de soumettre au Comité de Ministres un projet de Règlement Benelux relatif à l'étiquetage en matière de denrées et boissons alimentaires. Ont été examinés en outre, des projets de Règlements concernant les farines de céréales, le lait concentré et la poudre de lait.

Les Ministres ont décidé que l'installation officielle du Comité d'Hygiène Benelux, institué le 17. 2. 1964 par le Comité de Ministres, aura lieu le 1^{er} juin à La Haye. Ce Comité crée une collaboration étroite entre les Conseils d'Hygiène nationaux et a pour mission d'émettre des avis communs aux Ministres dans le domaine scientifique sanitaire.

Les Ministres ont constaté avec satisfaction que les mesures préconisées par les organes Benelux en matière de protection sanitaire et relatives à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire ont trouvé une application pratique dans les trois pays.

Ils ont marqué leur accord sur les résultats importants acquis jusqu'à présent dans le domaine de l'harmonisation des législations concernant les pesticides et ont exprimé le désir qu'un rapport complet leur soit soumis au plus tôt.

Les Ministres ont exprimé le vœu que le Comité Benelux d'Experts en Médicaments, installé officiellement le 13 avril 1964 à Bruxelles, mette tout en œuvre pour accomplir la tâche importante qui lui a été confiée dans la sauvegarde de la santé publique en Benelux.

Le Groupe ministériel a marqué son accord sur un projet de Recommandation à soumettre à l'approbation du Comité de Ministres, et relatives aux directives aux laboratoires des trois pays pour le dépistage des intoxications alimentaires d'origine microbienne.

Enfin les Ministres se sont informés mutuellement de l'évolution de la politique suivie par eux dans

le domaine social et en matière de santé publique depuis la réunion du 14 octobre 1963.

La prochaine réunion du Groupe de travail Ministériel aura lieu le 20 juillet 1964 à Luxembourg.

*

Trois Commissions du Parlement Européen siègent à Luxembourg

Trois Commissions du Parlement Européen ont tenu des réunions à Luxembourg au cours du mois de mai.

La Commission juridique, réunie sous la présidence de M. Marcel Fischbach, avait à son ordre du jour des questions d'ordre purement interne.

La Commission des budgets et de l'administration, réunie sous la présidence de M. Francis Vals, a consacré l'essentiel de sa délibération à l'étude du renforcement des pouvoirs budgétaires du Parlement. Ce problème, dont l'examen sera poursuivi au cours des prochaines réunions, sur la base d'un rapport du Président Vals, est envisagé dans la perspective de la fusion des Exécutifs et de la fusion des Communautés, d'ores et déjà décidées en principe par le Conseil des Ministres. La Commission a été amenée dès maintenant à constater la nécessité de développer aussi vite et autant qu'il se pourra la part des ressources propres dans le budget des Communautés.

Sous la présidence de M. Anton Storch, la Commission de la protection sanitaire a examiné les conclusions qu'elle estimait pouvoir tirer de sa réunion à Hanovre, le 10 mars 1964, et de sa visite à la mine de fer sinistrée de Lengede-Broistedt. La Commission a été unanime pour constater que l'objectif défini lors de cette réunion avait été réalisé par le vote du Parlement Européen, le 24 mars dernier, invitant les gouvernements des Etats membres de la Communauté à inclure les mines de fer dans le domaine de la compétence de l'Organe Permanent pour la sécurité dans les mines de houille.

Procédant ensuite à un échange de vues la Haute Autorité, représentée par M. Paul Finet, sur les parties du XII^{ème} Rapport Général de la CECA ressortissant à sa compétence, la Commission a reconnu que dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité, notamment dans celui des poussières inflammables, les explosions dans les mines, des efforts appréciables ont été déployés. Les progrès techniques dans le domaine de la production étant plus rapides, pourtant, que ceux concernant la sécurité des travailleurs, la Commission a pris acte avec satisfaction que dans ses programmes de recherche la Haute Autorité déclare tenir largement compte de l'évolution prévisible des méthodes de production.

*

La Commission du Règlement de l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe à Luxembourg

La commission du Règlement de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe s'était réunie le 6

avril 1964 à Luxembourg pour examiner une série de problèmes relatifs à une révision ultérieure du règlement de l'Assemblée.

La réunion de la commission en question a eu lieu dans une des salles de commission de la CECA et l'examen de problèmes relatifs à la révision du règlement de l'Assemblée aurait fait des progrès. Les députés et sénateurs membres de la commission ont profité de leur séjour au Grand-Duché pour visiter la capitale et le nord du pays, où ils ont notamment saisi l'occasion de se rendre compte de l'état d'avancement des travaux aux installations hydro-électriques à Vianden. Les hôtes étrangers ont été reçus par les représentants de la Ville de Luxembourg et de Vianden. Un dîner était également offert en leur honneur par le Président de la Chambre des Députés.

Signalons encore que le bureau de la commission se compose de MM. H. Hauer, socialiste allemand, président; W. J. Peel, conservateur britannique, et L. Moyersoen, chrétien-social, vice-président de la Chambre belge, comme vice-présidents; Camille Linden, etc.

*

Les jeunes dirigeants politiques de l'OTAN à Luxembourg

Du 26 avril au 1^{er} mai a eu lieu à Luxembourg un séminaire pour les dirigeants des mouvements de jeunesse des pays membres de l'OTAN. Le thème à l'étude était « Le rôle de l'Europe dans la Communauté atlantique ».

Les délégués qui participèrent à ce séminaire venaient des pays suivants : Belgique, Canada, France, République Fédérale d'Allemagne, Grèce, Islande, Italie, Pays-Bas, Norvège, Portugal, Turquie, Royaume Uni, Etats-Unis d'Amérique et Luxembourg.

La séance d'ouverture eut lieu en présence des membres du Corps diplomatique et de nombreuses personnalités. Des allocutions furent prononcées à cette occasion par M. Rudy Hochstrass, Président du Cercle des Jeunes Politiques, qui souhaita la bienvenue aux invités d'honneur et aux nombreux délégués étrangers, M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères et de la Force Armée, qui exprima au nom du Gouvernement luxembourgeois ses meilleurs vœux pour le succès des travaux du séminaire, M. Yavuz Karaözbeç, Chargé des affaires de la jeunesse de l'OTAN, et M. Jules Pierrret, Secrétaire général du Comité Atlantique du Luxembourg, dont le Président est M. Arthur Calteux, Vice-Président de la Cour Supérieure de Justice.

Le programme prévoyait également une série de conférences portant sur les problèmes d'actualité de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, sur le but et le développement de la Communauté économique européenne, sur le but et l'assistance aux pays en voie de développement de l'Organisation de coopération et de développement économique et sur la Communauté européenne du charbon et de l'acier.

En marge de leurs travaux les jeunes dirigeants politiques visitèrent l'usine d'ARBED-Dudelange et ils furent en outre les hôtes de l'Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique à Luxembourg, du Gouvernement luxembourgeois et de la Haute Autorité de la CECA qui offrirent en leur honneur des réceptions.

*

La Journée Mondiale de la Santé

Le 7 avril 1948, l'Organisation mondiale de la Santé (O.M.S.) fut créée. Depuis lors, une Journée mondiale de la Santé commémore annuellement cet anniversaire et attire l'attention du public sur l'un ou l'autre problème de la santé. Cette année-ci, le thème de la Journée était « Pas de trêve pour la tuberculose ». Au Grand-Duché, la soirée commémorative était organisée par l'Association luxembourgeoise pour les Nations-Unies (A.L.N.U.).

La Journée Mondiale de la Santé a été célébrée en présence de nombreuses personnalités parmi lesquelles on remarquait notamment MM. Emile Colling, Ministre du Travail et de la Santé Publique, et Alphonse Huss, Procureur Général d'Etat, ancien président de l'A.L.N.U.

Après l'allocation de bienvenue prononcée par M. Raymond Rollinger, président de l'Association Luxembourgeoise pour les Nations Unies, des rapports furent présentés par MM. le D^r Emile Duhr, médecin-inspecteur de la Santé Publique sur « La tuberculose à travers les siècles »; le D^r René Koltz, président de la Ligue contre la Tuberculose, sur « les statistiques et les activités de la Ligue contre la Tuberculose », le D^r Paul Gœrens, médecin du dispensaire à Luxembourg, sur « Le rôle et l'activité du service de radio-photographie »; le D^r Eugène Ost, médecin au Laboratoire de l'Etat, sur « Le rôle du laboratoire dans la lutte contre la Tuberculose »; le D^r Léon Molitor, Directeur de la Santé Publique, sur « L'activité de l'O.M.S. dans la lutte contre la Tuberculose ».

Prenant en dernier lieu la parole, le D^r Emile Colling, Ministre de la Santé Publique, souligna l'importance du problème de la santé et en particulier dans la lutte contre la tuberculose dans le cadre de l'O.M.S.

*

Académie de Stanislas

Le 10 avril 1964 a eu lieu à Nancy une cérémonie au cours de laquelle cinq personnalités étrangères furent nommées membres associés-correspondants de l'Académie de Stanislas. Cette cérémonie eut lieu à l'Hôtel de Ville de Nancy au cours d'une séance publique à laquelle prirent part de nombreuses personnalités.

Parmi les personnalités qui furent nommées membres associés-correspondants figurent, du côté luxem-

bourgeois, M. Pierre Grégoire, Ministre de l'Intérieur, des Arts et des Sciences et M. Paul Weber, Conseiller d'Etat.

*

Artistes luxembourgeois à Trèves

Le 12 avril 1964 a eu lieu à Trèves, au Palais des Princes-électeurs, l'actuel siège du Gouvernement de Rhénanie-Palatinat, l'ouverture d'une exposition comprenant une centaine d'œuvres des membres du Cercle Artistique luxembourgeois. Parmi les nombreux invités d'honneur on remarquait M. Paulus von Stolzmann, Ambassadeur de la République Fédérale à Luxembourg, M. Pierre Grégoire, Ministre des Arts et Sciences, M. Joseph Schulte, ancien Président du Gouvernement de Rhénanie-Palatinat, M. Konrad Schubach, Président du Gouvernement, M. Joseph Harnisch, Bourgmestre de Trèves, M. Otto Riernemann, Attaché de Presse, M. Hubert Toeller, Président de la Société des Artistes et des amis de l'art de la Ville de Trèves, M. Jemp Michels, Président du Cercle Artistique Luxembourgeois.

Des allocutions furent prononcées à cette occasion par M. le Président Hubert Toeller, M. le Président Konrad Schubach et M. le Ministre Pierre Grégoire.

A l'issue de cette cérémonie un déjeuner fut offert en l'honneur des personnalités luxembourgeoises et allemandes par le Gouvernement de Rhénanie-Palatinat et la Municipalité de Trèves.

*

La chorale de la « North Texas State University » à Luxembourg

Après une tournée de plusieurs mois à travers le Portugal, l'Espagne, le Danemark, la Suède, la Finlande et l'Islande, la chorale de la « North Texas State University » de Denton, Texas, était venue à Luxembourg le 12 avril 1964, en provenance de Reykjavik, pour donner une série de concerts au Grand-Duché de Luxembourg dans le cadre du programme des présentations culturelles du Département d'Etat des Etats-Unis.

Le « North Texas State University Choir » est un groupe d'une quarantaine d'étudiants et d'étudiantes formé à la Faculté de Musique de North Texas State University. Cette chorale jouit d'une excellente réputation dans tout le Sud-Ouest des Etats-Unis où elle s'est produite avec les plus grands orchestres symphoniques de la région. Le fait qu'elle ait été sélectionnée pour participer au programme des présentations culturelles du Département d'Etat indique qu'elle possède les plus hautes qualifications musicales et qu'il s'agit d'un groupe représentatif d'étudiants américains.

Lors de son séjour à Luxembourg, le « North Texas State University Choir » a donné les concerts

suivants sous le patronage de S. Exc. M. William R. Rivkin, Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique à Luxembourg :

Le 13 avril à Diekirch, sous la auspices de la Ville de Diekirch; le 14 avril à Luxembourg dans le grand auditorium de Radio-Luxembourg, sous les auspices

de la American-Luxembourg Society; le 16 avril au Théâtre Municipal d'Esch-sur-Alzette, sous les auspices du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette; et enfin le 17 avril au théâtre municipal de Luxembourg, un concert spécial réservé au membres des Jeunesses Musicales.

Le Mois en Luxembourg (mois d'avril)

1^{er} avril : A l'Etablissement Pôle-Nord à Luxembourg l'Association des Ciné-Amateurs organise un grand concours pour le meilleur film amateur.

Au Cercle municipal est inauguré une exposition consacrée aux œuvres de l'artiste-peintre Eliezer Greenberg.

Au quartier militaire à Diekirch, grande soirée de music-hall avec la participation d'artistes indigènes et étrangers.

2 avril : Au Luxembourg se réunissent les Ministres des Finances des six pays de la C.E.E. pour amorcer l'harmonisation des courants politiques en matière fiscale, budgétaire et financière des différents gouvernements.

3 avril : En l'Eglise Cathédrale à Luxembourg la chorale mixte de musique spirituelle d'hommes et de garçons de Noorwyk a Zec (Pays-Bas) donne un concert de musique religieuse.

A l'Etablissement Pôle-Nord le Bureau de l'Union Nationale des Etudiants du Luxembourg invite à sa troisième « Journée de l'Etudiant ».

4 avril : Au Théâtre Municipal à Luxembourg le diseur luxembourgeois Tun Deutsch donne un récital de poésie française.

Au home St-Gangolf à Luxembourg-Merl un ensemble d'artistes luxembourgeois invite à une soirée de musique vocale.

Au Casino Syndicale de Bonnevoie des élèves de l'Ecole moyenne de Fleetwood (comté de Lancaster) présentent un programme de chant et de ballet.

5 avril : Au Théâtre Municipal à Luxembourg l'ensemble du « Schauspielhaus Dusseldorf » présente « Médée » d'Euripide dans une mise en scène de Karl Heinz Stronx.

7 avril : Au Foyer Européen le général Valluy, ancien commandant en chef des Forces alliées Centre-Europe fait une conférence ayant pour thème « Réflexions sur le Partnership ».

Au Théâtre Municipal à Esch-sur-Alzette l'ensemble du « Wiener Tournee-Theater » présente : « So ist es, wie es Ihnen erscheint », parabole de Luigi Pirandello.

9 avril : A la salle des fêtes de l'ancien Hôtel de Ville à Diekirch le « Berliner Mozart Chor » invite à un concert de musique vocale.

10 avril : A la tribune des amitiés italo-luxembourgeoises à Luxembourg le Maestro Luigi Cortese fait une conférence ayant pour thème : « Actualité de Giuseppe Verdi. »

11 avril : A la Galerie Paul Bruck à Luxembourg est procédé au vernissage d'une exposition d'œuvres du peintre belge J. van Noten.

A Esch-sur-Alzette les anciens détenus politiques de Buchenwald fêtent l'anniversaire de leur libération par une série de manifestations.

13 avril : Dans le cadre du programme des présentations culturelles du département des Etats-Unis la chorale des étudiants de la North State University donne à Luxembourg un concert de musique vocale placé sous le patronage de S. Exc. M. l'Ambassadeur des Etats-Unis à Luxembourg.

Au Musée de l'Etat l'Association des Amis de l'Autriche invite à un concert donné par le Grazer Kammer Duo.

Au Théâtre Municipal d'Esch-sur-Alzette le « Schauspiel Remscheid » présente « La cruche cassée » de Heinrich Kleist.

14 avril : Au grand auditorium de Radio-Luxembourg le « North Texas State University Choir » donne un concert de musique vocale placé sous le patronage de S. Exc. M. l'Ambassadeur des Etats-Unis et les auspices de l'American-Luxembourg Society et le Young American Club.

15 avril : En présence de LL.AA.RR. Madame la Grande-Duchesse, Monseigneur le Prince de Luxembourg, Monseigneur le Grand-Duc héritier et Madame la Grande-Duchesse héritière se déroule à Luxembourg la cérémonie d'ouverture du nouveau Théâtre Municipal.

16 avril : A la Chambre de Commerce à Luxembourg M. T.J.B. Spencer, professeur de langue et de littérature anglaise à l'Université de Birmingham, fait une conférence ayant pour thème : « Roméo et Juliette. »

- Au Théâtre Municipal « Exploration du Monde », présente : « L'USA, récit et film en couleur » par Albert Mahuzier.
- 17 avril : En présence de la Famille grand-ducale est inaugurée la nouvelle centrale hydro-électrique de pompage de Vianden, la plus puissante du monde à ce jour.
A Clervaux est signé un traité portant création d'un parc naturel germano-Luxembourgeois.
- 18 avril : En l'Eglise Cathédrale de la Capitale du Grand-Duché a lieu l'ouverture solennelle de l'octave en l'honneur de Notre-Dame de Luxembourg.
Au nouveau Théâtre Municipal l'ensemble Gino Menelao présente : « Aida », opéra de Giuseppe Verdi.
- 19 avril : Au hall de la Foire Internationale à Luxembourg-Limpertsberg la section canine du St-Hubert Club organise une exposition internationale de chiens de race.
- 20 avril : Au quartier militaire de Diekirch les Petits Chanteurs à la Croix de Bois invitent à un concert vocal de musique spirituelle et profane dirigé par l'abbé Delfinne.
- 22 avril : A la Chambre de Commerce à Luxembourg M^{lle} Andrée Arend fait une conférence ayant pour thème : « Pérouse et son university. »
- 25 avril : A l'Etablissement Pôle-Nord à Luxembourg l'Amicale des Personnes retraitées, âgées ou solitaires tient son assemblée générale.
A Wiltz la Fédération des Employés privés se réunit en assemblée ordinaire.
- 26 avril : A Schieren est solennellement inauguré un monument aux Morts érigé à la mémoire des victimes de la guerre 1940-45, enrôlés de force par l'occupant nazi.
- 27 avril : Au nouveau Théâtre Municipal de Luxembourg la Comédie-Française et les Ballets de Molière présentent : « Le Bourgeois Gentilhomme », comédie de Molière.
- 29 avril : Au grand auditorium de Radio-Luxembourg les Amitiés Italo-luxembourgeoises invitent à un grand concert d'échange. Soliste de la soirée : Maria Luisa Tozzi, piano.
- 30 avril : Au nouveau Théâtre Municipal à Luxembourg l'ensemble du « Théâtre de l'Ouest » (Berlin) présente : « My fair lady » de G.B. Shaw.
Au Cercle Municipal à Luxembourg l'Association pour l'Etude des Problèmes de l'Europe organise sa 13^e table ronde consacrée à l'avenir des industries de base et des institutions de la Communauté européenne.
-